UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ET LE

PROJET DE CONSTITUTION POUR LA CORSE

HISTOIRE DES POURPARLERS DE J.-J. ROUSSEAU
AVEC SES CORRESPONDANTS CORSES
ET DES RÉPERCUSSIONS DE CES POURPARLERS
DANS LE MONDE DES LETTRES

ERNESTINE DEDECK-HÉRY

A THESIS

IN ROMANIC LANGUAGES

PRESENTED TO THE FACULTY OF THE GRADUATE SCHOOL IN
PARTIAL FULFILLMENT OF THE REQUIREMENTS FOR
THE DEGREE OF DOCTOR OF PHILOSOPHY

PHILADELPHIA
1932

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ET LE

PROJET DE CONSTITUTION POUR LA CORSE

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41550003_0010

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ET LE

PROJET DE CONSTITUTION POUR LA CORSE

HISTOIRE DES POURPARLERS DE J.-J. ROUSSEAU
AVEC SES CORRESPONDANTS CORSES
ET DES RÉPERCUSSIONS DE CES POURPARLERS
DANS LE MONDE DES LETTRES

A THESIS

IN ROMANIC LANGUAGES

PRESENTED TO THE FACULTY OF THE GRADUATE SCHOOL OF THE
UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA IN PARTIAL FULFILLMENT
OF THE REQUIREMENTS FOR THE DEGREE
OF DOCTOR OF PHILOSOPHY

ERNESTINE DEDECK-HÉRY

PHILADELPHIA
1932

*2831

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

AVANT-PROPOS

On répète depuis plus de cent soixante ans, sur la foi de ce qu'en ont dit les contemporains et Rousseau lui-même, pas très explicitement, d'ailleurs, dans ses *Confessions,* que Paoli l'avait prié d'élaborer une constitution pour la Corse.[1]

Un examen attentif des lettres de Buttafoco reçues par Rousseau à ce sujet et l'étude des documents conservés à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, rapprochés de l'œuvre de Paoli, nous portent à croire qu'il y a eu là, dès le début, une erreur d'interprétation.

Personne, que nous sachions, n'avait encore fait ce travail d'analyse : la correspondance de Rousseau et de Buttafoco (qu'on a toujours considéré en cette affaire comme le porte-parole de Paoli) a souvent été publiée, en partie dès la fin du XVIII[e] siècle, complètement et à plusieurs reprises depuis, mais on s'est, jusqu'à présent, contenté de reproduire les lettres sans les étudier ; quant aux documents envoyés par Buttafoco à Rousseau et qui se trouvent à Neuchâtel, ils sont encore inédits et il ne semble pas qu'ils aient jamais été l'objet d'une lecture attentive. Vaughan, dans son remarquable ouvrage sur les écrits politiques de J.-J. Rousseau,[2] publié en 1915, ne s'est occupé que du projet de constitution ébauché et a répété (il n'avait pas à l'examiner pour le but qu'il se proposait) l'assertion courante de la demande faite à Rousseau *par Paoli.*

Il nous a semblé qu'il y avait matière à discussion sur cet intéressant point d'histoire. Le travail que nous présentons aujourd'hui est notre contribution à l'élucidation de cette question.

---

1 Voir toute cette affaire de Corse racontée par Rousseau au livre XII des *Confessions.*

2 C. E. Vaughan. *The Political Writings of J.-J. Rousseau.* Cambridge University Press 1915.

INTRODUCTION

Depuis des temps immémoriaux, la Corse, à cause de ses richesses naturelles et de par sa situation géographique, n'a cessé d'être un objet de convoitise, et son histoire n'est qu'une longue lutte pour la défense farouche de son indépendance.

Après avoir été successivement la proie des Phéniciens, des Etrusques, de Rome, de Carthage, des Vandales, de Byzance, des Arabes, après avoir été "donnée" au Pape par Pépin le Bref qui en avait chassé les Arabes, "donnée" par le Pape aux Pisans, elle fut arrachée à ceux-ci par les Génois au XIV^{e} siècle.

Gênes, malgré une résistance acharnée des Corses qui ne se ralentit pas pendant les cinq siècles que dura son occupation, garda l'île jusqu'en 1768, date à laquelle, épuisée elle-même par les rébellions incessantes des insulaires, elle dut céder ses "droits" à la France.

A ce moment les Corses avaient, depuis dix ans, pour chef, Pascal Paoli. C'était le fils d'un des promoteurs de la grande révolte de 1729. Tout jeune encore il avait dû, en 1739, il avait alors quatorze ans, quitter son pays à la suite de son père et partir en exil : les Français commandés par Maillebois étaient venus prêter main-forte à Gênes et avaient étouffé la rébellion. Il alla à Naples où il reçut l'éducation la plus soignée. Son père y consacra toutes ses forces et le confia au célèbre philosophe Antoine Genovesi, créateur en Italie de la science de l'économie politique. Paoli apprit l'art militaire à l'école de son père et au service du roi de Naples. La renommée de son génie et de ses sentiments corses le fit rappeler en 1755 par ses compatriotes pour être leur général. Il avait juste trente ans quand il se mit à l'œuvre, en pleine force de génie et d'énergie physique. Dès ce moment il se consacra corps et âme à sa patrie. Il avait tous les dons physiques, intellectuels et moraux

d'un chef. Dès son arrivée dans l'île il en commença la réorganisation, tout en menant la guerre d'indépendance contre Gênes. Il gagna tellement l'adoration et la confiance du peuple corse que pour celui-ci le nom de Patrie et celui de Paoli devinrent synonymes. Quand il arriva dans l'île elle était dans un état d'anarchie inimaginable. Il n'y avait plus de lois, chacun se faisait justice soi-même. Les Corses avaient toujours eu des querelles intestines, celles-ci n'étaient pas apaisées. Il remit partout de l'ordre.

Alors que l'île, au XI^e^ siècle, était soumise au régime féodal, la partie orientale et septentrionale connue sous le nom de "pays du deçà des monts" s'était révoltée contre les barons et les avait battus. Le territoire ainsi conquis avait formé une province indépendante sous le nom de "Terre de commune" qui se donna un code démocratique, le Statut de Corse. Ce statut fut révisé avec Gênes, au milieu du XIV^e^ siècle, mais dans le même esprit. Le cap Corse et l'ouest restèrent terres féodales. Quand Paoli arriva il trouva les choses en cet état, autant que le permettaient la tyrannie de Gênes et le bouleversement affreux du pays. Il reprit le vieux Statut de Corse et, le modelant selon les nécessités du moment, il en fit le code de toute la Corse.

Bartoli dans son *Histoire de Pascal Paoli* dit: "Ce fut à force d'expériences et de modifications, et avec le concours de toutes les capacités de l'île envoyées à la Consulte[1] par les communes ou par les pièves,[2] que Paoli parvint à établir un gouvernement libre et fort et à former un code de lois, appelé *Statut,* parfaitement adapté au caractère des Corses, aux besoins des populations et à l'esprit du temps, statut qui lui a fait prendre rang en Europe parmi les plus grands législateurs". Ce code était absolument démocratique.

Cela n'alla pas sans difficultés, il y eut des menées d'ambitieux et de rivaux à vaincre. Ce ne fut qu'en décembre 1763 que Paoli put enfin écrire à son ami Rivarola: "Hier soir je suis revenu du

---

1 Consulte = assemblée générale administrative et consultative des représentants de toute la Corse qui se réunissait régulièrement au moins une fois par an.

2 Une piève = une paroisse.

delà des monts et j'ai laissé ces provinces tranquilles et administrées dans la même forme que celles du deçà. Tout le royaume, Dieu merci, est dans la plus grande harmonie, et obéit au souverain gouvernement".

En même temps, les Génois avaient été presque mis hors de l'île. C'est à ce moment que Gênes, voyant qu'elle allait tout perdre, demanda de nouveau l'aide de la France.

Choiseul avait, depuis longtemps, les yeux sur la Corse. Il fit comprendre à Louis XV les multiples intérêts qu'il y aurait à la posséder, quand ce ne serait que pour l'empêcher de tomber entre les mains de l'Angleterre. Habile politique, il prépara la conquête française sous le couvert d'une intervention pacifique entre Gênes et les Corses, non seulement sans qu'il en coûtât rien à la France mais encore en se faisant remettre une dette de plusieurs millions contractée envers Gênes pendant la Guerre de Sept ans. Le 7 août 1764 fut signé à Compiègne un nouvel accord entre le "Roi très Chrétien" et la "Sérénissime République". Il y était stipulé qu'un corps expéditionnaire français commandé par M. de Marbeuf occuperait les présides (places fortifiées) encore soumises à Gênes et servirait de médiateur entre les deux camps ennemis — ceci pendant quatre ans — en échange de quoi les dettes de la France envers Gênes seraient effacées. Gênes se chargeait de l'entretien et du ravitaillement des troupes alliées. L'Angleterre, épuisée elle-même par la Guerre de Sept Ans, laissa faire, de même que l'Autriche qui avait intérêt à ménager la France.

Paoli fut consterné. La France s'interposant entre lui et Gênes, il lui devenait impossible d'asséner à celle-ci le dernier coup sur lequel il avait compté pour libérer sa patrie. Il devina aussi dès le début les projets inavoués de Choiseul.

CHAPITRE I

Négociations entre Buttafoco et Rousseau jusqu'à la fin de 1764

Depuis juillet 1762 Rousseau était à Motiers, dans le pays de Neuchâtel, où il était allé chercher refuge au moment de l'orage soulevé à Paris et à Genève par la publication du *Contrat Social* et de l'*Émile*. Comme toute l'Europe, il avait suivi les affaires de Corse et avait exprimé son admiration pour le vaillant petit peuple et pour Paoli. Dans le *Contrat Social,* précisément, il venait d'écrire:[1] "Il est encore en Europe un pays capable de législation, c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté, mériteraient bien que quelque homme sage lui apprît à la conserver. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe".

Lui-même, Rousseau était devenu le point de mire de toute l'Europe, considéré comme un sage et un arbitre en matière de politique et de morale; il était, à Motiers, assailli de demandes de conseils par des admirateurs enthousiastes.

Or, en septembre il reçut une lettre datée de Mézières,[2] 31 août

---

1 Livre II, chapitre X.

2 Ces lettres de Buttafoco, comme nous l'avons dit dans la préface, ont été souvent publiées. Pour ne citer que les principales éditions: Charles Pougens les donne pour la première fois en 1798 dans *Lettres originales de Rousseau à Mme de... (Créqui) à Mme la Maréchale de Luxembourg,* etc. (p. 123 à 131.)

L'édition de Genève de 1782 reproduite par Didot en 1797 donnait les quatre lettres de Rousseau à Buttafoco mais seulement un extrait de la première lettre de Buttafoco.

Le Comte de Buttafoco dans ses *Fragments pour servir à l'Histoire de Corse de* 1764 *à* 1769 (Bastia 1859) publie la correspondance intégrale (p. 135 à 159).

Streckeisen-Moultou également, en 1861, dans *Œuvres inédites* (p. 21 à 52).

Vaughan dans *The Political Writings of J.-J. Rousseau* (1915) redonne les lettres de Buttafoco mais pas les réponses de Rousseau.

L'édition de la *Correspondance générale* (P. P. Plan) actuellement en cours, donne la correspondance complète.

1764, lui demandant de vouloir bien être, pour la Corse, l'homme sage dont il avait parlé. Elle était signée Buttafoco, capitaine aide-major au régiment Royal-Italien et commençait ainsi:

"A M. J.-J. Rousseau, citoyen de Genève
par Neufchatel.

Mézières, ce 31 août 1764.

"Voulez-vous bien permettre, Monsieur, à un Corse plein d'estime pour vous, d'oser vous distraire dans votre retraite. Vos occupations n'ont pour but que le bonheur des hommes; cela seul me donnerait la confiance de m'adresser à vous quand vous ne détesteriez pas la tyrannie, quand vous ne vous intéresseriez pas aux malheureux qu'elle opprime.

"Vous avez fait mention des Corses dans votre "Contrat Social" d'une façon bien avantageuse; un pareil éloge est bien flatteur quand il part d'une plume aussi sincère: rien n'est plus propre à exciter l'émulation et le désir de mieux faire; il a fait souhaiter à la nation que vous voulussiez être cet homme sage qui pourrait procurer les moyens de conserver cette liberté qui a coûté tant de sang à acquérir. Les Corses espèrent que vous voudrez bien faire usage pour eux, de vos talens, de votre bienfaisance, de votre vertu, de votre zèle, pour l'avantage des hommes, surtout pour ceux qui ont été le jouet de la tyrannie la plus affreuse."

La lettre continuait par une suite de citations du *Contrat Social,* tendant à démontrer que Rousseau devrait accepter d'être le législateur de la Corse et que celle-ci était juste dans les conditions requises pour recevoir une sage législation:

"Une nation ne doit se flatter de devenir heureuse et florissante que par le moyen d'une bonne institution politique.[3] Notre ile, comme vous le dites très bien, Monsieur, est capable de recevoir une bonne législation; mais il lui faut un législateur, il lui faut un homme dans vos principes, un homme dont le bonheur soit indépendant de nous, un homme qui, connaissant à fond la nature humaine, et qui, dans les progrès des temps, se ménageant une gloire éloignée, voulût travailler dans un siècle et jouir dans l'autre.[4] Daignerez-vous, en traçant le plan du système politique, coopérer à la félicité de toute une nation?

---

[3] Cf. *Contrat Social.* Livre II.
[4] Cf. *Contrat Social.* Livre II.

Dans la position où est le gouvernement de la Corse, on pourrait y apporter, sans inconvénient, tous les changements nécessaires: mais cette matière est bien délicate; elle doit être traitée par des personnes qui, comme vous, connaissent les vrais fondemens du droit politique et civil de la société et des individus qui la composent."

Il en vient à la Corse:

"Elle est à peu près dans la situation que vous fixez pour établir une législation; elle n'a point encore porté le vrai joug des lois; elle ne craint point d'être accablée par une invasion subite; elle peut se passer des autres peuples, elle n'est ni riche ni pauvre, elle peut se suffire à elle-même; ses préjugés ne seront pas difficiles à détruire."

Quant aux Corses, le joug génois et le manque de lois leur avaient fait prendre des habitudes de meurtre et de vengeance, mais le fond de leur cœur était droit et honnête.

"Ils sont humains, religieux, hospitaliers, bienfaisants; ils tiennent leur parole." "Les femmes y sont vertueuses, uniquement occupées de la conduite de leurs maisons et de l'éducation de leurs enfants."

Chose qui n'était pas pour déplaire à Rousseau, la lettre ajoutait que les Corses n'avaient encore "ni arts, ni sciences, ni manufactures, ni richesses, ni luxe" (et ceci peut-être pour flatter Rousseau): "Mais qu'importe puisque tout cela n'est point nécessaire pour être heureux."

Buttafoco disait qu'il comprenait bien que si Rousseau acceptait sa proposition il lui faudrait des informations. Il commencerait alors par lui communiquer ses propres idées sur la législation à établir. Puis, au cas où Rousseau aurait besoin d'autres renseignements, il s'occuperait de les lui avoir, le général de la nation — M. Paoli — les fournirait.

Ce passage n'est pas exprimé d'une façon très claire, le voici intégralement:

"Je sens bien, Monsieur, que le travail que j'ose vous prier d'entreprendre exige des détails qui vous fassent connaître à fond ce qui a rapport au système politique. Si vous daignez vous en charger, je commencerai par vous communiquer ce que mes faibles lumières et mon attachement pour ma patrie m'ont dicté d'après vos principes et ceux de M. le président de Montesquieu. *"Puis je me mettrai à même de vous procurer, de Corse, les éclaircisse-*

ments dont vous pourriez avoir besoin, et que M. Paoli, général de la nation, vous fournira. Ce digne chef, et ceux de mes compatriotes qui sont à portée de connaître vos ouvrages, partagent avec toute l'Europe les sentiments d'estime qui vous sont acquis à si juste titre."[5]

Buttafoco s'excusait enfin de sa démarche:

"Je me flatte, Monsieur, que vous ne me saurez pas mauvais gré de la liberté que je prends de m'adresser à vous; si je connaissais un homme plus capable de remplir mes espérances je ne balancerais pas, sans contredit, à le solliciter."

Rousseau fut enthousiasmé. Depuis son séjour à Venise en 1743, il n'avait cessé de penser à un grand ouvrage: *Institutions politiques*. "Des divers ouvrages que j'avais sur le chantier, dit-il, c'était celui que je méditais depuis le plus longtemps, dont je m'occupais avec le plus de goût, auquel je voulais travailler toute ma vie et qui devait, selon moi, mettre le sceau à ma réputation."[6]

Son *Contrat Social* en était tiré. Il est facile d'imaginer avec quelle joie et quel orgueil il se vit sollicité de mettre ses idées en pratique. Quelle revanche aussi des persécutions essuyées pour ces mêmes idées. Il répondit immédiatement à Buttafoco, le 22 septembre:

"Il est superflu, Monsieur, de chercher à exciter mon zèle pour l'entreprise que vous me proposez. La seule idée m'élève l'âme et me transporte. Je croirais le reste de mes jours bien noblement, bien vertueusement employés... si je pouvais concourir par quelque conseil utile aux vues de votre digne chef et aux vôtres; de ce côté-là soyez sûr de moi: ma vie et mon cœur sont avec vous."

Une lecture attentive suggère, dès ici, une observation que nous croyons fort importante. C'est que Rousseau prend pour accordé, dès le début de sa lettre, qu'il doit associer les noms de Paoli et de Buttafoco dans l'offre qui lui a été faite. Il répond à Buttafoco, mais sa lettre s'adresse vraiment à tous deux, c'est-à-dire qu'il considère évidemment les avances faites par Buttafoco,

---

[5] C'est nous qui soulignons ce passage. On en verra l'importance tout à l'heure.

[6] Cf. *Les Confessions*. Livre IX.

au nom de la "nation corse", comme émanant d'abord de Paoli, le chef de la nation. Or, la lettre de Buttafoco semble bien plutôt écrite en son propre nom, et celui de Paoli n'apparaît qu'incidemment. Le passage où se trouve cette mention de Paoli (et que nous avons souligné) est, d'ailleurs, le plus vague et comme le plus embarrassé de la lettre. Remarquons que, de toute l'œuvre de Paoli, qui était considérable, Buttafoco ne parle nulle part; et, cependant, (on a pu s'en rendre compte par l'esquisse historique, si brève soit-elle, que nous avons donnée dans notre préface) c'était Paoli qui, non seulement avait chassé presque complètement les Génois de l'île, mais qui, en fait, avait déjà élaboré toute une constitution sous laquelle vivait alors la Corse. Cette constitution contenait des lois d'exception nécessaires en temps de guerre et dans un pays à demi-barbare, mais elle était en même temps le fondement d'une œuvre solide et grandiose qui s'élèverait graduellement. L'Europe entière avait déjà reconnu Paoli comme un grand capitaine et un grand législateur. Comment se fait-il donc que Buttafoco parle comme si rien ou presque rien n'existait encore en Corse et comme si personne n'était capable d'organiser le pays?

Cela pourtant semble n'avoir pas frappé Rousseau: il accepte l'offre *de Paoli,* de Buttafoco et de la nation corse.

Il présente alors quelques objections, mais plutôt par acquit de conscience: c'est une grosse tâche, un travail de longue haleine, il ne faudra pas être trop pressé. Il faudra aussi lui envoyer des mémoires bien précis sur la Corse et ses habitants. S'il était plus jeune et mieux portant il irait passer six mois dans l'île et il serait en état de légiférer, mais à cela il ne faut pas songer. Une autre question, d'ailleurs, l'inquiète: la Corse n'est pas encore libre, la lutte continue avec Gênes et, même, ne dit-on pas que la France envoie des troupes en Corse?[7] Il est vrai que "sous un chef tel qu'ils l'ont aujourd'hui, les Corses n'ont rien à craindre de Gênes" et que, si la France avait l'intention d'attenter à la liberté de sa patrie, Buttafoco ne resterait pas à son service, il en est persuadé, mais enfin "l'indépendance du pays n'est pas assurée tant qu'aucune puissance ne la reconnaît" et il demande *à Paoli* et à Buttafoco de le tranquilliser sur ces points afin qu'il n'entreprenne pas

---

7 L'accord entre la France et Gênes avait été signé le 7 août.

un aussi grand travail sans savoir si celui-ci pourra "avoir son usage":

"Ce n'est point pour me refuser à vos invitations, Monsieur, que je vous fais ces objections, mais pour les soumettre à votre examen *et à celui de M. Paoli*. Je vous crois trop gens de bien *l'un et l'autre* pour vouloir que mon affection pour votre patrie me fasse consumer le peu de temps qui me reste, à des soins qui ne seraient bons à rien.

Examinez donc, *Messieurs*,[8] jugez vous-mêmes, et soyez sûrs que l'entreprise dont vous m'avez trouvé digne ne manquera point par ma volonté."

Enfin, avant d'envoyer sa lettre, Rousseau ajoute un post-scriptum: il vient de relire la lettre de Buttafoco et il s'est aperçu que celui-ci ne lui demandait pas "un corps complet de législation", comme il l'avait cru, mais simplement une "institution politique". "Faut-il juger par là que la Corse a déjà un corps de lois civiles" sur lequel il s'agirait de "calquer une forme de gouvernement qui s'y rapporte?" Rousseau met le doigt sur la lacune que nous signalions tout à l'heure dans la lettre de Buttafoco. Il lui faudrait, pour voir ce qu'il pourrait faire, "un recueil complet" des lois corses. Mais il n'est pas sûr qu'il en résulte un tout aussi parfait que s'il élaborait la législation entière.

Buttafoco lui répond sans tarder, de Paris, le 3 octobre. Il est heureux de l'acceptation de Rousseau et il reprend les objections de celui-ci pour les réfuter, il répond aussi aux questions mais d'une façon telle qu'ici encore on est frappé du même manque de clarté quant à la part que prenait Paoli à sa démarche. Il le nomme, il est vrai, au début de sa lettre, mais que signifie au juste le passage? Le voici:

"Il est inutile, Monsieur, de vous dire le plaisir que j'ai ressenti en recevant votre lettre. Il est digne de vous, de votre vertu, de la générosité de votre âme, d'embrasser avec chaleur, avec feu, même avec passion, la cause de l'humanité. Les Corses gémiraient, malgré leurs succès, si une main bienfaisante ne les conduisait au bien par une sage institution politique. Je jouis d'avance de la prospérité qui en résultera, et je prépare à M. Paoli un moment bien agréable en lui apportant une aussi bonne nouvelle dans le voyage que je vais faire en Corse."

---

8 C'est nous qui soulignons.

C'est la seule mention qu'il fasse dans cette longue lettre du nom de Paoli. Ce passage signifie-t-il que ce dernier a *chargé* Buttafoco de faire la demande à Rousseau ou Buttafoco veut-il dire qu'il va causer une bonne *surprise* à Paoli en lui annonçant ses négociations avec Rousseau? N'oublions pas que l'un était en France et l'autre en Corse. Nous n'avons retrouvé aucune correspondance entre eux à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il semble assez étrange que Buttafoco parle encore de la Corse comme d'un pays sans constitution et sans chef capable de lui en dicter une, après les preuves que Paoli avait déjà données de ses talents comme législateur autant que comme chef d'armée. Lorsque, plus bas, Buttafoco dit: "Nous ferons de notre mieux pour vous donner les éclaircissements et les mémoires que vous désirerez", on pourrait à la rigueur penser que ce *nous* désigne *Paoli* et Buttafoco ou d'autres, il ajoute cependant:

"Mais je commence par vous demander de l'indulgence pour moi et pour ceux qui en seront chargés. Je me rends justice, et avoue avec franchise mon insuffisance: je ne puis donner que ma très bonne volonté; c'est tout ce que j'ai."

Ce n'était certainement pas tout ce qu'avait Paoli. Quand Boswell qui n'était alors qu'un inconnu de vingt-cinq ans[9] se présenta à lui, le général lui fournit avec empressement des matériaux pour son célèbre *Account of Corsica.* Comment n'aurait-il pas fait beaucoup plus encore pour le grand homme auquel il s'agissait de confier le destin de son pays?

* * *

Les points à examiner d'abord pour tâcher de savoir de qui Buttafoco était le porte-parole sont évidemment ses rapports avec Paoli et le rôle qu'il avait déjà joué en Corse. Y avait-il une telle communauté d'opinions et de sentiments entre les deux hommes,

---

9 Il était né en 1740 et son voyage en Corse est de 1765. A ce moment il n'avait encore fait qu'étudier le droit. C'est son *Account of Corsica and Memoirs of Pascal Paoli* qui devait le rendre célèbre.

ou Buttafoco tenait-il une telle place dans son pays, que Paoli, en admettant qu'il voulût faire appel à Rousseau, l'eût chargé d'une démarche si importante?

A en juger par ses états de service, Buttafoco avait dû vivre assez peu en Corse et il n'avait pas pris part à la guerre de délivrance organisée et dirigée par Paoli contre Gênes. Il était né en 1731[10] à Vescovado, dans la province de Bastia, d'une vieille famille noble. Son père, Antoine Buttafoco, était au service de la France quand, dès l'âge de neuf ans, Mathieu entra dans la compagnie qu'il commandait. L'enfant bénéficia des faveurs accordées par le gouvernement français aux gentilshommes corses qui s'enrôlèrent dans le régiment nouvellement créé de Royal-Corse. Au bout d'un an il était nommé enseigne, puis lieutenant, à quinze ans, en 1746. Il avait pris part avec son père aux campagnes de la Guerre de Succession d'Autriche pendant les années 1742, 1744, 1745, 1747, 1748. Il assista aux sièges de Furnes, de Tournay, d'Oudenarde, de Berg op Zoom, de Maestricht, il était à la bataille de Fontenoy.[11] Au mois de mai 1749, après le traité d'Aix-la-Chapelle, il rentra en Corse — mais pour peu de temps — avec son père. Celui-ci mourut le 29 mars 1758, "fidèle à la France et à son île". Mathieu se trouvait alors à Minorque où, en 1756, il avait participé à la prise de Port-Mahon. Il y tint garnison jusqu'aux préliminaires du traité de Paris, à la fin de 1762. Ses brillants faits d'armes lui avaient fait octroyer en 1758 le grade de capitaine et en 1760 celui d'aide-major. Le général Colonna de Giovellina auquel nous empruntons en grande partie ces renseignements dit cependant que ce serait sous-estimer Buttafoco que de le juger uniquement comme militaire. "Il avait des visées politiques bien au-dessus de son grade. Au lendemain de l'expédition de Minorque, notre jeune officier, intelligent et ambitieux, voulant, comme la majorité de ses compatriotes, la fin de l'odieuse domination génoise, et pour ce résultat s'improvisant homme d'Etat, allait avoir recours à la

---

10 Il avait donc six ans de moins que Paoli.

11 Renseignements communiqués à P. P. Plan (voir tome XI de la *Correspondance générale de J.-J. Rousseau)* par M. Charles de Buttafoco, maire de Vescovado. Voir aussi les *Fragments pour servir à l'Histoire de Corse* du Comte de Buttafoco, et *Les Buttafoco* du Général Colonna de Giovellina, dans la *Revue de Corse*, avril à août 1932.

France." Et le général Giovellina cite des documents conservés aux archives du Ministère de la guerre: le 26 janvier 1762, Buttafoco avait envoyé à Choiseul, alors secrétaire d'Etat au Département de la Guerre et de la Marine, un mémoire relatif à l'intérêt qu'aurait la France à aider les Corses à se libérer des Génois et à s'assurer ainsi les sentiments de reconnaissance de la nation[12] pour pouvoir, "soit en envoyant des troupes dans ce pays" soit en faisant "entrer le gouvernement actuel de l'intérieur de l'isle de Corse dans les vues de la France", empêcher que les Anglais qui, depuis la nouvelle alliance de la France avec l'Espagne et le roi des Deux Siciles[13] avaient des vues sur la Corse, ne s'y établissent. Il ajoutait qu'au cas où l'Angleterre offrirait des subsides à la Corse en échange d'avantages stratégiques il était à craindre qu'ils ne fussent agréés si la France n'avait pris les devants "car les Corses avant toute chose veulent mener à bonne fin leur guerre de libération contre Gênes". Il offrait d'aller dans l'île "sous le prétexte qui sera le plus convenable aux circonstances présentes pour y travailler et engager le gouvernement corse à toutes les démarches qui pourront convenir aux intérêts du Roy, pourvu qu'il plaise à Sa Majesté de faire quelque chose en faveur de cette nation malheureuse". Il se faisait fort d'y réussir en raison de l'amitié qui le liait à Paoli et du crédit qu'il avait auprès de lui et des Corses chargés de l'administration publique.

Choiseul accepta ses offres de service en lui faisant comprendre que son avancement dépendrait de son zèle.

C'est ainsi que Buttafoco alla en Corse en 1763 et en 1764. (Le général Giovellina dit que son congé de semestre n'était que le but avoué de son voyage au pays natal.) Sa proposition n'eut pas de succès auprès de Paoli qui voulait l'indépendance pure et simple et semble s'être méfié dès le début des projets de Choiseul, tout en ménageant les apparences.

---

12 Nous croyons intéressant d'indiquer que ce passage du mémoire de Buttafoco fut mal interprété par le commis chargé d'en faire le compte rendu. Dans la "note pour le ministre" jointe au mémoire le 29 janvier 1762 les mots "s'assurer de la nation" ont été remplacés par "s'assurer de l'île". (Voir appendices de l'article du général de Giovellina, Revue de la Corse nº 76, juillet-août 1732.)

13 Choiseul venait de signer le Pacte de Famille.

Buttafoco ne fut certainement pas satisfait des pourparlers qu'il eut alors avec Paoli. Il a relaté lui-même quelques-uns des événements de sa carrière dans un ouvrage intitulé *Abrégé et Considérations d'histoire, de politique et d'économie publique sur l'isle de Corse,* qui sont vraiment ses mémoires et dont un extrait a été publié par son fils[14] pour le disculper du soupçon de trahison à la cause corse. Buttafoco parlant du Paoli de cette époque le critique sévèrement, il le taxe d'ambition tyrannique et d'incapacité et va jusqu'à lui reprocher "ses tentatives toujours mal combinées" contre les Génois.

Les événements qui suivent accentuent la différence de point de vue des deux Corses: Paoli cherche à détourner les projets de Choiseul qui ne s'y trompe pas, Buttafoco de plus en plus s'attache aux intérêts français dans l'île. Le 19 novembre 1764, le Comte de Marbeuf reçoit des instructions "au sujet de l'Isle de Corse et de la correspondance qu'il faut avoir avec M. de Buttafoco". Ce même jour Buttafoco reçoit lui aussi une lettre lui faisant entrevoir "une perspective agréable et utile à tous égards, s'il ne négligeait rien pour remplir convenablement les intentions du Roy". Cette perspective c'était le rétablissement du régiment Royal-Corse qui avait été fondu avec le Royal-Italien le 21 décembre 1763 et dont il serait nommé colonel en témoignage "de la satisfaction que le roi aurait de sa conduite politique et de sa conduite militaire pendant le séjour qu'il ferait en Corse".

Pendant tout ce temps sa faveur croissait à la cour. Il avait été, le 23 mai 1762, fait chevalier de Saint-Louis, il fut en 1764 agréé par Louis XV pour être colonel-commandant du Royal-Corse, il allait recevoir définitivement ce grade en 1765. Choiseul, enfin, allait le désigner comme intermédiaire entre lui et Paoli quand, le 5 janvier 1765, commença une véritable lutte diplomatique entre le ministre de France et le héros de l'indépendance corse, lutte qui devait se terminer en 1768 par la cession à la France des prétentions de Gênes sur l'île. A cette époque, Buttafoco s'étant déclaré ouvertement pour l'occupation française, une haine mortelle éclata entre les deux Corses et ils se rencontrèrent en ennemis pendant

---

[14] Dans *Fragments pour servir à l'Histoire de Corse de* 1764 *à* 1769, *accompagnés de notes par le Comte de Buttafoco (Antoine-Semideo-Louis-François)* Bastia 1859. (Voir page 55.)

la suprême et sanglante résistance que, pendant plus d'un an, Paoli opposa à l'annexion.

Au moment qui nous occupe, c'est-à-dire à la fin de 1764, leurs rapports étaient courtois mais bien des raisons s'opposaient à ce qu'il existât entre eux un sentiment de parfaite union et de pleine confiance.

Nous croyons utile d'indiquer de plus qu'à la consulte de mai 1764 Buttafoco avait proposé un projet tendant au rétablissement de certains privilèges de la noblesse, en opposition avec Paoli qui avait supprimé les prérogatives des anciens féodaux et du clergé. La consulte avait refusé de sanctionner la motion Buttafoco.

Mais laissons Buttafoco lui-même raconter cet épisode de sa vie. Ce qu'il en dit est extrêmement intéressant pour nous. Il l'a inséré dans un petit opuscule publié sans date mais que le contenu permet de replacer en 1792: *Observations sur la réponse de M. Saliceti.*[15]

"Personne n'ignore que M. Paoli est instruit et capable. Il aurait le talent d'un inquisiteur d'Etat à Venise, celui d'un lieutenant de police à Paris, celui surtout, d'agent très actif d'un visir à Constantinople; mais il n'a jamais été, ou ne s'est jamais annoncé comme porté par goût, ni par principes aux institutions politiques... M. Paoli a gouverné la Corse pendant neuf ans sans avoir songé à lui donner une constitution."

Comment a-t-il pu écrire cela?

"Pendant ce temps, l'autorité était toute dans ses mains; les assemblées générales appelées consultes se tenaient pour la forme; elles étaient sans représentation légale. Ce ne fut qu'en 1764 qu'on en tint une constituée par des procurateurs légitimement élus dans chaque communauté. Il ne sera pas inutile de faire connaître à M. Saliceti les motifs qui amenèrent ces changements."

Et il s'attribue un rôle important en cette occurrence — plutôt comme adversaire de Paoli que comme ami — :

"J'avais fait plusieurs voyages en Corse pour mes affaires; j'y retournai vers la fin de 1763. Il ne fallait pas être grand observateur pour apercevoir

---

15 Mathieu Buttafoco. *Observations de M. Buttafoco sur la réponse de M. Saliceti.* Paris s. d.
(Saliceti était député du Tiers-Etat de Corse à l'Assemblée nationale.)

que cette île n'avait qu'un gouvernement précaire et que toute l'autorité était concentrée dans les mains d'un seul homme. Cette position incertaine, peu satisfaisante pour le présent, était en même temps très alarmante pour l'avenir. Quelque confiance qu'on pût prendre dans les bonnes intentions de M. Paoli, il était prudent, et même nécessaire d'établir une forme de gouvernement fixe, stable, qui bannît absolument l'arbitraire, et telle, en un mot, que les citoyens ne dépendissent que de la loi. Je communiquai mes idées à des personnes qui s'intéressaient à la prospérité de la Corse. Elles m'engagèrent à les proposer, et même à tracer un plan de constitution. Cette entreprise me parut au-dessus de mes forces; cependant pour donner acte de zèle et de bonne volonté, je rédigeai ce plan de telle manière qu'il pût s'adapter à la position physique et morale de la Corse.

M. Paoli en ayant eu connaissance, me pria d'aller à Corte, ou de le lui envoyer: je pris ce dernier parti. On convoqua bientôt une nouvelle assemblée générale; mon plan y fut lu, et les dispositions y furent approuvées. Toutes celles dont parle M. Saliceti, d'après "le coup d'œil" furent adoptées; mais, M. Paoli suspendit ce qui tendait à régler d'une manière invariable l'administration des finances, et à fixer des bornes à l'autorité du général."

(Nous reviendrons plus loin sur cette dernière phrase et nous tenons à la souligner immédiatement.)

Buttafoco continue:

"Mon plan resta dans les registres publics; on s'attendait à son entière exécution; mais comme elle n'eut pas lieu, l'original me fut rendu par une personne de confiance, et se trouve encore entre mes mains. Ce fut vers ce temps-là que j'entrai en correspondance avec J.-J. Rousseau. Je lui communiquai plusieurs écrits relatifs à l'institution politique de la Corse et j'y joignis mon mémoire. Il paraît par une de ses lettres imprimées qu'il approuvait mon travail et qu'il comptait en faire la base du sien."

Tout cela nous paraît du plus haut intérêt pour notre thèse. Ce texte ne dit pas explicitement, il est vrai, si Buttafoco écrivit à Rousseau de son propre chef et à l'insu de Paoli, ou s'il le fit après s'être concerté avec celui-ci, mais rend plus qu'improbable, nous semble-t-il, l'initiative spontanée de Paoli, telle que l'imagina Rousseau. Le passage ne laisse certainement pas supposer des relations bien étroites entre Buttafoco et Paoli en 1763-1764. Il est juste d'ajouter, quant aux sentiments inamicaux qui y percent, que Buttafoco écrivit sa lettre à Saliceti dans la chaleur des luttes de la Révolution qui avaient réveillé une haine alors vieille de plus

de vingt ans mais qui n'avait pas encore éclaté en 1764, au moment qui nous occupe.

Quant aux sentiments réels de Paoli pour Buttafoco à cette époque, il est bien difficile de les connaître: Paoli ne paraît pas s'être confié aisément; même pendant la période des violentes polémiques de 1792 il s'est montré réservé. Les documents qu'il avait déposés dans ses maisons de Morosaglia et de Pastoreccia ont à tout jamais disparu dans des incendies.[16] Ses lettres sont dispersées. Celles que nous avons pu consulter ne jettent aucune lumière sur la question qui nous occupe.

Boswell, dans son *Journal of a Tour to Corsica* fait de Buttafoco un portrait flatteur:

"Je trouvai en lui les vertus d'un brave insulaire avec le poli du continent... homme à principes, capable et instruit, et en même temps homme du monde." ("I found in him the incorrupted virtues of the brave islander, with the improvements of the continent. I found him in short to be a man of principle, abilities and knowledge; and at the same time a man of the world.")

Le portrait peut être ressemblant, bien que Boswell soit resté trop peu de temps avec Buttafoco (quelques jours à peine) pour avoir pu juger d'autre chose que de l'extérieur. (Il l'altéra, d'ailleurs, dans la troisième édition de son livre, quand Buttafoco se fut déclaré pour l'annexion à la France.)

Une chose est certaine, c'est que Buttafoco n'avait pas les mêmes principes politiques que Paoli et qu'il n'avait, ni auprès du Général ni auprès des autres Corses chargés de l'administration publique, le crédit dont il s'était vanté un peu prématurément en janvier 1762. C'est ce qui nous intéresse ici.

*
* *

Nous pouvons maintenant revenir à la deuxième lettre de Buttafoco à Rousseau. Elle insistait une fois de plus sur les avantages

---

16 Dr. Perelli *Lettres de Pascal Paoli* dans le Bulletin des Sciences historiques et naturelles de la Corse. Bastia 1884.

que présenterait un séjour de Rousseau en Corse; le voyage ne serait ni long ni difficile: de Livourne il ne fallait que vingt-quatre heures pour gagner la Corse et, arrivé là, Rousseau serait si bien reçu; il verrait par lui-même ce qu'il lui importait de savoir, il se rendrait compte aussi de l'état affreux où la tyrannie génoise avait réduit les Corses.

La lettre abordait ensuite la question de la date à laquelle la constitution pourrait être prête, et nous voudrions souligner ceci. Buttafoco comprenait bien que Rousseau était le juge du temps où sa constitution pourrait être élaborée, pourtant il insistait sur le fait qu'il était de première importance qu'elle fût prête le plus tôt possible. En attendant, Rousseau ne voudrait-il pas s'occuper immédiatement de la forme d'un gouvernement provisoire?

"Vous sentez trop bien, Monsieur, combien il serait essentiel que la constitution fût fixée incessammment... cependant il est très raisonnable d'attendre votre travail et de s'en reposer sur votre zèle... Mais, Monsieur, sans trop vous presser et sans faire en même temps languir le bien de la société, ne pourrait-on pas jeter les fondements préliminaires par une forme de gouvernement provisoire relative aux principes sur lesquels roulera le nouveau système?"

Pourquoi cette hâte? Ce gouvernement provisoire existait et faisait des merveilles, c'était celui de Paoli qui, depuis neuf ans, avançait pas à pas vers un but défini. Cette hâte est d'autant plus étrange qu'en somme Buttafoco ne sait que répondre à la question de l'indépendance corse posée par Rousseau faisant allusion aux Génois et aux Français: "Ce ne peut être que dans le cas qu'on ne veuille pas attaquer notre liberté que nous vous demandons le sacrifice précieux de votre temps". Les Génois? "Nous *devons nous flatter* de les vaincre." Les troupes françaises? *"Il ne paraît pas,* Monsieur, qu'elles passent dans notre île pour y faire la guerre, *je présume* que tout au plus elles offriront la médiation du roi pour la pacification; *mais il est croyable qu'elle ne sera pas acceptée.* Ainsi *si* ces troupes observent une neutralité parfaite, les Corses n'auront de guerre avec la République que pour la ville de Bonifacio qui lui reste..."

Quant à la reconnaissance du pays, il est vrai qu'elle n'est "pas

encore" un fait établi "mais, il est pourtant vrai qu'une grande partie des puissances "commence" à l'admettre".

Cela n'est pas sérieux.

Remarquons aussi que Buttafoco semble tenir à éviter de parler en son nom personnel comme il l'avait fait en grande partie dans sa première lettre. A-t-il senti que Rousseau insistait, lui, pour parler de Paoli dans sa réponse? Buttafoco ici dit presque toujours "nous". Mais ce "nous" désigne-t-il les Corses ou Paoli?

Il en arrive enfin au post-scriptum de Rousseau. Que celui-ci juge lui-même de ce qu'il voudra bien accorder: corps complet de législation ou simplement système politique, tout sera reçu avec reconnaissance:

"Un corps complet de législation serait pour nous le plus grand des bienfaits; ce sera à vous, Monsieur, de choisir la tâche que vous jugerez à propos: nous ne voudrions pas nous rendre indiscrets à force d'exiger de votre bonne volonté."

Il y a là quelque chose d'au moins bizarre. Quand un peuple demande une constitution ce devrait être après avoir mûrement réfléchi à ce qu'il veut! On ne laisse pas ces choses-là à la discrétion de celui qu'on sollicite! Et d'autant plus ici que Rousseau avait clairement laissé voir qu'il préférait élaborer la législation de point en point.

Et enfin, tout enfin:

"Il est vrai, nous avons un corps de lois civiles, c'est le Statut de Corse, je pourrais vous l'envoyer, je crois qu'il serait beaucoup mieux de le refondre et de l'adapter au système politique que de former celui-ci sur le statut."

Ceci mérite considération. C'était précisément sur ce vieux Statut de Corse que Paoli avait établi sa constitution. Il l'avait élargi mais en avait gardé le fond démocratique. Or, Buttafoco, de toute évidence, était partisan du contraire. Ne voit-on pas percer là comme une sorte de dépréciation de l'œuvre de Paoli?

Si Rousseau le désirait il pourrait lui envoyer ce Statut. (Il aurait dû le faire tout de suite!) Il y joindrait "deux livres de justifications de la présente guerre" et "une histoire de notre pays jusqu'au seizième siècle". Il a encore quantité d'autres écrits mais

de peu de valeur. Il est en ce moment à Paris, il va dans trois semaines passer en Provence et de là en Corse. Si Rousseau veut bien lui écrire à Aix-en-Provence et lui indiquer par quelle voie lui faire tenir ces documents il les lui enverra.

Cette lettre partie de Paris le 3 octobre parvint à Rousseau le 14. Il y répondit dès le 15, en se hâtant pour que sa lettre pût atteindre Buttafoco à Aix. Sa réponse est un chef-d'œuvre de netteté. Rousseau ne peut décidément pas aller en Corse, il est malade, dit-il, et ne le serait-il pas que d'autres affaires pressantes le lui interdiraient avant le printemps. (Il avait à mettre la dernière main à ses *Lettres de la Montagne* qui allaient paraître incessamment.) Il faut donc que Buttafoco lui envoie les documents promis et des renseignements dont il joint la liste à sa lettre, afin qu'il puisse se mettre sans délai au travail. Les mémoires dont il a besoin, reçus, Rousseau compte qu'il lui faudra un an pour les étudier et les "digérer", il pourrait donc "proposer ses premières idées sur le gouvernement provisionnel" au printemps de 1766 et "le plan complet d'institution" au printemps de 1769. Il lui est absolument impossible de faire un travail si considérable en moins de temps. "Il s'agit d'un si grand objet que ma témérité me fait trembler." Rousseau n'est, d'ailleurs, pas partisan de l'idée de Buttafoco d'établir un gouvernement "provisionnel": "Quelque attention qu'on ait à ne faire que les changements nécessaires, un établissement tel que celui que nous cherchons ne se fait point sans un peu de commotion, et l'on doit tâcher de n'en avoir qu'une".

Puisque Buttafoco part en Corse, qu'il lui envoie de lui-même tous les renseignements qu'il jugera utiles. Ce que Rousseau voudrait savoir d'abord "par estime et admiration" c'est tout ce qui concerne Paoli: son âge, sa famille, son éducation, sa situation dans l'île, son caractère. "Ce grand homme se résoudrait-il à n'être que citoyen dans sa patrie, après en avoir été le sauveur?"

On ne peut s'empêcher de remarquer que plus Buttafoco paraît désireux de repousser Paoli au deuxième plan, plus Rousseau insiste pour parler de lui. Il sent peut-être quelque chose d'étrange dans les lettres de Buttafoco.

Il joint à sa lettre la liste des choses qui lui sont indispensables: une bonne carte de Corse — une exacte description physique et politique du pays—des renseignements sur le clergé, sur la noblesse

et les corps privilégiés, s'il y en a, sur les droits municipaux des villes, s'ils existent — sur les mœurs et le caractère du peuple.

Enfin, il lui faut savoir toute l'histoire de la Corse jusqu'au moment présent — les lois et statuts qui la régissent — l'administration actuelle — la façon de rendre la justice et de percevoir les impôts.

Buttafoco pourra envoyer ses mémoires par l'intermédiaire de Duchesne, libraire à Paris — de M. Boy de la Tour, banquier à Lyon — de M. d'Ivernois, négociant à Genève — ou de M. Junet, directeur des postes à Pontarlier.

Il y a loin de cette précision au vague des lettres de Buttafoco.

Celui-ci reçut bien à Aix la lettre de Rousseau, puisqu'à son retour de Provence[17] il s'arrêta chez les Boy de la Tour pour leur annoncer qu'il aurait recours à eux pour envoyer des paquets à Rousseau. Mme Boy de la Tour écrivit le 6 novembre à ce dernier: "Il est venu un M. Buttafoco, capitaine, qui nous a dit qu'il aurait quelque chose à vous faire parvenir, ce que nous ne manquerons pas de faire, à moins d'ordre contraire de votre part".

Le 18 novembre, Rousseau, gravement, la prie de se charger de ce soin:

"Permettez chère amie, qu'en vous réitérant mes excuses de tant d'importunités, je vous recommande des papiers que pourra vous adresser M. Buttafoco, vous priant de me les faire passer par la voye la plus rapide et la plus sûre qui pourra se trouver. Ces papiers ont un objet respectable et vous ferez une bonne action."

Une lettre de Buttafoco datée de Fontainebleau le 10 novembre, lui accusait réception de sa réponse du 15 octobre et lui annonçait que déjà un premier envoi de documents était parti d'Aix le 2 du mois, adressé à M. Boy de la Tour. Il lui promettait un autre paquet "du régiment" (c'est-à-dire de Mézières) et un envoi de Corse où il était sur le point de se rendre.

---

17 "Le traité de Compiègne était signé et Mathieu Buttafoco, ayant obtenu un congé, était déjà arrivé à Toulon afin de s'y embarquer pour la Corse, lorsqu'il reçut une lettre du duc de Choiseul, en date du 23 octobre 1764, qui lui "ordonnait de se rendre à Paris pour le service du roi." (*Fragments,* etc. du Comte de Buttafoco, 1859) p. 7.

Il tenait à sa constitution provisoire. Comme si Rousseau n'avait exprimé aucune réserve à ce sujet, il disait simplement: "La forme provisionnelle une fois établie, on pourra bien attendre le corps complet de législation."

Le gouvernement provisoire de Paoli lui déplaisait donc bien puisqu'il était si pressé d'en changer? Il est difficile d'admettre que Paoli ait partagé ces sentiments et qu'il ait été vraiment l'instigateur de cette lettre de Buttafoco. Ce dernier ajoutait qu'arrivé en Corse il s'occuperait de "leur" objet. "Mais, Monsieur, ajoutait-il, je vois que vous avez trop confiance en mes faibles lumières. Il serait bien flatteur pour moi de pouvoir remplir la bonne idée que vous avez conçue... mais je vous le répète je n'ai que du zèle..."

Cela pouvait être modestie vraie ou affectée, mais qu'on y songe encore, Buttafoco était-il le seul en Corse à pouvoir rédiger ce mémoire? S'il s'agissait d'une invitation *des Corses* à légiférer, pourquoi ne nommait-on pas une commission des gens les plus habiles de l'île pour élaborer pour Rousseau un travail sérieux sur les questions qu'il était de la dernière importance qu'il connût? Buttafoco continue bien à dire "nous" en écrivant, mais on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression, en admettant qu'il n'agît pas entièrement de son propre chef, qu'il n'avait pas reçu du gouvernement de l'île la mission de demander une législation à Rousseau. Celui-ci ne demanda pas de confirmation officielle. N'était-il donc pas étonné de n'avoir rien reçu de Paoli? Trouva-t-il normal que les documents dont il avait besoin lui vinssent d'un particulier?

Mais une chose paraît dominer pour lui toute autre considération, en ce mois de novembre 1764, c'est la nouvelle du débarquement imminent des troupes françaises en Corse.[18] Il écrit le 4 novembre à son ami Du Peyrou de Neuchâtel:

"Mes pauvres Corses ont bien maintenant d'autres affaires que d'aller établir l'Utopie au milieu d'eux. Vous savez la marche des troupes françaises; il faut voir ce qu'il en résultera. J'ai pourtant encore de la peine à croire que la France veuille devenir l'exécration de l'Univers en livrant ce malheureux peuple à ses bouchers."

---

[18] Les Français arrivèrent dans l'île en décembre.

Rousseau exprimait avec plus de violence encore les mêmes sentiments à Deleyre:

"Il faut avouer que vos Français sont un peuple bien servile, bien vendu à la tyrannie, bien cruel, et bien acharné sur les malheureux. S'ils savaient un homme libre à l'autre bout du monde, je crois qu'ils iraient pour le seul plaisir de l'exterminer."

La preuve que Rousseau croyait à ce moment que l'offre à lui faite lui venait en réalité de Paoli c'est la réponse qu'il fit le 15 novembre au Prince de Wurtemberg qui lui avait écrit pour savoir si les bruits qui couraient sur la démarche des Corses étaient fondés:

"Il est vrai que les Corses m'ont fait proposer de travailler à leur dresser un plan de gouvernement. Si ce travail est au-dessus de mes forces, il n'est pas au-dessus de mon zèle. Du reste c'est une entreprise à méditer longtemps, qui demande bien des préliminaires, et avant d'y songer il faut voir d'abord ce que la France veut faire de ces pauvres gens. En attendant je crois que le Général Paoli mérite l'estime et le respect de toute la terre, puisqu'étant le maître il n'a pas craint de s'adresser à quelqu'un qu'il sait bien, la guerre exceptée, ne vouloir laisser personne au-dessus des Loix. Je suis prêt à consacrer ma vie à leur service, mais pour ne pas m'exposer à perdre mon temps, j'ai débuté par toucher l'endroit sensible. Nous verrons ce que cela produira."'

Ce qu'il appelle "l'endroit sensible" ce sont les dispositions de Paoli. Il avait posé la question à Buttafoco dans sa lettre du 15 octobre:

"Je voudrais savoir tout ce qui regarde M. Paoli... Ce grand homme se résoudrait-il à n'être que citoyen dans sa patrie, après en avoir été le sauveur?"

Buttafoco ne pouvait, sans se découvrir, au cas où il aurait eu quelque arrière-pensée, ignorer cette sorte de sommation de Rousseau. Il envoya donc à celui-ci les informations suivantes qui formaient, en somme, l'essentiel de sa lettre du 10 novembre:

"Je vais vous parler de M. Paoli avec sincérité. Il a trente-neuf ans; il n'est pas marié, il ne l'a jamais été et n'a pas envie de l'être. Lors de la pacification de la Corse, sous le maréchal de Maillebois, son père, qui était un des généraux de la nation, passa à Naples avec le titre de Colonel; il y

mena son fils très jeune, pour lequel il obtint une place dans l'académie militaire. Après que les troupes françaises se furent retirées de la Corse, en 1754, M. Gaforio, général des Corses, fut assassiné par les émissaires de la République; M. Paoli, qui était au service du roi de Naples, passa en Corse, fit une campagne comme volontaire, et fut ensuite élevé au généralat: son zèle, son attachement pour le bien public, et ses talents supérieurs l'en rendaient dignes. Il n'a point démenti les espérances qu'on avait conçues de lui; il n'aspire qu'à l'honneur de délivrer son pays du joug le plus cruel; il n'a d'autre ambition que d'y voir régner la liberté.

Je l'estime trop pour ne pas penser qu'il deviendrait volontiers citoyen dans sa patrie après en avoir été le sauveur, si le bien de la nation l'exigeait; il me semble même que quand son amour pour le bien public ne l'y porterait pas, la gloire et la célébrité d'un nom dans les siècles à venir l'y résoudraient.

Si l'abdication de Sylla, après avoir été le destructeur de sa patrie, lui attira l'estime et l'admiration de ses compatriotes et de toute la terre, avec combien plus de raison n'admirerait-on pas un tel acte dans le général des Corses, après avoir brisé les fers de sa nation.

Lors de son élévation, son autorité était exorbitante; il proposait les matières de délibération, et son avis était d'un très grand poids et décidait presque toujours les affaires, il jugeait les procès sans appel; il commandait les troupes, c'est-à-dire toute la nation, parce que tout était soldat; enfin il n'était pas absolu de droit, mais il l'était de fait. Cependant il n'a abusé de rien, il a débrouillé ce chaos: on a formé des magistrats subalternes pour le civil; on a érigé le conseil suprême, dont le général est le président; ce corps représente le souverain quand l'assemblée des Pieves n'est point réunie.

M. Paoli est simple et frugal dans sa façon de vivre, uni dans ses vêtements et ses manières, intègre, plein de droiture et d'équité; désintéressé, mais économe des revenus de la nation, dont il dispose, et avec lesquels il a fait beaucoup, quoiqu'ils soient très médiocres; il est d'une belle taille, blond, les yeux bleus vifs et pleins de feu, l'air grand et spirituel: enfin si vous le connaissiez je m'assure que vous l'aimeriez et l'estimeriez, c'est, je crois, le plus bel éloge que je puisse faire de lui. Je pars demain pour Paris, et tout de suite, pour me rendre en Corse. Si vous voulez me donner de vos nouvelles, adressez vos lettres à M. le comte de Marbœuf, maréchal des camps et armées du roi, et commandant des troupes françaises en Corse — à Bastia. Comme j'habite l'intérieur du pays, il me les fera parvenir, et je l'en préviendrai.

Je suis avec un véritable attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BUTTAFOCO."

C'est un très beau portrait. Buttafoco, en parlant plus tard dans son *Abrégé,* dit qu'il répondit à Rousseau "en termes honorables sur le compte de Paoli". Un passage nous y donne pourtant à réfléchir ; c'est celui qui va de : "Je l'estime trop pour ne pas penser qu'il deviendrait volontiers citoyen dans sa patrie après en avoir été le sauveur" (qui reprend, d'ailleurs, les propres termes de Rousseau, selon l'habitude de Buttafoco) jusqu'à : "avec combien plus de raison n'admirerait-on pas un tel acte dans le Général des Corses après avoir brisé les fers de sa nation". Buttafoco ne donne en somme l'acceptation de Paoli à abandonner ses prérogatives que comme une probabilité ; et il ajoute avec un sous-entendu qui, à notre sens, ne prouve pas une véritable amitié, son petit entrefilet : "Il me semble même que quand son amour pour le bien public ne l'y porterait pas, la gloire et la célébrité d'un nom dans les siècles à venir l'y résoudraient". La passion de Paoli pour le bien de la Corse, la grandeur de son caractère n'étaient-elles pas des garanties suffisantes ? Cette question n'aurait-elle pas, d'ailleurs, dû être débattue sérieusement et résolue, avant qu'on ne s'adressât à un législateur ? Si l'offre envoyée à Rousseau était vraiment partie de Paoli, la question n'aurait-elle pas été résolue de ce fait ?

La toute dernière partie de la lettre de Buttafoco, enfin, nous paraît assez surprenante : pourquoi demande-t-il à Rousseau *"s'il veut lui donner de ses nouvelles"* (nous le croyons bien, avec un projet si sérieux en train !) de lui envoyer ses lettres *par l'intermédiaire des Français?* Il ne s'agissait pas d'une correspondance d'amitié, tout ce qui se passait entre Rousseau et Buttafoco ne se passait-il pas en réalité entre les Corses — c'est-à-dire Paoli — et le législateur qu'ils s'étaient choisi ? Paoli recevait des lettres de toute l'Europe et y répondait. Enfin, les Français qui venaient, en somme, arrêter l'œuvre de délivrance entreprise et presque menée à bien par Paoli, n'étaient pas les intermédiaires les plus désignés pour les négociations entreprises. On pourrait objecter que Buttafoco se trouvant au service de la France et étant ami du comte de Marbeuf recevrait plus vite son courrier par cette voie, mais alors, sa correspondance avec Rousseau entrait dans le domaine des relations privées ?

Rousseau ne répondit pas à cette lettre nous allons voir pourquoi.

CHAPITRE II

La démarche de Buttafoco et les amis de Rousseau

La nouvelle de la démarche de Buttafoco auprès de Rousseau s'était répandue avec une incroyable rapidité: dès le 11 octobre, c'est-à-dire un mois environ après la réception par Rousseau de la première lettre, le comte de Zinzendorff lui écrivait de Genève:

"S'il était permis de vous faire des questions indiscrètes, je vous demanderais s'il est vrai, comme on le dit ici, que les Corses vous ont fait demander des lois."

Rousseau lui répondit le 20:

"Les Corses par leur valeur ayant acquis l'indépendance, osent aspirer encore à la liberté. Pour l'établir, ils s'adressent au seul ami qu'ils lui connaissent; puisse-t-il justifier l'honneur de leur choix!"

C'est dès lors, pendant trois mois, un déluge de lettres des amis de Rousseau qui, de France, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, le félicitent. Les uns lui demandent simplement confirmation de la nouvelle, les autres accompagnent leurs compliments de commentaires et de conseils.

Le lendemain même de sa lettre du 15 octobre à Buttafoco, il reçoit un mot du Prince de Wurtemberg alors en Suisse:

"Est-il vrai que les Corses vous aient demandé des lois?"

Le 8 décembre, Malesherbes lui écrit de Paris:

"On nous parle aussi dans ce pays-ci d'un événement dont je voudrais bien être instruit par vous-même, si cela pouvait se demander sans indiscrétion. C'est la demande qui vous a été faite d'un corps de loix par une nation qui, en cela, se modèle sur les républiques grecques. Je désirerais avec passion de savoir et la vérité du fait et si vous vous déterminez à travailler sur cette importante matière. Je crois que mes confrères les "gens tenans" les parlemens, cours des aides et autres cours de France qui s'occupent

beaucoup à présent de législation, seront très étonnés des routes qu'ils vous verront prendre."

Le 9 décembre, Gauffecourt, de Lyon:

"Je voudrais pour beaucoup que vous travaillassiez pour les Corses. Il n'y a que vous. M. le président de Montesquieu m'a dit bien des fois qu'il n'y a que vous de capable de travailler sur *l'Esprit des Lois*."

Le 14 décembre, Duclos, de Paris:

"Dites-moi un peu ce que c'est que ce code pour les Corses qu'on vous demande."

Et en fin d'année 1764, Mme de Chenonceaux:

"Lorsque j'avais fini cette lettre, j'en ai reçu une de Lyon où l'on me mande, ce qu'on m'a dit aussi à Paris, que la république de Corse vous a demandé des lois. Est-ce vrai? Et quelle sera votre réponse? Voilà un honneur d'un genre assez beau et assez extraordinaire pour que vous n'y soyez pas insensible. Je voudrais déjà voir l'exécution. J'embrasserais volontiers tous vos principes de politique et de société; j'en aime et révère toutes les idées. Il n'y a que vos opinions contre les femmes que je ne vous pardonne pas, et sur lesquelles vous m'avez vue en fureur dans vos ouvrages. N'allez pas bâtir des choses dans cet esprit."

Les amis plus intimes présentent en général des objections. Il faut noter d'abord que tout le monde — amis et ennemis — croit que Paoli lui-même a écrit à Rousseau, tant à cette époque qui disait Corse disait Paoli. Personne n'imagine qu'une démarche si importante ait pu être faite par quelqu'un d'autre.

Tout en croyant donc que l'invitation à légiférer a été présentée d'une façon officielle et nette, ni Milord Maréchal, ni Lenieps, ni Deleyre, ni Ustéri n'encouragent Rousseau à accepter; tout au contraire, ils lui représentent l'état troublé et l'avenir incertain de la Corse, le caractère réputé indomptable de ses habitants, les difficultés du voyage — "car il lui faudra aller étudier le pays sur place" — plus que tout et comme un leit-motiv revient la hantise de l'occupation française — objections que Rousseau s'était déjà posées, qu'il avait exprimées à Buttafoco dès sa toute première réponse, et qui le font certainement hésiter. Milord Maréchal lui écrit le 24 octobre de Postdam, mais il ne donne pas à la question

corse la première place dans sa lettre. Il n'est pas d'avis que Rousseau se fatigue à élaborer toute une constitution. Ce n'est pas par manque de sympathie pour la nation naissante, bien loin de là :

"J'aime bien Paoli, dit-il, de s'être adressé à vous, cela montre qu'il veut réellement le bien de sa patrie. J'ai toujours été Corse, je leur avais acheté des armes l'année 1729... j'étais sur les côtes dans une petite tartane quand une barque génoise armée nous obligea de nous éloigner... C'est l'unique peuple capable de recevoir une législation mâle et qui durerait encore plus longtemps qu'ailleurs, mais un bon gouvernement stable est une chimère... Un négociant devient riche, voilà un commencement de luxe; un Corse revient du service de France avec un bel habit, fait le petit-maître, tourne la tête à quelques folles et encore aux jeunes garçons qui veulent l'imiter. Puis comment régler la religion et obvier à la superstition et aux ruses des prêtres?"

Ce que Milord Maréchal *"souhaiterait"* (nous soulignons le conditionnel) et encore, seulement si la santé de Rousseau le lui permettait, ce serait qu'il écrivît "des règles générales aux bons et braves Corses, cela leur servirait infiniment quand ils *établiront* leur gouvernement". Nous soulignons le futur: Milord Maréchal sait bien, et c'est en grande partie pourquoi il donne au projet une importance secondaire, que les Corses ont quelqu'un qui établira leur gouvernement, c'est Paoli, et que tout ce que celui-ci peut, en somme, désirer, ce sont des conseils généraux.

Nous ne pouvons pas ne pas rapprocher de ce passage de la lettre de Milord Maréchal les quelques lignes suivantes du *Journal of a Tour to Corsica and Memoirs of Pascal Paoli* de Boswell :[1]

"D'après le compte rendu que j'ai tâché de donner de la présente constitution de la Corse[2] et de son illustre Législateur et Général, on peut bien concevoir que le projet d'amener M. Rousseau dans l'île était exagéré à un extravagant degré par les rapports du continent. On disait que Rousseau allait être fait rien moins que le Solon des Corses qui devaient implicitement recevoir de lui un code de lois. Ce n'était d'aucune façon le projet. Paoli était trop capable pour soumettre la législation de son pays à quelqu'un d'entièrement étranger au peuple, aux mœurs, en un mot à tout ce

---

1 James Boswell *An Account of Corsica. The Journal of a Tour to that Island and Memoirs of Pascal Paoli.* Dédié à Paoli le 29 octobre 1767. 1ère éd., London 1768.

2 Ecrit avant l'achat de la Corse par la France.

qui concernait l'île. Bien plus, je sais parfaitement que Paoli attache plus d'importance à ce qui a été essayé par l'expérience des âges qu'aux plus beaux systèmes théoriques. D'ailleurs, les Corses n'étaient pas hommes à se laisser mouler tout d'un coup à volonté. Ils devaient être graduellement préparés, et une loi posant les fondements d'une autre..." (Voir texte anglais en bas de page.)

Qu'on nous permette de remarquer en passant que cette assertion de Boswell, lue et non démentie par Paoli, fortifie singulièrement notre thèse qu'en admettant que Buttafoco eût mis Paoli au courant de ses premières démarches auprès de Rousseau il avait exagéré considérablement ce que le chef corse l'avait autorisé à demander.

Milord Maréchal qui était un vieux politique, au courant des affaires de toute l'Europe, s'était bien rendu compte de l'importance qu'il fallait donner à la démarche. Quand, d'ailleurs, il se serait véritablement agi du projet grandiose dont le bruit courait, l'intervention des Français dans l'île aurait poussé Milord Maréchal à déconseiller à Rousseau d'y consacrer trop de ses forces. Parlant des Corses il terminait: "mais je crains beaucoup pour eux le secours des Gavachos aux Génois".

Le 27 octobre, c'est de Paris que Rousseau reçoit une lettre. Elle est de Lenieps, et celui-ci formule les mêmes craintes:

"Le bibliothécaire du Collège Mazarin a débité qu'il avait reçu des lettres de Corse, par lesquelles on lui disait que vous aviez été prié d'aller leur donner des lois. Cette nouvelle a bientôt été publique, et j'ai vu tout le monde désirer que cela fût vrai, ce qui montre en quelle estime vous êtes dans ce pays, dont les gens pensans détestent la conduite tenue contre vous

---

Texte anglais: From the account which I have attempted to give of the present constitution of Corsica, and of its illustrious Legislator and General, it may well be conceived that the scheme of bringing M. Rousseau into that island, was magnified to an extravagant degree by the reports of the continent. It was said that Rousseau was to be made no less than a Solon of the Corsicans, who were implicitly to receive from him a code of laws.

This was by no means the scheme. Paoli was too able a man to submit the legislation of his country to one who was an entire stranger to the people, the manners and in short to everything in the island. Nay, I know well that Paoli pays more regard to what has been tried by the experience of ages than to the most beautiful ideal systems. Besides the Corsicans were not all at once to be moulded at will. They were to be gradually prepared, and by one law laying the foundation for another...

par le magistrat de votre Patrie. Cette même nouvelle me vint hier de Genève, d'où l'on ajoute que vous n'avez pu refuser la demande et que vous travailliez. Si cela était ne seriez-vous point nécessité d'aller reconnaître le pays? Les Corses sont-ils tranquilles? Le parti de Paoli a-t-il triomphé de tous les obstacles? Les Génois n'ont-ils pas encore les places fortes? et ne parle-t-on pas de les soutenir et de leur envoyer du secours d'ici? La longueur de ce secours ne peut-elle pas laisser croire qu'il y a une opposition tacite? Et ne peut-on pas conclure de là que le temps n'est pas propre pour sa législation mais que cela pourra arriver?

Nos gazettes sont très stériles et je n'entends rien dire d'ailleurs."

Le 2 novembre, longue lettre de Deleyre alors bibliothécaire du duc de Parme. Lui aussi a appris la nouvelle que "Paoli" demande à Rousseau "un plan de législation pour les Corses". Il espère qu'elle est vraie, pour que Rousseau puisse "former un peuple libre"[3] mais tant d'obstacles s'opposent, d'après lui, à la réussite du projet. Il n'imagine pas même que Rousseau puisse songer à légiférer sans aller habiter le pays, et il craint pour sa santé. Il redoute aussi le naturel des Corses "dignes peut-être de secouer le joug de leurs tyrans sans être propres à recevoir une législation douce et sensée, telle que vous ne pourriez vous empêcher de la dicter". Et enfin revient la grande objection: si les Français prêtent assistance aux Génois, si les Anglais viennent aider les Corses, d'autres influences ne s'exerceront-elles pas dans l'ile, qui rendront la législation de Rousseau inutile?

Il ne sera jamais encourageant quant au travail entrepris, tout au contraire. Il s'emploie pourtant à trouver des ouvrages sur la Corse. Le 18 février 1765 il enverra à son ami une partie de l'histoire de Cirneo, qu'il aura copiée lui-même, dans l'impossibilité de lui faire parvenir l'œuvre autrement.[4]

Ustéri, lui, écrit de Zurich que les Corses sont des barbares qui ne montrent tant de bravoure qu'à cause de leur barbarie, il craint

---

3 Deleyre devait en 1793 voter la mort de Louis XVI.

4 Ce morceau copié par Deleyre ne s'est pas retrouvé parmi ses lettres. (Note de Streckeisen-Moultou *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau.* Paris 1861.) Mais nous possédons l'œuvre. Pietro Cirneo écrivit l'histoire de la Corse, *De Rebus Corsicis,* jusqu'en 1506. Son travail resta à l'état de manuscrit jusqu'au règne de Louis XV où il parut incorporé dans les œuvres du célèbre historien italien Muratori. Publié en français en 1884 par l'abbé Lettéron à Bastia.

bien que "dès qu'ils auront des lois ils n'aient aussi des gens qui veuillent les éluder et qu'un code ne leur fasse naître des sophistes et des usurpateurs".

Au début de novembre Rousseau est complètement découragé, d'autant plus que la nouvelle de l'intervention française se confirme: "En attendant ce qu'il en arrivera, il faut gémir tout bas et aller herboriser" (A Du Peyrou le 4 nov.). Seul, De Luc, son concitoyen, encourage Rousseau. De Genève, il lui fait, le 7 novembre, un portrait presque idyllique des Corses et de leur île. Encore n'en est-il pas moins vrai que les Français interviennent.

"Puisqu'il est vrai que les Corses vous souhaitent pour leur Législateur, je dois vous dire ce que je tiens fortuitement d'un natif de Genève, ci-devant soldat auxiliaire au service des Génois dans l'île de Corse, pris prisonnier de guerre par les habitants de cette Isle. Il en est de retour depuis quatre à cinq mois, en ayant vécu environ six avec eux. Quoique ce Genevois leur avoua rondement sa religion, les Corses ne le soliciterent jamais d'embrasser le Papisme, parce qu'ils ne sont point cagots. Il se loue beaucoup d'eux et dit qu'ils sont en général de braves et d'honnêtes gens, qu'ils aiment leur vaillant chef Paoli, que ce dernier les dirige avec prudence et douceur, et il ajoute que leur Païs abonde en tout ce qui peut être utile et agréable pour les besoins de la vie."

Qui croire? Evidemment, il faudrait aller voir par soi-même. Mais en dehors de la difficulté du voyage, ce n'est peut-être pas le moment d'aller en Corse quand les Français sont sur le point d'y débarquer. Où Rousseau irait-il, d'ailleurs? Buttafoco ne l'a invité que vaguement, d'une façon générale. Tout cela serait-il même arrangé que Rousseau ne pourrait partir: il est en pleine correction des épreuves des *Lettres de la Montagne,* il est en pourparlers avec le libraire Fauche, de Neuchâtel, pour une édition complète de ses œuvres, il commence à songer à écrire ses *Mémoires.* La Corse doit être un peu repoussée au second plan pour le moment.

CHAPITRE III

La démarche de Buttafoco et les ennemis de Rousseau

Cependant, les ennemis de Rousseau, la coterie Grimm-d'Epinay-Diderot et surtout Voltaire, ont, eux aussi, appris la nouvelle. Leur premier mouvement est de chercher à diminuer l'honneur fait à Rousseau en prétendant que les Corses se sont aussi bien adressés à d'autres qu'à lui. C'est Grimm qui, le 1er novembre, commence la campagne dans sa *Correspondance littéraire*:

"On dit que Pascal Paoli, chef des Corses, vient d'écrire à J.-J. Rousseau pour lui demander des lois pour sa nation... On prétend que d'autres Corses se sont aussi adressés à d'autres personnes pour le même objet. Ce serait bien le mieux que de prendre l'avis des hommes les plus éclairés de l'Europe, de les comparer, et de les choisir ou d'en composer le meilleur. La belle tâche que Paoli propose aux philosophes à remplir!"

La fidèle Mme de Verdelin annonce à Rousseau les perfides insinuations. Elle lui mande le 6 novembre de Paris:

"Il n'est bruit ici, mon voisin, que de la lettre que vous avez reçue de Paoli. Il vous demande des lois. Les Encyclopédistes, pour mettre leur amour-propre à l'aise, prétendent aussi qu'il a écrit à Helvétius. Un de ces messieurs le disait l'autre jour devant moi."

(Quand Bachaumont notera le même bruit dans ses *Mémoires Secrets*, le 21 novembre, il nommera Diderot comme passant pour avoir été pressenti par les Corses, en même temps que Rousseau.)

Rousseau ne put pas n'être pas inquiet en lisant la lettre de Mme de Verdelin. Il connaissait trop Grimm pour attacher foi à ce qu'il disait, mais malgré tout, ne pouvait-il y avoir quelque chose de vrai dans les rumeurs qui circulaient? Quelle humiliation pour son orgueil si la nouvelle était fondée. Ne dut-il pas à ce moment reprendre les lettres de Buttafoco et remarquer ce qu'il y avait de vague et d'inofficiel en elles? Puisqu'il savait bien, lui, que Paoli

ne lui avait pas écrit, Buttafoco n'était-il pas simplement *l'un* de ces "autres Corses" dont parlait Grimm, et lui, Rousseau, n'avait-il été pressenti que comme "d'autres personnes"? Dans ses Confessions[1] et dans une lettre subséquente à Buttafoco[2] il dit bien qu'il avait confiance, mais il fut certainement troublé et agacé par les bruits qui couraient, la preuve en est dans sa correspondance de cette époque, fébrile et parfois violente.

C'est à ce moment que la *Gazette de Berne* publia un article qui acheva d'exaspérer Rousseau.[3] On y disait qu'une délégation de Corses était allée le trouver. Mais laissons Rousseau lui-même raconter l'affaire: (Lettre à Lenieps du 27 octobre).

"Il est vrai que les Corses m'ont fait prier à leur dresser un plan de gouvernement. Mais ce travail demande bien des connaissances préliminaires qui me manquent: je ne suis guères, dans mon état présent, propre à l'entreprendre; et, comme vous dites fort bien, ce n'en est pas ici le moment. S'il est reparlé de cette affaire, vous en serez instruit dans le tems. Savez-vous ce qu'ont fait les Jongleurs dans la rage que leur a causée cette nouvelle? Ils ont fourré dans la Gazette de Berne un article où, pour me rendre ridicule, ils font écrire de Paris que les Corses m'ont fait une députation solennelle, et qu'ils m'invitent non seulement à leur donner des loix mais à les gouverner. Et pour rendre cette prétendue députation encore plus extravagante, ils ont soin, dans la même gazette, de dire que les Génois ont fait entendre aux "Rebelles" qu'ils eussent à se hâter de se soumettre; sans quoi ils étaient perdus. Comprenez-vous le tissu de jongleries que tout cela

---

1 Livre XII.

2 Celle du 26 mai 1765.

3 Il nous a été, malheureusement, impossible de retrouver cet article. La Gazette de Berne a paru sous deux titres différents. (*Gazette de Berne* n'est qu'un sous-titre indiquant le lieu de parution):
1° de 1689 à 1788: *Nouvelles de divers endroits,*
2° de 1788 à 1798: *Nouvelles politiques.*
La Bibliothèque de Fribourg possède les années 1770 à 1798.
La Bibliothèque de Neuchâtel, les années 1768-72, 1774, 1776-83, 1785-89, 1791-92, 1794-95.
La Bibliothèque de Berne: 1792-93 et 1798.
La Bibliothèque Nationale n'a que l'année 1777 (sous le titre *Nouvelles de divers endroits).* L'année 1764 paraît introuvable. P. Grellet dans *Sur les sentiers du passé* (Neuchâtel 1923. Librairie centrale, 197 p.) (p. 112-120), dit qu'il doit se trouver chez des particuliers d'assez nombreux exemplaires isolés.
(Renseignements communiqués à M. A. Schinz par M. H. Bernus, administrateur de la Bibliothèque nationale suisse de Berne.)

fait? Je ne doute point qu'à force d'impertinences et de clabauderies, ils ne rebutent les Corses de s'adresser à moi pour leurs affaires; et tant mieux, peut-être: j'en aurai plus de tems à donner à celles de Genève."

Il terminait:

"Si vous saviez en quel état je vous écris cette lettre, vous me sauriez gré de m'entretenir si longtemps avec vous."

"Les Jongleurs" c'était la coterie du Dr Tronchin de Genève, et de son ami Voltaire. Il est bien possible que Voltaire ait été l'auteur de l'article, il n'en était pas à cela près. Rousseau aurait dû en rire, mais trop de tracasseries accumulées l'avaient rendu incapable de prendre les choses avec indifférence et le ton de cette lettre montre à quel point il était nerveux alors. On y sent aussi qu'il était fier que "les Corses" se fussent adressés à lui et qu'il eût été bien fâché qu'on les "rebutât".

Quant à la "délégation", il faudrait avoir l'article de la gazette pour juger du ton dont il en était parlé. Il est certain — d'après ses attaques subséquentes de janvier 1765 — que la Gazette de Berne n'était pas favorable à Rousseau et que, si Voltaire y était pour quelque chose, l'article en question ne pouvait avoir été écrit dans une intention amicale ou même avec impartialité; mais s'il ne s'y agissait que d'une simple information il n'y avait là rien de si extravagant; personnellement nous comprendrions mieux que les Corses eussent envoyé une délégation à Rousseau que nous ne comprenons les offres ambiguës de Buttafoco, et nous croyons que si Paoli avait voulu demander à Rousseau d'être le Solon de la Corse il aurait présenté sa requête plus solennellement que ne l'avait fait Buttafoco. Une députation ne devait pas paraître chose si folle puisque Bachaumont lui-même y crut:[4]

"Les noms de Jean-Jacques Rousseau et de Diderot sont si connus dans le monde qu'il n'est pas besoin de rappeler leur célébrité: il vient de se passer un fait trop singulier pour ne pas le rapporter. Les rebelles de Corse leur ont député pour les engager à leur dresser un code qui puisse fixer leur gouvernement, ayant en horreur tout ce qui leur est venu de la part

---

4 *Mémoires secrets pour servir à la République des lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours, ou journal d'un observateur,* par feu M. de Bachaumont. Londres, 1777-1789. (Cf. Gazette du 21 novembre 1764.)

des Génois. Jean-Jacques leur a répondu que l'ouvrage était au-dessus de ses forces, mais non pas de son zèle et qu'il y travaillerait. Quant à Diderot, il s'en est défendu sur son impuissance à répondre à cette invitation, n'ayant point assez étudié ces matières pour pouvoir les traiter relativement aux mœurs du pays, à l'esprit des habitants et au climat, qui doivent entrer pour beaucoup dans l'esprit de Législation propre à la confection d'un code de loix. Il ne paraît pas étonnant que les Corses se soient adressés à Rousseau, auteur du Contrat Social, où dans une note très avantageuse il prédit la grandeur inévitable de cette République: mais à l'égard de Diderot, on ne voit pas en quoi il a pu mériter une distinction aussi flatteuse."

Duchesne, son libraire de Paris, croit devoir féliciter Rousseau, le 20 novembre, au sujet de cette délégation:

"Nous vous faisons notre compliment sur la députation que vous ont faite les Corses pour leur donner des loix."

Il est loin d'être bien reçu:

"Je n'accepte point votre compliment,"

lui répond Rousseau.

"Mes ennemis ont fait mettre cette impertinence dans la gazette de Berne pour me rendre ridicule."

A De Luc père, de Genève, il écrit le 22 novembre:

"Vous avez pu voir dans la Gazette de Berne l'article extravagant relatif à moi que les jongleurs y ont fait mettre sous la date de Paris. Avec tout leur esprit ces gens-là ne sont que des sots. Au lieu de me rendre ridicule ils me rendent célèbre; ils sont si bêtes qu'ils ne voient pas que plus on parlera de moi, même en mal, plus ils seront abhorrés."

* * *

En ce qui concerne la part de Voltaire dans ces tentatives d'amoindrir le rôle de Rousseau et de lui nuire, nous avons découvert — ou redécouvert — deux documents qui semblent l'incriminer nettement. Ce sont deux lettres publiées en 1846 par Tommaseo dans les *Archivio Storico italiano*.[5] Tommaseo attribue la première

---

5 N. Tommaseo *Lettere di Pasquale de Paoli* dans Archivio Storico italiano, 1ère série, Vol. XI. Firenze 1846.

à Rousseau, bien qu'elle ne soit pas signée, parce qu'elle passait au moment où il la publia pour être autographe. La seconde est de Voltaire.

Voici la lettre attribuée à Rousseau:

"A M. Jean François Marengo de Bastia, capitaine de cavalerie à Paris.

J'apprends avec plaisir, Monsieur, par nos amis communs, et par la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, que vos sentiments pour moi sont les mêmes, que vous aimez constamment la Patrie, et que vous êtes tout entier aux affaires publiques: aussi je me flatte que vous n'oublierez rien de ce qui pourra faire sentir que toute nation a été malheureuse jusqu'à ce que les lois et le pouvoir législatif aient été établis chez elle.

Les Corses ont d'autant plus besoin de cet avis, qu'ils se sont jetés avec une aveugle confiance entre les bras d'un maître absolu, sans conditions, sans restrictions, et sans retour. Car, avec assez de raison pour sentir les avantages d'un établissement politique, ils n'ont eu ni assez d'expérience ni assez de philosophie pour en prévoir et en éviter les dangers. Déterminés à recouvrer leur liberté, et à secouer le joug de la tyrannie, ils ont élevé en autorité un chef qui possède dans le degré le plus éminent les qualités nécessaires pour bien s'acquitter des emplois qui lui ont été confiés, et pour répondre à ce qu'on s'est promis de son élévation, parce qu'en effet dans les temps de trouble les divisions s'éteignent plus aisément lorsque l'Etat est gouverné par un seul qui a une puissance coercitive qui ramène les partis, et parce que les expéditions militaires ne dépendant point de la multitude, sont infiniment mieux concertées et plus promptement exécutées. Mais aujourd'hui que votre peuple forme un corps dont toutes les parties sont unies, et que les Génois, chassés entièrement de l'intérieur de l'île, sont dans l'impuissance de troubler l'exercice du gouvernement corse, il est contre la saine politique de fixer l'administration sur un seul et même citoyen.

Lorsqu'on accorde des honneurs, on sait précisément ce que l'on donne: joignez-y le pouvoir, vous ignorez à quel point il sera porté; et comme ceux, qui dans la suite auront le pouvoir en mains, ne le feront pas, moralement parlant, servir ainsi que M. de Paoli, à la fin pour laquelle on le lui a donné, et de peur qu'ils ne vinssent à s'écarter du sentiment qu'on doit à la patrie, il est essentiel que ceux qui ont les rênes de l'Etat, soient eux-mêmes assujettis aux lois. *"Potentiora legum quam hominum imperia."*

Il faut donc penser solidement à assurer un repos durable à la Nation par la constitution d'un bon gouvernement, fondé sur la justice et l'équité, dans lequel le pouvoir des chefs, des différens magistrats et du peuple soit tellement balancé, qu'aucun d'eux ne puisse s'émanciper, et sortir des limites

qui lui seront prescrites par des lois que dictera toute la Nation *comitalement* assemblée, qui proportionnera, réglera et bornera leur pouvoir, soit pour la durée, soit pour l'étendue de l'autorité, et pour le nombre des personnes, et comme elle le jugera convenable à son bonheur.

Je ne doute pas, monsieur, que vous approuviez ces réflexions: tout ce qui tend à rendre inviolable votre liberté, est de votre goût, et ne peut que plaire à votre Général. Je vous prépare un plan de gouvernement que je vous adresserai."

Voici maintenant la lettre de Voltaire:

"A monsieur Jean François Marengo à Paris.

Au château de Ferney, 20 mai 1765. — La confiance que vous voulez bien me témoigner, monsieur, me flatte et m'honore. La retraite profonde où je vis, mon âge avancé, et les maladies dont je suis accablé, me mettent hors d'état de faire les recherches qui seraient nécessaires pour le dessein que vous avez. J'avoue que vous avez raison de penser que le sieur Jean-Jacques Rousseau, ne s'étant guère occupé à Paris qu'à exciter des troubles dans le parterre de l'Opéra, étant chassé de France, de Genève et de Berne, n'est guère propre à concilier les esprits d'une République. Mais, monsieur, je ne puis vous rendre un compte bien exact de ses livres que je n'ai presque point lus, ni de sa personne que je ne connais point du tout. Si vous voulez avoir des informations, je crois qu'il les faut juridiques: je pense que si vous écriviez à MM. du Conseil d'Etat de Genève, ou du moins à monsieur le Procureur général, vous auriez une réponse satisfaisante qui vous mettrait en état de rendre à vos concitoyens le service qu'ils semblent attendre de vous. La voix d'un particulier est trop peu de chose dans une pareille affaire.

J'ai l'honneur d'être, bien respectueusement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE,
Gentilhomme ordinaire du roy."

Une note signée S. Viale, citée par Tommaseo, dit que la lettre de Rousseau est tout entière de sa main mais qu'elle n'est ni datée ni signée par précaution. Viale ajoute que les autographes de cette lettre et de celle de Voltaire lui ont été donnés par M. Jean-Baptiste Marengo, fils du destinataire, appartenant à une famille honorable de Bastia.

Tommaseo fait remarquer que le style de la lettre de Rousseau est moins correct qu'à l'ordinaire, qu'il contient des expressions

impropres et que certaines constructions sont loin de la puissante précision habituelle à Rousseau. Il ajoute que cela le ferait douter de l'authenticité de la lettre s'il n'en connaissait la source.

Quant à nous, nous sommes persuadé que cette lettre est l'œuvre d'un faussaire. Nous ne craindrions pas de l'attribuer à Voltaire qui était très capable de faire imiter l'écriture de Rousseau, si la lettre n'était vraiment trop stupide et le style trop maladroit — à moins qu'il n'y eût là une nouvelle rouerie.

La lettre de Voltaire est, certes, de lui, c'est son style sans aucun doute comme la première lettre, sans aucun doute, *n'est pas* de Rousseau. Ce sont ses insinuations habituelles.

Qui étaient ces Marengo? Quelle machination cachent ces "réponses"? La date de la lettre de Voltaire, 20 mai 1765, est suggestive pour nous: Paoli venait à ce moment d'offrir, personnellement, en Corse, un asile à Rousseau persécuté à Motiers par suite des manœuvres de Voltaire. Faire circuler une lettre prétendue de Rousseau, offensante pour Paoli, n'était-ce pas le plus sûr moyen de faire perdre à Jean-Jacques et l'estime du général corse et l'asile qu'il lui avait offert dans l'île?

Le pauvre Rousseau n'était pas si fou qu'on veut bien le dire quand il se plaignait des persécutions et des cabales de ses ennemis.

* * *

Heureusement, le 28 novembre 1764, Mme Boy de la Tour annonce à Rousseau un paquet de papiers. Ce sont les documents promis par Buttafoco qui a fait diligence. "M. Régulia, libraire,[6] doit aller vous voir incessamment je les lui remettrai," dit-elle.

Rousseau reprend confiance. Quand, le 3 décembre, Boswell réussit au cours de son "tour d'Europe" à s'introduire auprès de Rousseau, il trouva le philosophe moins déprimé qu'on ne pourrait s'y attendre, et plein de la Corse. Rousseau encouragea le projet du jeune homme de compléter son voyage en Italie par un voyage

---

6 C'est probablement celui que Rousseau nomme Réguillat et qui devait diriger l'édition neuchâteloise de ses œuvres. (Note de Berthoud.)

dans l'île et lui promit une lettre de recommandation pour Buttafoco et pour Paoli, lettre qu'effectivement il lui envoya un peu plus tard. C'est celle que Boswell a placée en tête de son *Account of Corsica* quand il le publia en 1768, et qui a paru intégralement dans les *Boswell Papers*. Boswell resta jusqu'au 15 décembre dans la région de Neuchâtel — grand ami de Milord Maréchal, il était allé excursionner à Colombier où se trouvait le château que celui-ci avait habité. Le jour du départ, le jeune homme déjeuna à Motiers chez Rousseau qui se montra gai. Il fut plaisamment question de la Corse où Boswell était maintenant résolu d'aller. Il en fut aussi question sérieusement, Boswell écrivit le 26 décembre (de Ferney) à son ami Temple: "Rousseau est extrêmement occupé. Les Corses lui ont vraiment demandé de leur donner un code de lois *(A set of laws)*. Quelle gloire pour lui".

Il fut convenu que Rousseau et son visiteur resteraient en correspondance et que ce dernier enverrait des relations de ce qu'il verrait et apprendrait dans l'île.

Un autre témoignage du renouveau d'enthousiasme de Rousseau pour le travail projeté, après l'annonce des documents par Mme Boy de la Tour, se trouve dans la lettre du 8 décembre à Milord Maréchal.

"Que ne puis-je m'instruire auprès de vous dans une culture plus utile, quoique plus ingrate! Que mes bons et infortunés Corses ne peuvent-ils, par mon entremise, profiter de vos longues et profondes observations sur les hommes et les gouvernemens! mais je suis loin de vous. N'importe; sans songer à l'impossibilité du succès, je m'occuperai de ces pauvres gens comme si mes rêveries leur pouvaient être utiles. Puisque je suis dévoué aux chimères, je veux du moins m'en forger d'agréables. En songeant à ce que les hommes pourraient être, je tâcherai d'oublier ce qu'ils sont. Les Corses, sont, comme vous le dites fort bien, plus près de cet état désirable qu'aucun autre peuple. Par exemple, je ne crois pas que la dissolubilité des mariages, très utile dans le Brandebourg,[7] le fût de longtemps en Corse, où la simplicité des mœurs et la pauvreté générale rendent encore les grandes passions inactives et les mariages paisibles et heureux. Les femmes sont laborieuses et chastes; les hommes n'ont de plaisirs que dans leur maison: dans cet état, il n'est pas bon de leur faire envisager comme possible une séparation qu'ils n'ont nulle occasion de désirer."

---

[7] Réponse à la lettre de Milord Maréchal du 24 octobre indiquée plus haut.

Les Français étaient pourtant arrivés la veille même (le 7 décembre) à Bastia, mais Rousseau n'en pensait pas moins à son plan de constitution. Il dut recevoir les papiers de Buttafoco vers le 13 décembre: c'est ce jour-là qu'il fut décidé que Réguillat aurait la direction technique de l'édition générale des œuvres de Rousseau. (Le 24 décembre, il était de retour à Lyon.) Si Rousseau les avait vraiment reçus ce jour-là, sa gaîté au dîner d'adieu à Boswell s'expliquerait peut-être ainsi.[8]

---

8 Voir Albert Schinz *Documents nouveaux sur Rousseau et Voltaire.* Les *"Boswell Papers"*, Revue de Paris, à paraître en 1933.

CHAPITRE IV

Les documents reçus par Rousseau. Autres sources d'information

A. — *Les documents envoyés par Buttafoco*

Ces documents étaient pourtant assez minces quant à ce que Rousseau avait demandé dans son mémoire du 15 octobre et ils témoignaient d'un esprit de caste qui ne pouvait que lui déplaire. Ce sont les deux mémoires dont parlait Buttafoco dans le passage de sa réponse à M. Saliceti que nous avons cité au premier chapitre de notre étude. Ils sont encore inédits et nous les avons transcrits des originaux conservés à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, où ils se trouvent avec la majorité des papiers de Rousseau.

Le premier[1] est intitulé: *Examen historique, politique et justificatif de la Révolution de l'Isle de Corse contre la République de Gênes.* Il n'est pas daté, mais, d'après les événements qu'il mentionne, il a dû être écrit vers 1764 (il dit, par exemple, que le gouvernement de Paoli dure "depuis une dizaine d'année"). C'est une répétition des nombreux mémoires justificatifs rédigés par les Corses après le soulèvement de 1729: Gênes n'a aucun droit sur l'île que celui du plus fort et elle l'a exercé d'une façon inouïe, dévastant de propos délibéré un pays qui, de riche qu'il était sous les Romains, est devenu un désert; décimant la population, la réduisant à la plus abjecte misère et développant en elle les instincts de violence, de paresse et de rapine. Et pourtant les Corses sont "soumis,

---

1 Ms. 7939. Il comprend un cahier sans couverture de vingt-cinq feuillets (223×170 mm.) dont les quatre derniers feuillets sont blancs. Il ne porte ni signature ni date et n'est pas de la main de Buttafoco.

dociles, obéissants, infatigables" depuis qu'ils sont sous la conduite de leur chef actuel. Ils ont montré les mêmes qualités sous le marquis de Cursay[2] lors de son commandement "si juste, si sage, si équitable", pendant l'occupation de 1748. A cet endroit se place un long hommage à ce général "auquel les Corses ont les plus grandes obligations".

Il n'y a, en somme, dans ce mémoire aucune réponse aux questions de Rousseau, à peine quelques mots par-ci par-là au cours d'un raisonnement: "L'isle de Corse est dans une situation très heureuse pour le commerce; la quantité de ses ports, leur bonté, le bois de construction de toute espèce qui y abonde, enfin tout ce qui serait nécessaire à cet objet, assurerait aux Corses un état brillant, si la politique infâme des Génois ne s'était opposée à leur prospérité".

Et encore, ceci se rattachait-il à une sorte de profession de foi en la nécessité, pour le peuple, de l'appât du gain et de sa subordination à une classe noble et privilégiée, ce qui était juste le contraire de ce que Rousseau conçut un peu plus tard comme devant être le fond de la législation corse. Il faut dire que ces idées étaient tout aussi opposées à celles de Paoli.

Voici une page de ce passage relatif à la noblesse dans le mémoire envoyé par Buttafoco:

"Quand les Génois vinrent en Corse pour la première fois, ils y trouvèrent une noblesse riche et puissante, depuis leur infâme administration toutes ces illustres familles sont tombées dans la misère, la bassesse et l'anéantissement: c'est sur elles surtout que les coups de la tyrannie ont le plus porté, il fallait à la République, pour s'assurer la possession de cette Isle, mettre tous les ordres de niveau... Les distinctions ont été anéanties; le noble, le plébéien, le pauvre, tous sont égaux vis-à-vis des Génois... Si elle avait l'occasion de sévir contre quelque gentilhomme, Gênes s'attachait à le priver

---

2 Le marquis de Cursay avait été le chef du corps expéditionnaire envoyé en Corse sur la demande de Gênes en 1748. C'était un homme de cœur et il alla dans l'île avec des sentiments de sympathie et d'admiration pour les Corses. Il ne s'employa qu'à pacifier l'île et à servir de médiateur, mais ses sympathies ouvertement exprimées pour les Corses excitèrent la colère de Gênes qui le fit rappeler en France en 1752. Il fut emprisonné à Antibes. Les Corses pleurèrent celui qu'ils considéraient comme leur protecteur et aujourd'hui encore on parle dans l'île du "bon général" de Cursay.

de ses titres; on confisquait les fiefs, par ce moyen elle a réduit presque toutes les maisons à ne pouvoir prouver leur noblesse que par la tradition; mais malgré leurs efforts ces distinctions se sont conservées dans la mémoire des peuples qui les aiment et les respectent, tant a de pouvoir sur les hommes la force de l'habitude, et le souvenir d'une ancienne subordination.

"Quelques efforts qu'aient fait les Corses pour établir le droit de primogéniture dans les familles ils ont toujours été sans fruit. La raison en est claire et simple, on voulait supprimer les fiefs, il fallait donc en permettre la division, il fallait de plus permettre au Vassal de se racheter pour une somme modique, *cependant ces fiefs étaient indivisibles et inaliénables de leur nature.*"

C'est nous qui soulignons, ces croyances n'étaient certainement ni celles de Rousseau ni celles de Paoli, elles étaient celles de Buttafoco. S'il n'a pas écrit ce passage il l'approuvait. Il était l'un des chefs du parti des nobles, il continua à l'être après la conquête française et Louis XVI lui accorda — ou restitua — son titre de comte en 1776. Il fut délégué de la noblesse corse aux Etats généraux de 1789 et fut du parti des émigrés.

Mais nous avons sa profession de foi dans le second document envoyé à Rousseau, et qui est entièrement de lui. Ce deuxième mémoire est écrit en italien. Il avait été préparé par Buttafoco en février 1764, c'est un projet de constitution ou, plutôt, c'est un arrangement de la constitution mise en vigueur par Paoli par l'adjonction des vues personnelles de Buttafoco sur les privilèges et prérogatives à accorder à la noblesse corse. Ce mémoire, écrira Buttafoco à Rousseau, dans la dernière lettre qu'il lui ait adressée (le 19 octobre 1765) "ce mémoire fut lu en pleine consulte l'année qu'il fut écrit, on en parut assez content et plusieurs établissements y furent puisés, mais l'entière admission demanderait un long travail pour le mettre en pratique". Ce qui a été admis c'est ce qui, en somme, était une répétition du code de Paoli, lui-même basé sur le vieux Statut de Corse, avec peut-être quelques variantes de détails; ce qui ne l'a pas été ce sont ses propositions relatives à la noblesse.

Le mémoire est intitulé: *Memoria sopra la constituzione politica da stabilire nel Regno di Corsica nella quale si dà un piano generale delle cose più essenziali che constituiscono un governo in Republica*

mista.[3] Nous n'insistons pas sur la partie du projet qui est analogue à la constitution de Paoli, encore que l'entrée en matière, tout en restant dans les termes généraux, contienne peut-être quelque critique du pouvoir dictatorial de Paoli:

"L'expérience de tous les temps fait connaître que tous ceux qui ont le pouvoir sont naturellement portés à en abuser si on ne met des limites à leur autorité." ("La sperienza di tutti tempi ci fa conoscere che tutti quelli che hanno del potere sono naturalmente portati ad abusare se non si mettono limiti alla di loro autorità.")

Mais ceci pourrait être aussi une phrase prise en général pour introduire la démonstration de la nécessité de séparer les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Passons tout de suite à ce qu'il y a de particulier:

"Les officiers des troupes régulières seront mis à leur poste selon le bon plaisir du général, lequel ne devra promouvoir à ces emplois que les per-

---

3 Manuscrit 7940 de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. C'est un cahier de vingt feuillets de 219×169mm., d'un autre papier, d'une autre écriture que le manuscrit 7939 (ni l'un ni l'autre ne sont de la main de Buttafoco). Il est daté: sur la couverture il porte Vescovado nel 1764; au premier feuillet du rapport: Vescovado 12 Febro 1764.

Ainsi que le dit Th. Dufour (*Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau suivies de l'inventaire des papiers de Rousseau conservés à la bibliothèque de Neuchâtel,* Paris 1925) il y a une erreur dans le catalogue de la Bibliothèque de Neuchâtel, tome I, page 519, qui indique le manuscrit 7939 comme étant la copie en français du manuscrit 7940: ces deux manuscrits sont entièrement différents.

Le document que possède la Bibliothèque de Neuchâtel sous le nom de manuscrit 7940 n'est qu'une copie de l'original. Dans le volume intitulé *Fragments pour servir à l'histoire de Corse de 1764 à 1769 accompagné de notes par le comte de Buttafoco (Antoine-Semideo-Louis-François)* Bastia 1859, il est écrit: (page 135) "Dans la lettre de Rousseau du 26 mai 1765, il est question d'un plan de constitution daté de Vescovato; Mathieu Buttafoco en était l'auteur (voir sa réponse du 19 octobre) et il l'avait d'abord adressé à Paoli qui, en lui demandant des explications, l'avait invité à travailler aux détails. Ce plan est entre mes mains, écrit en entier de la main de mon père; je conserve aussi la lettre de Paoli, mais pour le moment, j'ai jugé inutile de les faire imprimer."

Nous avons écrit à M. Charles de Buttafoco, descendant du Comte Semideo pour le prier de nous confier cette lettre qu'il serait si intéressant de connaître. Il nous a répondu, le 21 juillet 1932, de Vescovato: "Je me trouve avec regret dans l'impossibilité d'accéder à votre désir. Cette lettre dont je n'ai, moi-même, aucune connaissance a dû suivre le sort de tant d'autres confiées par les miens sans plus jamais nous faire retour."

sonnes *de naissance*,[4] de talent et de mérite particulier. ("Gl'ufficiali delle truppe regolate saranno in ufficio a beneplacito del generale, il quale non dovrà promovere agl' impieghi che persone di nascita, di talento, e di merito particolare.")

Plus loin:

"L'existence de la noblesse en Corse est indéniable; l'oppression des Génois s'est exercée avec plus de violence encore sur les familles nobles pour les faire retourner à l'état populaire, il serait donc nécessaire de rétablir la distinction de l'ordre de la noblesse; pour ce faire on devrait rétablir les anciennes familles dans leurs prérogatives, si toutefois elles ont conservé un genre de vie conforme à leur naissance; car il ne faut pas remettre à jouir des privilèges attachés à celle-ci les familles nobles tombées dans un état de bassesse à ne pouvoir plus se regarder comme telles.

"Les prérogatives dont jouiront les susdites familles seront d'être admises de préférence à toute autre aux emplois de la milice régulière et volontaire. Dans les affaires civiles les maisons nobles auront la prérogative d'un vote ou voix pour chaque mâle parvenu à l'âge de seize ans, dans les élections des représentants de leurs paroisses respectives; tandis que les autres familles ne seront admises à donner qu'un vote par élection, cette voix unique sera toujours celle du chef de la famille.

"Elles devront encore être exemptées du service militaire obligatoire, du paiement des taxes, des marches forcées, mais elles seront soumises à une imposition à fixer, sur chaque mâle ayant voix aux élections, et en outre à un don gratuit quand le besoin de l'Etat le requerra; car c'est chose juste que celui qui jouit dans l'Etat de plus d'avantages que les autres y ait aussi de plus lourdes charges."[5]

---

4 C'est nous qui soulignons.

5 *Texte italien*: E innegabile l'esistenza della nobilta in Corsica; l'opressione de genovesi e caduta anche con più violenza sopra le famiglie nobili per ridurle allo stato popolare: sarebbe dunque necessario di ristabilire la distinzione dell'ordine della nobiltà; perciò dovrebbonsi rimettere le antiche famiglie nelle loro prerogative, se pure hanno elle conservato un genere di vita conforme alla loro nascita; perche ve ne sono in tale stato di bassessa da non potersi più riguardare come tali, ne rimetterle a godere dei privileggi d'accordarsi."

. . . . . .

Le prerogative che goderanno le sudette famiglie, saranno di essere amessi di preferenza all' altre agl' impieghi della milizia regolata e volontaria.

Nelle cose civili avranno le case nobili la prerogativa di un voto o voce per ciascun maschio da essa pervenuto all' età di sedici anni nell' elezione dei procuratori delle parochie rispettive; nell'altre famiglie non saranno ammessi

C'est à ces propositions que Buttafoco faisait allusion dans le passage de sa réponse à M. Saliceti que nous avons souligné: "M. Paoli suspendit ce qui tendait à régler d'une manière invariable l'administration des finances et à fixer des bornes à l'autorité du général". Ne s'agissait-il pas de beaucoup plus qu'il ne le laissait entendre? et, en réalité, du rétablissement de privilèges nobiliaires?

Paoli, au contraire, tâchait de réduire les prérogatives des nobles autant qu'il était en son pouvoir. Le seul privilège qu'il leur eût laissé — et encore, à son corps défendant, et seulement pour ne pas les heurter de front et s'en faire des ennemis qui eussent gêné son œuvre de réorganisateur — avait été celui de juger dans leurs propres fiefs et de n'être pas assignables devant les magistrats provinciaux, *mais* ils étaient responsables de leurs jugements devant le Conseil Suprême et la Cour des Syndics.

Si Paoli avait invité Rousseau à légiférer pour la Corse, lui aurait-il fait envoyer des suggestions animées d'un esprit tout contraire au sien? L'étude des deux documents que nous venons de citer, mis en regard de l'œuvre élaborée par Paoli, nous confirme dans notre opinion éveillée par l'imprécision des lettres de Buttafoco à Rousseau, que ce n'est pas Paoli qui a demandé à ce dernier de travailler à la constitution de la Corse mais Buttafoco.

Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'il l'ait fait nécessairement à l'insu de Paoli. Selon nous, bien qu'au fond il fût du parti de ceux qui, dans l'île, regardaient de mauvais œil l'influence sans cesse grandissante du général (et ceux-là étaient les nobles qui sentaient sous les dehors prudents du réorganisateur une force hostile à leurs privilèges), Buttafoco n'avait pas voulu se déclarer ouvertement contre Paoli le sauveur de la patrie, l'idole du peuple. Il avait pu "suggérer" qu'on pourrait demander conseil à Rousseau. Les formes étaient sauves et il était allé de l'avant. Remarquons qu'au-

---

a dar voto per detta elezione che uno solo, il quale sarà sempre il capo della famiglia.

Dovranno ancora avere l'esenzione dell' allegamento della truppa, di non pagar tassa, nè di esser costretti alle marcie, ma saranno sottoposti ad una imposizione da fissarsi sopra ciascun maschio che abbia voce nell' elezione, ed inoltre ad un dono gratuito quando il bisogno dello Stato lo richiedesse; essendo cosa giusta che quello che gode nello stato più vantaggi degli altri ne abbia ancora maggior carico."

cun renseignement n'est venu à Rousseau de Paoli ou du gouvernement officiel.

Buttafoco dit qu'il a communiqué à Paoli les lettres de Rousseau et les siennes ; nous n'avons aucune raison d'en douter : elles ne contenaient rien qui pût prétendre à les faire passer pour officielles, Buttafoco n'a jamais dit à Rousseau qu'il lui écrivait au nom de Paoli — libre à lui d'interpréter comme il lui plairait l'ambiguité des lettres. Elles étaient, en somme, la requête de *quelques* Corses qui agissaient ouvertement vis-à-vis du gouvernement, avec une apparente intention amicale pour celui-ci, pour lui offrir des conseils ; il y était parlé de Paoli en termes élogieux. Paoli n'était pas un monarque absolu : il ne pouvait empêcher des Corses qui n'étaient pas des rebelles de chercher à coopérer à l'œuvre de reconstruction, mais rien ne dit qu'il en fût content, même s'il laissa faire. Et peut-être laissa-t-il faire par politique, pour ne pas donner prise précisément au reproche d'absolutisme que lui adressaient ses adversaires. Quant à ceux-ci, il était prudent de leur part de ne pas se poser en ennemis en agissant en cachette du gouvernement. Le comte Dalmazzo Vasco de Mondovi fut, deux ans plus tard — en 1766 — mis en prison parce qu'il recrutait des soldats et préparait une constitution pour la Corse. Buttafoco n'avait garde de se mettre dans un tel cas.

Mais, en admettant qu'il eût dit quelque chose de son projet à Paoli, il ne lui avait certainement pas tout dit. Paoli savait-il que Buttafoco avait envoyé comme suggestion à Rousseau *le document même qu'il avait désapprouvé?*

Pourquoi Buttafoco s'était-il adressé à Rousseau?

Ses propositions ayant été repoussées à la consulte n'avait-il pas voulu les faire passer quand même, appuyées par le talent prestigieux et le nom du philosophe? Les mémoires qu'il lui avait envoyés étaient plutôt une sorte de plan tout tracé du travail à faire qu'une source d'informations pour une œuvre originale. Ne voulait-il pas, en somme, faire servir Rousseau à ses fins, tout en ne le laissant deviner ni à celui-ci ni à Paoli? de là le ton embarrassé de ses lettres.

Il fallait bien mal connaître Rousseau pour s'imaginer que le philosophe s'inspirerait des suggestions de qui que ce fût et particulièrement de celles qu'il lui envoyait mais, précisément, Butta-

foco, tout en citant textuellement le *Contrat Social,* n'avait que des notions assez superficielles sur le caractère et les doctrines de Jean-Jacques. N'alla-t-il pas, le 11 avril 1765, dans une de ses lettres, le saluer du nom d' "ami des arts et des sciences"?

B. — *Autres sources d'information*

Quoi qu'il en soit, Rousseau n'étant pas au courant de tout ce que nous savons aujourd'hui, et n'ayant pas encore approfondi le contenu des papiers reçus, fut heureux de pouvoir commencer son travail. Il se mit avec enthousiasme à rechercher d'autres renseignements sur la Corse. Trois livres étaient alors particulièrement connus:

1° L'histoire de la Corse jusqu'en 1506 *De rebus Corsicis* par Petrus Cyrnaeus, (Pietro Cirneo) — mort au XVI[e] siècle — histoire publiée en 1748 par Muratori.[6]

2° *L'Histoire de l'Isle de Corse* de M. G. D. C. (Jean-François Goury de Champgrand) appelée *le Mémoire de Nancy,* de 1749.

3° Les *Mémoires historiques, militaires et politiques sur les principaux événements arrivés dans l'île et royaume de Corse, depuis le commencement de l'année* 1738 *jusqu'à la fin de l'année* 1741, *avec l'histoire naturelle de ce pays-là et diverses remarques curieuses touchant l'origine des peuples qui l'habitent. Le tout enrichi d'une carte nouvelle de l'Isle de Corse et dédié à M. le Comte de Maillebois.* Par M. Jaussin, ancien apothicaire major des camps et armées de Sa Majesté très chrétienne. 2 tomes: le 1[er] paru en 1758, le 2[ème] en 1759, à Lausanne chez Marc-Michel Bousquet.[7]

Ce sont les livres qu'étudia Boswell pour son *Account of Corsica.*

Deleyre envoya à Rousseau une partie au moins du "Cyrneo". Rousseau ne connaissait probablement pas le *Mémoire de Nancy,*

---

6 Muratori *Rerum Italicarum Scriptores.* Dans le volume 24 se trouve: Petrus Cyrnaeus *De Rebus Corsicis,* en quatre livres.

7 Tome I (Livres I, II et III — Mémoires sur la Corse), 591 pages. Tome II (Livres IV et V et Catalogue des "choses naturelles"), 604 pages.

il ne le mentionne nulle part, mais il avait entendu parler du Jaussin car, le 15 décembre 1764, il écrivit à d'Ivernois, de Genève, pour le prier de le lui procurer: "Il fut imprimé à Lausanne en 1758 un livre en deux volumes, intitulé *Mémoires historiques, militaires et politiques sur les principaux événements arrivés en Corse,* etc., et ce qu'il y a de comique est que l'auteur de cet ouvrage est un apothicaire appelé Jaussin. Si ce livre se trouve à Genève, faites-moi l'amitié de m'en faire l'emplette à votre loisir et de me l'envoyer par le Messager".

Ces Mémoires de Jaussin sont bien faits, c'était la meilleure description de la Corse avant la parution de l'*Account of Corsica* de Boswell en 1768.

Rousseau y put trouver les informations que Buttafoco ne lui avait pas envoyées sur l'histoire, l'ethnographie, l'aspect physique et les productions de la Corse (cela détaillé comme un mémoire d'apothicaire!) plus bon nombre d'anecdotes et une carte excellente, celle même que le Maréchal de Maillebois "fit lever sous ses yeux et avec laquelle il dirigea ses opérations de 1739", réduite pour l'édition de Jaussin par le célèbre géographe contemporain Robert de Vaugondy.

Voilà, croyons-nous, tout ce que Rousseau eut à sa disposition pour s'instruire sur le pays auquel il se préparait à donner une constitution. Son génie était tel, cependant, qu'il en tira une connaissance claire et juste de la Corse, comme en fait foi le projet inachevé qu'il nous a laissé.

CHAPITRE V

Le bruit court que Voltaire est l'auteur des lettres de Corse

Période de découragement

D'Ivernois s'occupa immédiatement de procurer à Rousseau les livres demandés et ceux-ci durent arriver à Motiers dès le 29 décembre 1764. (A cette date Rousseau le remercie d'un paquet qui vient de lui parvenir.) Mais, en deux semaines, son état d'esprit a encore changé, et, cette fois, à cause de très graves soucis personnels. C'est très probablement au sujet du Jaussin et de la Corse qu'il écrit dans sa lettre du 29 décembre:

"Je suis et serai même plusieurs années hors d'état de m'occuper des objets relatifs à l'imprimé qu'une personne vous a remis pour me le prêter. Ainsi s'il faut s'en servir promptement je serai contraint de le renvoyer sans en faire usage; mon intention était de rassembler des matériaux pour le temps éloigné de mes loisirs si jamais il vient, de quoi je doute. Ainsi ne m'envoyez rien là-dessus qui ne puisse rester entre mes mains sans autre condition que de l'y retrouver quand on voudra."

Il est certain qu'en cette fin de décembre 1764 le projet de constitution pour la Corse devait être, de nouveau, retourné au second plan des préoccupations de Rousseau. C'est le 18 décembre que le premier exemplaire des *Lettres de la Montagne* a été signalé à Genève. Covelle en a prêté un à Voltaire le 20, Rousseau en a envoyé un à Montmollin, le pasteur de Motiers, le 23. La guerre s'est allumée immédiatement entre partisans et détracteurs de Rousseau — guerre sans merci. Voltaire, heureux de nuire, s'est vite mis à la besogne et, dès le 27, paraît à Genève même, en réponse aux *Lettres,* son atroce pamphlet anonyme: *Sentiment des citoyens* où il accuse en toutes lettres Rousseau d'avoir abandonné ses enfants et de mener une vie de turpitude. Rousseau est atteint en plein cœur.

"Le moment de crise où je suis redouble tellement mes tracas que la tête m'en tourne."

écrit-il à Rey le 31 décembre, le jour même où il a reçu le pamphlet. Le pathétique brouillon qui nous est parvenu de la réponse au *Sentiment des Citoyens* qu'il envoie à imprimer à Duchesne, le 6 janvier, est une attestation émouvante de l'état où il se trouvait. Ce même jour il adresse un appel navrant à sa fidèle amie Mme de Verdelin:

"Daignez m'écrire plus souvent, je vous en supplie, un mot me suffit, mais j'ai besoin d'un mot. Mes malheurs qui sont maintenant au comble me rendent plus inquiet que jamais sur l'état de mes amis et sur leur souvenir, le seul bien qui me reste...

"Pardonnez, Madame, le désordre de ma lettre il m'est impossible même de la relire avec attention. Je suis dans un moment de tumulte qu'il est difficile de se représenter."

Cependant, ses amis se pressent autour de lui et le soutiennent: Du Peyrou et Milord Maréchal et d'Ivernois et Moultou et tant d'autres. Mme de Chenonceaux lui envoie de nouveau une longue lettre et lui reparle de la Corse: "Je suis bien aise qu'il y ait quelque chose de vrai des Corses. Ne dédaignez pas ce que je vous ai dit de votre république".

Mais Rousseau est trop découragé. Il écrit à Séguier de Saint Brisson:

"Comment pouvez-vous croire que je veuille passer en Corse sachant que les troupes françaises y sont, jugez-vous que je n'aye pas assez de mes malheurs sans en aller chercher d'autres? Non, Monsieur, dans l'accablement où je suis j'ai besoin de reprendre haleine, j'ai besoin d'aller plus loin de Genève chercher quelques moments de repos; car on ne m'en laissera nulle part un long sur la terre, je ne puis l'espérer que dans son sein."

Rousseau n'avait pas tort de croire qu'on ne lui laisserait plus de repos. La correspondance de Voltaire à cette époque atteste la haine diabolique qu'il lui avait vouée. Aucune calomnie ne lui coûte pour le diffamer, aucun moyen n'est trop bas pour lui nuire. La coterie Grimm-d'Epinay-Diderot et les habitués du salon de Mme Du Deffand l'aident dans cette tâche, colportant, agrémentant encore, les nouvelles qui viennent de Ferney.

C'est de là, en définitive, que partent tous les bruits contradic-

toires qui circulent sur Jean-Jacques; les uns le déshonorent, les autres le ridiculisent. Après avoir d'abord prétendu que la proposition des Corses n'était pas un si grand honneur pour Rousseau, puisque la même offre avait été faite aussi à Diderot et à Helvétius, les ennemis de Rousseau cherchent maintenant à faire croire que cette demande n'a jamais existé, que c'était une farce à laquelle Jean-Jacques s'est laissé prendre. La nouvelle s'en répand très vite et, immédiatement, Voltaire est nommé comme l'auteur de la mauvaise plaisanterie (on ne prête qu'aux riches) et il est probable que Voltaire est ravi qu'on la lui attribue. D'Alembert, lui écrivant le 3 janvier pour lui demander ce qu'il faut croire des histoires qui courent sur Jean-Jacques et les Corses, lui dit:

"Vous avez écrit à quelqu'un que les Corses l'avaient seulement prié de mettre leurs lois en "bon français": cela me paraît un persiflage ou de leur part ou de la vôtre... On assure qu'il (Rousseau) a écrit une lettre à M. Abauzit (que peut-être vous serez à portée de voir), dans laquelle il se félicite beaucoup de l'honneur que les Corses lui font; et en même temps on assure qu'il a écrit, il y a peu de temps, à Duchesne, son libraire à Paris, pour lui dire que cette prétendue lettre des Corses est fausse,[1] et que c'est un nouveau tour que lui jouent ses ennemis. On assure que c'est vous qui lui avez joué ce tour-là."

Peut-être faut-il voir dans cette fausse interprétation du démenti envoyé en novembre par Rousseau à Duchesne au sujet de la soi-disant délégation des Corses, la source première des bruits qui circulent? Quoi qu'il en soit, "les ennemis" saisissent l'occasion de rendre Rousseau ridicule. Avaient-ils pensé que, par ricochet, leur affirmation dont, bien entendu, ils ne donnaient pas la source, allait, en parvenant à Rousseau, le faire douter, lui-même, du sérieux de la démarche faite par Buttafoco?

Remarquons que Voltaire, en répondant à d'Alembert, ne lui dit pas que *les lettres* adressées à Rousseau sont fausses mais bien *la délégation,* il accompagne d'ailleurs son information d'une attaque contre l'auteur des *Lettres de la Montagne* qu'il accuse d'avoir suscité des troubles à Genève: "La députation des Corses à Jean-Jacques est une fable absurde, mais les querelles genevoises sont

---

1 C'est ainsi que s'écrit l'histoire! Rousseau avait démenti la *délégation,* non les lettres.

une vérité". Il est suggestif de retrouver immédiatement ces lignes déjà "travaillées" sous la plume de Grimm-Diderot. Dans leur *Correspondance littéraire* du 15 janvier, à la suite d'une longue attaque des *Lettres de la Montagne* et de leur auteur, ils ajoutent l'entrefilet suivant, apparenté d'une façon visible à celui de Voltaire:

"Un assez plaisant contraste encore, c'est de voir M. Rousseau mettre le feu dans sa patrie, au moment où il s'est fait législateur de la Corse. Il passe aujourd'hui pour constant que cette lettre de Paoli qu'il a reçue est l'ouvrage d'un mauvais plaisant qui a voulu s'amuser à ses dépens."

Les amis de Rousseau l'avertissent; Mme de Verdelin dès le 8 janvier:

"A propos, on dit que Voltaire vous a écrit au nom de Paoli."

Le 2 février, Lenieps:

"On répand un bruit depuis quelques jours, savoir que la lettre que vous avez reçue des Corses est une lettre factice de M. de Voltaire, qui le dit à qui veut l'entendre."

Buffon lui conseille de "ne pas se mettre à dos M. de Voltaire". et Du Peyrou lui écrit le 3 février:

"M. de Voltaire n'a garde d'agir à découvert contre vous, et il en est d'autant plus dangereux."

Rousseau, par fierté, affecte de ne prendre la rumeur des fausses lettres que pour ce qu'elle vaut. A la marquise de Verdelin il répond: (Lettre du 3 février 1765.)

"Ceux qui disent cela ne font guère plus d'honneur ce me semble à la probité de M. de Voltaire qu'à mon discernement."

Et à Lenieps:

"On répand donc que c'est l'inquisiteur[2] qui m'a écrit au nom des Corses et que j'ai donné dans un piège si subtil?"

Mais, au fond du cœur, il est troublé et malheureux. Tout vient à la fois: les attaques contre les *Lettres de la Montagne* se font de plus en plus violentes, le libelle anonyme de Voltaire, *Sentiments des Citoyens,* fait son chemin, et la vie à Motiers devient presque impossible.

---

[2] Voltaire.

CHAPITRE VI

Première visite du Chevalier de Malte

C'est au milieu de ces tracasseries et de ces chagrins que se place l'épisode du Chevalier de Malte. L'histoire est bien connue, Rousseau l'a racontée tout au long dans ses *Confessions* et dans sa correspondance,[1] Boswell l'explique à sa façon dans ses *Memoirs of Paoli;* mais elle n'est pas encore éclaircie. Il nous semble pourtant que, si l'on admet que Buttafoco avait agi de son propre chef en s'adressant à Rousseau, elle peut recevoir une interprétation plausible.

Vers le 20 janvier 1765,[2] Rousseau reçut la visite d'un étranger qui se présenta à lui comme venant de la part de Paoli; mais sans lettre d'introduction. Le visiteur refusa même de lui révéler son nom et se contenta de se dire Chevalier de Malte.

On comprend facilement quelle méfiance dut éveiller en Rousseau une attitude si étrange, au moment surtout où courait le bruit de la mystification de Voltaire. Sachant que "le chevalier" avait passé par Genève avant de le venir voir, Rousseau le soupçonna aussitôt d'être un émissaire de ses ennemis, chargé de l'espionner ou de tirer de lui des confidences dont on se gausserait après.

Il raconte l'entrevue à d'Ivernois, à Mme de Verdelin, à Lenieps, presque exactement dans les mêmes termes:

"Un chevalier de Malte qui ne se nomme point mais qui vient de Genève et qui dit aussi venir d'Italie est venu me voir de la part du Général Paoli,

---

1 Edition Hachette 1909: Tome V, p. 308. Tome XI, p. 209-216.

2 Il est facile de fixer approximativement la date de cette première entrevue grâce à une lettre de d'Ivernois du 19 janvier qui racontait à Rousseau que le "Chevalier de Malte" s'était arrêté à Genève et avait dû arriver la veille à Motiers.
Le 21, Rousseau écrivait à d'Ivernois qu'il avait reçu sa visite.

faisant beaucoup l'empressé des commissions dont il se disait chargé près de moi, mais me disant au fond très peu de chose et m'étalant d'un air important d'assez chétives paperasses. A chaque pièce qu'il me montrait il était tout étonné de me voir tirer d'un tiroir la même pièce et la lui montrer à mon tour.[3] *J'ai vu que cela le mortifiait d'autant plus qu'ayant fait tous ses efforts pour savoir quelles relations je pouvais avoir en Corse il n'a pu là-dessus m'arracher un seul mot.*"[4]

C'est nous qui soulignons. Rousseau croyait que le Chevalier voulait se renseigner au profit de Voltaire, nous croyons qu'il le voulait pour Paoli. Ceci est un point de notre thèse, nous y reviendrons un peu plus loin.

"Comme il ne m'a point apporté de lettres et qu'il n'a voulu ni se nommer ni me donner la moindre notion de lui, je l'ai remercié des visites qu'il voulait continuer à me faire."[5]

Congédié par Rousseau, le visiteur reste cependant à Motiers qu'il ne quitte que le 2 février, c'est-à-dire après douze ou treize jours, et cela pour aller s'établir à Neuchâtel où, sans affaires apparentes, il sera encore le 22 avril, plus de trois mois après son arrivée dans le pays.[6] Il avait alors revu Rousseau, quelques jours auparavant, et lui avait enfin remis une lettre de Paoli à laquelle nous reviendrons.

Au point où nous en sommes de notre récit, c'est-à-dire à la fin de janvier, le Chevalier de Malte, éconduit par Rousseau, alla voir le pasteur de Motiers, Montmollin. Rousseau était si prévenu contre lui qu'il lui attribua le changement d'attitude du pasteur à son égard qui, effectivement, mais par simple coïncidence, commençait à ce moment à être celle d'un de ses pires ennemis:

"Il s'élève dans le sein du pays un orage très réel et auquel il m'est impossible de me dérober. Les ministres qui ont déjà fait condamner mon livre en termes insultants ont même déféré ma personne au Conseil d'Etat,

---

3 Nous ne voyons pas quelles pièces cela pourrait être en dehors des deux mémoires. Buttafoco aurait-il envoyé à Rousseau plus de papiers qu'il ne nous en est parvenu?

4 Lettre à Mme de Verdelin, 3 février 1765.

5 Idem.

6 Voir lettre de Rousseau à d'Ivernois du 22 avril 1765.

et dòivent m'excommunier avec éclat le 13 de ce mois. Le Conseil d'Etat m'ordonnera tout au moins de sortir du pays: ordre auquel je n'obéirai pas.[7]

"Là-dessus vous pourrez juger de ce que feront les ministres qui, d'honneur, sont autant de loups enragés, et qui lanceront sur moi leur ignorant et fanatique peuple. Je vous avoue que je soupçonne un peu notre chevalier de Malte d'avoir quelque part à toute cette affaire, car rien en soi n'est moins naturel. Il vint ici sur un mauvais prétexte, y demeura quinze jours après avoir cessé de me voir, vit en secret le professeur de Montmollin, mon pasteur et mon défenseur, et depuis ce temps le professeur de Montmollin que je n'ai pas revu est à la tête de mes persécuteurs. Le chevalier part d'ici et s'en va à Neuchâtel où il est encore en ce moment où j'écris ceci, sans qu'on sache ce qu'il y fait. Ce qu'on sait très bien c'est que, depuis qu'il y est, tous les membres du Conseil qui me favorisaient me sont devenus contraires." (Lettre à Lenieps du 3 mars 1765.)

Le 4 mars, Rousseau porte plainte à M. Meuron, conseiller d'Etat et procureur général à Neuchâtel, contre le Chevalier de Malte, en lui exposant ces mêmes griefs. En quoi il avait tort, la crise très grave qui commençait avait été déchaînée par les *Lettres de la Montagne* et le pamphlet *Sentiments des Citoyens*. Meuron le rassura quant à l'influence du Chevalier de Malte:

"10 mars 1765.

"Le soi-disant chevalier de Malte serait ignoré ici sans des sottises qui lui ont attiré des disgrâces humiliantes, se donnant des airs d'Excellence avec des jeunes gens qui mangeaient dans son auberge (d'où il ne sort pas, ne fréquentant aucune compagnie), requérant d'eux des respects et des égards et parlant inconsidérément des compagnies de la ville. Ils le chassèrent de sa chambre à coups de pied, il fit ses excuses et s'humilia. Il pourrait être question d'un honnête compliment que la ville lui ferait de la vider."

Mais cela ne rend que plus mystérieux encore ce chevalier de Malte et son séjour prolongé à Neuchâtel, car enfin, que fait-il donc là? Rousseau ne cesse de s'en inquiéter et d'en entretenir ses amis. Eux non plus ne savent qu'imaginer. Lenieps, après avoir d'abord pensé que c'était "un envoyé de l'inquisiteur" (lettre

---

[7] Rousseau avait reçu de Frédéric II dont dépendait la principauté de Neuchâtel, et sur la recommandation de Milord Maréchal, des lettres de naturalisation.

du 23 février) suggère, le 11 mars, que c'est peut-être un émissaire du roi de Prusse(?) Le pauvre Jean-Jacques se sent devenir fou:

"Votre lettre me foudroie. Quoi! Le roi de Prusse enverrait dans ses propres états un émissaire pour soulever ses propres sujets contre lui-même et contre son protégé? Dans l'affreux torrent qui m'entraîne, il ne me faut qu'un interprète comme vous pour achever de me submerger."

Et il le prie avec raison de remettre la suite de leur correspondance à des temps plus calmes.

CHAPITRE VII

Paoli et Buttafoco offrent en Corse un asile à Rousseau

Les temps plus calmes sont malheureusement finis pour des années. Motiers devient de plus en plus hostile, Rousseau commence à s'occuper de chercher un nouvel asile. Ira-t-il en Prusse avec Milord Maréchal? ou à Venise? ou en Angleterre? Sans aller si loin, se retirera-t-il en Savoie ou en Franche-Comté? Ses fidèles amis s'informent, le conseillent. Rousseau hésite, se désespère. Ce qui est merveilleux c'est qu'au milieu des soucis innombrables qui l'assaillent il continue à travailler: les *Confessions* sont en train, il revoit son *Dictionnaire de musique,* il s'occupe de l'édition générale de ses œuvres, il fait de la botanique.

Et son projet de constitution pour la Corse? Que devient-il dans des circonstances si contraires? Il peut sembler à peu près abandonné. Rousseau l'écrit à Mme de Verdelin le 3 février:

"Vous vous imaginez bien qu'il n'est plus question pour moi de la Corse par mille raisons qu'il vous est aisé d'imaginer."

Une phrase de dépit montre pourtant que le projet lui tient encore à cœur:

"Ces messieurs dont vous me parlez,[1] ont de la santé, du pain, du repos; ils ont la tête libre et le cœur épanoui par le bien-être, ils peuvent travailler à leur aise. Je désire beaucoup voir une Législation de leur façon; mais sur quoi pourront-ils la fonder en Corse? Les femmes y sont très laides et très chastes, qui pis est."

Dans les *Confessions,* parlant de cette affaire de Corse[2] il dit:

"Je ne pouvais me mêler tout de bon de la législation projetée jusqu'à ce que j'eusse des preuves solides que tout cela n'était pas un jeu pour me persifler."

---

1 Helvétius et Diderot. (Voir la lettre de la Marquise de Verdelin à Rousseau, du 8 janvier 1765.)

2 Partie II. Livre XII.

Mais la preuve que l'idée de cette législation lui était chère c'est qu'il demanda à M. Dastier, au milieu même du séjour mystérieux du Chevalier de Malte, de lui procurer des informations sur l'île. Ce M. Dastier, ancien militaire retiré à Carpentras, et qui avait fait une campagne en Corse, était venu, comme tant d'autres, voir Rousseau à Motiers. Ils étaient restés en correspondance. Rousseau lui ayant demandé de lui donner son opinion sur la Corse pour le cas où il se déciderait à y aller, Dastier lui en fit le tableau le plus horrible et le plus décourageant, si bien que Rousseau lui répondit:[3]

"Les éclaircissements que vous avez bien voulu me donner sur les affaires de Corse m'ont absolument fait abandonner le projet d'aller dans ce pays-là, d'autant plus que ne recevant plus de nouvelles je dois juger, par les empressements suspects de quelques inconnus, que je suis circonvenu par des pièges dont je veux tâcher de me garantir."

(L'un de ces inconnus était, à n'en pas douter, le Chevalier de Malte. Quant au manque de nouvelles, c'est Rousseau qui avait négligé de répondre à la lettre de Buttafoco du 10 novembre précédent et d'accuser à celui-ci réception des papiers envoyés par l'intermédiaire de Mme Boy de la Tour.[4])

On pourrait croire par ce début que Rousseau était détaché du projet. Pas du tout. Il continue sa lettre:

"Cependant on m'a fait parvenir quelques pièces dont je puis tirer parti pour mon amusement, dans la ferme résolution où je suis de me tenir en repos pour le reste de ma vie, et de ne plus occuper le public de moi. Dans cette position, monsieur, je souhaiterais fort que vous voulussiez bien, dans vos plus grands loisirs, continuer à me communiquer vos observations et vos idées et m'indiquer les sources où je pourrais puiser les instructions relatives à cet objet."

Il achève en lui demandant l'adresse de M. de "Curzai" sous

---

3 Lettre du 17 février 1765.

4 Voir la lettre de Buttafoco à Rousseau en date du 26 février 1765 et la réponse de Rousseau du 24 mars 1765.

lequel Dastier avait servi. Il voudrait entrer en correspondance avec lui:

"Ne pensez-vous pas qu'il doit avoir (sur la Corse) de fort bons mémoires et que, s'il voulait les communiquer à un homme zélé, mais discret, ils ne pourraient que lui faire honneur sans le compromettre."

Malgré tout, Rousseau continuait donc à chérir l'œuvre projetée.

Les choses en étaient là, au début de mars 1765, quand il reçut la quatrième lettre de Buttafoco. Elle était datée de Bastia 26 février.

"Je suis dans la plus grande inquiétude, monsieur, sur votre silence: la façon honnête avec laquelle vous avez répondu à mes lettres, l'intérêt que vous prenez à notre situation et, plus que tout cela encore, votre amour pour le bien de la Société, me faisaient espérer de recevoir de vos nouvelles, je ne puis imaginer la raison qui m'en prive."

Buttafoco se demande s'il se pourrait qu'il eût à se reprocher quelque chose dans le changement d'attitude de Rousseau? La cause en serait-elle "les nouvelles qui se sont répandues dans le public"? mais comme il n'a montré leur correspondance "qu'à des amis sûrs" il est bien certain que ces nouvelles ne partent ni de lui ni d'eux. (Cela c'est un peu naïf.)

Il a "communiqué" leurs lettres à Paoli. Celui-ci est "plein d'estime et de reconnaissance" pour Rousseau. (Nous verrons un peu plus loin, et d'après lui-même, que ce dernier point est sujet à discussion.)

Il passe très vite comme toutes les fois que le nom de Paoli se trouve mêlé à ses négociations:

"Il est plein d'estime et de reconnaissance pour vous. Depuis l'arrivée des troupes françaises il a été continuellement en tournée: le voilà de retour de l'autre côté des monts où sa présence a rétabli le bon ordre que des émissaires de la République cherchaient à déranger: ils s'étaient flattés que les troupes françaises leur en auraient facilité les moyens; mais celles-ci ayant déclaré que l'intention du roi n'était pas de susciter des troubles dans la nation, mais au contraire de contribuer au maintien de l'ordre et de l'union générale, les bras sont tombés aux séditieux qui se sont désistés de leurs chimériques projets."

Voilà un autre des points qui pouvaient inquiéter Rousseau, réglé en passant.

Il pouvait y en avoir un troisième: Comment Buttafoco écrivant au nom des Corses (et, dans l'opinion de Rousseau, de Paoli) lui avait-il demandé d'adresser ses lettres "à M. le Comte de Marbœuf à Bastia"? Voilà l'explication:

"Je n'avais personne qui pût me les faire parvenir; mais maintenant vous pouvez me les envoyer à mon adresse."

Il termine en parlant des envois de documents:

"Je fis passer à l'adresse de M. Boy de la Tour un paquet qui doit vous être parvenu, ainsi qu'un autre qu'on doit vous avoir envoyé de Perpignan;[5] je tâcherai de rassembler tout ce qui aura rapport à notre objet pour vous le faire tenir."

En somme, c'est le même ton vague et la même incertitude que dans les lettres précédentes. Ce qui nous frappe surtout dans celle-ci c'est qu'il n'y est fait aucune mention du Chevalier de Malte. Si ce dernier était vraiment un envoyé de Paoli, comme la lettre qu'il remit à Rousseau à la fin de son séjour à Neuchâtel le prouverait, et si Buttafoco était complètement d'accord avec Paoli pour faire sa proposition à Rousseau il aurait dû être, le 26 février, averti d'une mission qui avait eu lieu à la mi-janvier. Lorsque, comme il y a lieu de le croire, le Chevalier de Malte, reçu avec méfiance par Rousseau avait écrit à Paoli de lui envoyer une lettre d'introduction (qu'il reçut à Neuchâtel en avril) Buttafoco aurait été mis au courant de ce qui s'était passé et aurait dit un mot, tout au moins, dans sa lettre, pour tranquilliser Rousseau. Paoli et Buttafoco n'agissaient donc pas de concert?

La visite du Chevalier coïncidait précisément avec le début de cette lutte par correspondance qui avait commencé entre Paoli et Choiseul le 5 janvier 1765 et dans laquelle Choiseul avait désigné Buttafoco pour être leur intermédiaire. (La première visite du Chevalier à Rousseau eut lieu, on s'en souvient, le 20). Paoli voyait très bien le jeu de Choiseul, mais il ne pouvait se mettre à dos une puissance aussi considérable que la France. Dans cette tragique bataille la correspondance manque souvent de courtoisie du côté

---

[5] Ce paquet n'est jamais parvenu à Rousseau. (Voir sa réponse à Buttafoco du 24 mars 1765.)

de Choiseul qui, de plus en plus, se montre cassant, elle est pathétique dans sa fierté et sa douleur contenue, du côté du chef corse. Pendant qu'elle se poursuivait, Buttafoco, de plus en plus ouvertement, était du côté des Français. N'était-ce pas suffisant pour éveiller en Paoli des suspicions? n'essaya-t-il pas de se renseigner en dessous sur les agissements possibles de Buttafoco? Le Chevalier de Malte n'aurait-il pas été l'un de ses agents secrets?

* * *

Rousseau répondit cette fois à Buttafoco. Il le fit le 24 mars 1765, de Motiers. Il explique son silence par le fait des persécutions qu'il a essuyées et qui ne lui ont pas laissé un instant de répit:

"Je vois, monsieur, que vous ignorez dans quel gouffre de nouveaux malheurs je me trouve englouti."

Il n'a pas même eu le temps d'étudier à fond les papiers envoyés par Buttafoco:

"J'ai reçu votre premier envoi sans pouvoir presque y jeter les yeux. Quant à celui de Perpignan, je n'en ai pas ouï parler."

En ce qui touche au plan de législation, il n'y faut plus penser:

"Il est inutile, monsieur, que vous comptiez sur le travail que j'avais entrepris: il m'eût été trop doux de m'occuper d'une si glorieuse tâche, cette consolation m'est ôtée. Mon âme épuisée d'ennuis n'est plus en état de penser; mon cœur est le même encore, mais je n'ai plus de tête."

Et d'ailleurs, que pourrait faire un "malheureux fugitif"? car la vie, dans son asile actuel, lui est devenue impossible et il ne sait où en trouver un autre.

Est-ce illumination soudaine ou projet déjà réfléchi? Rousseau s'écrie:

"Si fait pourtant, monsieur, j'en sais un digne de moi et dont je ne me crois pas indigne: c'est parmi vous, braves Corses qui savez être libres, qui savez être justes, et qui fûtes trop malheureux pour n'être pas compatissants. Voyez monsieur, ce qui se peut faire; parlez-en à M. Paoli."

Mais cet asile ne doit pas être offert avec l'idée que Rousseau travaillera en Corse au projet de constitution. Non, d'abord il n'en a plus la force, ensuite il désire la paix et *le peu qu'il a pu parcourir les mémoires reçus lui a montré que ses idées ne s'accorderaient pas avec celles qui y sont exprimées.* (Rousseau croit encore que ce sont là les idées de "la nation corse"):

"Sur le peu que j'ai parcouru vos mémoires je vois que mes idées diffèrent prodigieusement de celles de votre nation. Il ne serait pas possible que le plan que je proposerais ne fît beaucoup de mécontents et peut-être vous-même tout le premier."

(C'est une chose bien certaine: l'aristocrate Buttafoco n'aurait sûrement pas apprécié la législation socialiste, sans castes, sans argent, sans propriété héréditaire dont Rousseau nous a laissé l'ébauche! Cette législation ne se serait, d'ailleurs, pas non plus trouvée correspondre à l'idéal de Paoli qui, au contraire de Rousseau, ne voulait pas seulement développer la vie agricole mais encore l'industrie, le commerce, les arts.)

Rousseau "soupire après la tranquillité la plus profonde". C'est ce qu'il implore. Pourtant, s'il va en Corse, il entreprendra d'écrire l'histoire du pays, en remerciement de l'hospitalité reçue.

Il est si décidé à partir là-bas malgré les difficultés du voyage, d'autant plus grandes qu'il a "sa gouvernante et son petit bagage", qu'il ne fait plus dépendre ce voyage que de la réponse qu'il recevra de Paoli et de Buttafoco:

"Pour peu que vous m'encouragiez je le tenterai, cela est certain, dussé-je rester et périr en route. Malgré mon état critique et précaire, j'attendrai dans ce pays votre réponse avant de prendre aucun parti, mais je vous prie de différer le moins possible, car malgré toute ma patience, je puis n'être pas le maître des événements."[6]

Il croyait devoir ajouter en post-scriptum que "ne disputant jamais sur rien et ne parlant jamais de religion" il vivrait certainement en paix avec les prêtres corses comme il l'avait fait avec le clergé de France parmi lequel il avait beaucoup d'amis.

Il rappelait enfin la manière exacte de lui adresser les lettres

---

6 Ces événements se produisirent cinq mois plus tard sous la forme de la lapidation de Motiers.

et au cas où la réponse serait affirmative il priait qu'on lui indiquât quelqu'un à Livourne à qui il pourrait demander des instructions pour le passage — "afin de ne pas perdre de temps".

Buttafoco et Paoli lui répondirent immédiatement, l'un et l'autre, de venir. Malheureusement, la lettre de Paoli ne nous est pas parvenue, mais voici le début de celle de Buttafoco:

"Vescovado, le 11 avril 1765.

"Je vous envoie, monsieur, la réponse de M. Paoli. Il y a quelque temps que je vous ai adressé une de ses lettres qui vous invite de passer en Corse; vous pouvez juger par l'une et par l'autre, du désir qu'il a de vous voir dans ce pays. Quant à moi je n'ai jamais rien souhaité avec plus de passion."

Cela signifie-t-il qu'une lettre de Paoli était jointe à cette lettre de Buttafoco ou que celle-ci était écrite de la part de Paoli par Buttafoco? En tout cas, Paoli avait écrit lui-même puisque Buttafoco disait: "Il y a quelque temps que je vous ai adressé une de ses lettres qui vous invite de passer en Corse". Paoli l'avait fait pour montrer à Rousseau que l'invitation venait bien de lui, représentant de la Corse. N'est-il pas étrange qu'un homme d'Etat trouve le temps d'écrire, peut-être à deux reprises et coup sur coup, pour offrir un asile à un malheureux et qu'il n'ait jamais paru avoir celui de signer simplement de son nom une demande aussi solennelle et aussi grave pour l'Etat que l'était l'offre de légiférer?

Buttafoco poursuivait:

"Je partage très sincèrement, monsieur, toutes vos peines; nous serons bien contents si nous pouvons contribuer à les adoucir."

Sa lettre était très bonne, très cordiale, comme allégée aussi. C'est la première fois qu'il écrit "M. Paoli et moi vous prions". Il y a enfin quelque chose d'ouvert et de clair dans sa façon d'écrire. Mais remarquons-le bien, il ne s'agit plus du projet de constitution, il s'agit maintenant d'offrir l'hospitalité à un persécuté.

Qui sait? Buttafoco voyant que Rousseau n'entrerait pas dans ses vues quant à la constitution, voyant aussi d'avance — autant et mieux que qui que ce soit — l'aboutissement des visées de Choiseul, était peut-être content que Rousseau renonçât de lui-même

à son projet de législation. Cela le tirait d'une situation embarrassante. Sa lettre continuait:

"Au reste, monsieur, vous serez libre en Corse et dégagé de vos engagements; vous fournirez la tâche qui vous conviendra le plus; elle sera nulle si vous le voulez."

Buttafoco ajoutait:

"Je ne suis point en peine que vous ne vous fassiez aimer; tous les étrangers en général sont bien vus des Corses: l'on ne s'informe pas quelle religion ils professent."

Il lui donnait ensuite des conseils pour son voyage. A Livourne il pourrait s'adresser au Comte de Rivarola, Corse au service du roi de Sardaigne.

"Il vous procurera toutes les facilités pour vous rendre en Corse avec votre gouvernante et votre bagage."

Arrivé en Corse, Rousseau trouvera l'hospitalité chez Buttafoco:

"Un mauvais gîte offert de bon cœur jusqu'à ce qu'on puisse vous procurer celui que vous désirez."

Il faudra, d'ailleurs, que Rousseau apporte de quoi se coucher, son linge et ses ustensiles de cuisine, s'il veut tenir son ménage, car:

"On n'a dans ce pays-ci que très peu de ressources pour se procurer ces choses."

La lettre finit très simplement comme pour quelqu'un qu'on attend:

"Je vous prie, monsieur, de me donner au plus tôt de vos nouvelles, afin que nous puissions savoir positivement dans quel temps vous serez à Livourne."

Rousseau n'alla pas en Corse. Il s'en excusa le 26 mai par une longue lettre où, tout en remerciant, il expliquait que, le roi de Prusse s'étant déclaré officiellement son protecteur, il croyait pouvoir, sans danger, rester à Motiers.

"Ce n'est pas que j'aie perdu le plus vrai désir de vivre dans le vôtre (votre pays); mais l'épuisement total de mes forces, les soins qu'il faudrait

essuyer, d'autres obstacles encore, qui naissent de ma situation, me font, du moins pour le moment, abandonner mon entreprise, à laquelle, malgré ces difficultés, mon cœur ne peut se résoudre à renoncer tout à fait encore... Quoi qu'il en soit, recevez et faites agréer à M. Paoli mes plus vifs, mes plus tendres remerciements de l'asile qu'il a bien voulu m'accorder... Si je n'ai point le bonheur de laisser mes cendres dans votre île je tâcherai d'y laisser du moins quelque monument de ma reconnaissance."

Ce monument ce serait l'histoire de la Corse — ou le projet de législation. Bien que Rousseau protestât de l'incapacité où il était maintenant de songer à la constitution et bien qu'il *parlât* davantage de l'histoire qu'il pourrait écrire, il avoue dans ses *Confessions* que c'était vraiment à la constitution qu'il pensait toujours.

Pour Buttafoco, les choses étaient changées et de plus en plus il allait laisser tomber le projet.

Quant à Paoli, lorsque Rousseau eut refusé l'asile qu'il lui avait offert en Corse, toutes relations cessèrent entre eux, comme si toute occasion de rapports avait cessé de ce fait.

*
* *

Boswell dans son *Journal of a Tour to Corsica and Memoirs of Pascal Paoli* écrit:

"Paoli exprimait une haute admiration pour M. Rousseau que M. Buttafoco avait invité à venir en Corse pour aider la nation à former ses lois. Il paraît que M. de Voltaire avait lancé le bruit, à sa manière railleuse, que l'invitation était simplement un tour qu'il avait joué à Rousseau. Paoli me dit que lorsqu'il l'apprit il écrivit lui-même à Rousseau, pour renforcer l'invitation." (voir le texte anglais en bas de page.)

Les choses ne sont pas si simples que les dépeint Boswell à qui Paoli n'a, bien entendu, pas expliqué tous les dessous de l'af-

---

Texte anglais: He expressed a high admiration of M. Rousseau, whom Signor Buttafoco had invited to Corsica, to aid the nation in forming its laws.

It seems that M. de Voltaire had reported, in his rallying manner, that the invitation was merely a trick which he had put upon Rousseau. Paoli told me that when he understood this, he himself wrote to Rousseau, enforcing the invitation.

faire après quelques jours de connaissance.[7] De quelle lettre s'agit-il là? De celle que le Chevalier de Malte avait enfin remise à Rousseau, et dont nous allons bientôt parler? ou de celle que Buttafoco avait transmise de son côté? Boswell complète et rectifie son assertion deux pages plus loin en ajoutant que Paoli n'avait pas du tout l'intention de soumettre la législation de son pays à un homme entièrement étranger aux particularités de l'île.

Il est, d'ailleurs, insuffisamment au courant des faits.

"L'intention de Paoli était d'octroyer à Rousseau un généreux asile, de profiter des brillants talents qui paraissaient dans ses œuvres en discutant avec lui et en saisissant les lumières de sa riche imagination dont il pourrait tirer des améliorations aux plans que sa propre sagesse avait élaborés. Mais ce qu'il avait principalement en vue c'était d'employer la plume de Rousseau pour rapporter les héroïques actions des braves insulaires. Il est regrettable que ce projet ne se soit pas réalisé. Le père du Colonel Buttafoco en avait recueilli un grand nombre au cours de longues années. Ce recueil est précieusement conservé, et joint aux informations recueillies par l'abbé Rostini fournirait une ample matière pour une *Histoire de Corse*. Cela orné du génie de Rousseau aurait été l'un des plus beaux monuments des temps modernes." (Voir le texte anglais en bas de page.)

L'*Abrégé et Considérations d'histoire* de Mathieu Buttafoco fournit un témoignage d'une bien autre importance. Voici sa version:

"Voltaire avait suscité des tracasseries violentes dans sa patrie au citoyen de Genève... Dans cette cruelle perplexité, Rousseau me communiquait toutes

---

7 Boswell n'a passé que six semaines en Corse (du 12 octobre au 20 novembre) et environ huit jours avec Paoli. (Voir *Private Papers of J. Boswell,* Volume VII.)

Texte anglais: Paoli's intention was to grant a generous asylum to Rousseau, to avail himself of the shining talents which appeared in his writings, by consulting with him, and catching the lights of his rich imagination, from many of which he might derive improvements to those plans which his own wisdom had laid down.

But what he had principally in view, was to employ the pen of Rousseau in recording the heroic actions of the brave islanders. It is to be regretted that this project did not take place. The father of the present colonel Buttafoco made large collections for many years back. These are carefully preserved, and when joined to those made by the abbé Rostini, would furnish ample material for a History of Corsica. This, adorned with the genius of Rousseau, would have been one of the noblest monuments of modern times.

ses peines et ses embarras... Il m'engageait à demander à Paoli la permission de se réfugier dans notre île avec sa gouvernante. Il ne voulait être à la charge de personne, ni se mêler en rien des affaires du pays; il se dégageait de l'entreprise de travailler à notre constitution, sa tête ne lui permettait plus une application aussi forte; mais il offrait d'écrire l'histoire de la Corse et me priait d'amasser tous les matériaux nécessaires. J'avais toujours montré ses lettres à Paoli: *quoiqu'il redoutât la présence du philosophe*[8] dans la crainte de ne pouvoir en supporter l'examen ni la critique, *je parvins cependant à le faire consentir de le recevoir dans l'île; je le portai même à lui écrire à ce sujet, mais je ne fus pas content de sa lettre qui n'était nullement propre à provoquer son voyage.* De mon côté je le sollicitais vivement au départ."

Si l'on admet l'entière sincérité des mémoires de Buttafoco, ce passage suffirait à prouver une fois de plus que Paoli, loin d'avoir invité Rousseau à légiférer pour la Corse avait tout au plus laissé faire Buttafoco, et probablement même, à son corps défendant.

Nous avons une déclaration plus probante encore de Buttafoco dans un opuscule écrit, comme ses *Observations à M. Saliceti,* pendant les luttes de la Révolution et intitulé: *Lettres de M. Buttafoco à M. Paoli et à d'autres particuliers dans l'isle de Corse.* L'adressant à Paoli lui-même, au moment où les répliques s'échangeaient comme des coups d'épée, Buttafoco aurait-il osé y déguiser les faits? Or, qu'y dit-il?

"Animé du désir d'assurer la liberté de la Corse,[9] je m'adressai en 1764, au célèbre citoyen de Genève pour l'engager à lui tracer une constitution politique. Ce philosophe reçut *mon* invitation avec les transports d'un cœur vertueux."[10]

On ne peut guère revendiquer plus clairement une initiative.

Mais revenons à l'épisode du Chevalier de Malte.

---

8 C'est nous qui soulignons.
9 Contre "l'ambition" et la "tyrannie" de Paoli.
10 Voir page 4 de l'opuscule. C'est nous qui soulignons.

CHAPITRE VIII

La seconde visite du Chevalier de Malte à Rousseau

Nous avons raconté dans un chapitre précédent comment le Chevalier de Malte était venu, entouré de mystère, voir et "sonder" Rousseau et comment il n'avait fait qu'éveiller sa méfiance.

Si Rousseau lui-même n'avait écrit que le Chevalier lui apporta enfin en avril une lettre authentique de Paoli, nous penserions comme Musset-Pathay[1] que le Chevalier était un curieux qui, parmi bien d'autres, avait cherché à tout prix à voir Rousseau dans sa retraite de Motiers et avait imaginé, pour y parvenir, de se présenter comme un envoyé de Paoli; ou nous partagerions peut-être la première idée de Rousseau et de Lenieps que c'était un émissaire de Voltaire. Mais Jean-Jacques, si prévenu pourtant contre le Chevalier, crut à l'authenticité de la lettre: parlant du messager dans une lettre à Buttafoco que nous allons citer bientôt, il s'excuse presque de l'avoir mal reçu, il l'appelle, d'ailleurs, maintenant, par son nom: M. le Chevalier Rancurel.

Il est impossible de dire si la lettre venait vraiment de Paoli: absolument rien du Général n'a été retrouvé dans les papiers de Rousseau, ce qui est étrange, vu l'ordre méticuleux dans lequel il a laissé tout ce qui concernait la Corse. En admettant que Rousseau ait eu raison de croire à l'authenticité de la missive, voici comment nous interprétons cette affaire: Paoli, plus ou moins au courant de la correspondance qui s'échangeait entre Buttafoco et Rousseau, et voulant savoir *au juste* ce qui avait pu se passer entre les deux hommes avait envoyé un émissaire chargé de le découvrir. Mais celui-ci s'y était mal pris. Econduit, il dut demander à Paoli de lui faire parvenir une lettre d'introduction pour calmer les

---

[1] Cf. Musset-Pathay: *Œuvres inédites de Jean-Jacques Rousseau,* Paris 1825. *Affaires de Corse.* Vol. I, pp. 403 à 419.

craintes de Rousseau et lui inspirer confiance. Paoli avait sans doute compris que le Chevalier remplirait mieux sa mission en étant moins mystérieux lui-même, d'où sa lettre et d'où le fait que son agent s'était enfin nommé. Cependant la mauvaise impression était faite et Rousseau resta sur ses gardes, même quand Rancurel revint sous son nom et nanti d'une introduction en bonne et due forme. Nous le savons par une lettre du 22 avril de Rousseau à d'Ivernois:

"Je ne peux rien vous dire du chevalier de Malte; il est encore à Neuchâtel. Il m'a apporté une lettre de M. de Paoli qui n'est certainement pas supposée. Cependant la conduite de cet homme-là est en tout si extraordinaire que je ne puis prendre sur moi de m'y fier; et je lui ai remis pour M. Paoli une réponse qui ne signifie rien et qui le renvoye à notre correspondance ordinaire, *laquelle n'est pas connue du Chevalier.*"[2]

"Tout ceci je vous prie entre nous."

Cette réponse "qui ne signifie rien" la voici:[3]

"Du 20 avril 1765.[4]

"La lettre, monsieur, dont vous m'avez honoré le 21 mars demande une réponse méditée et détaillée que mon état présent ne me permet pas de faire. J'employerai mon premier relâche à remplir ce devoir et je vous ferai passer ma lettre par la voye de mon ancien correspondant. En attendant il a dû vous en communiquer une du mois dernier à laquelle je me rapporte. Il convient, monsieur, que notre correspondance ne se lie que par une voye fixe et sûre, puisque nous en avons une je voudrais n'en pas changer sans nécessité.[5] Ne doutez, monsieur, je vous supplie, ni du vif intérêt que je prends à l'objet de votre lettre, ni de mon admiration pour vos talens et pour vos vertus."

---

2 C'est nous qui soulignons.

3 Transcrit de l'imprimé en 1882 par Fritz Berthoud, p. 363, et collationné sur une copie autographe non signée qui fait partie d'un livre relié et en grande partie blanc, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. (Note de Th. Dufour dans la *Correspondance Générale de J.-J. Rousseau.)*

Cette copie autographe ne porte pas le nom du destinataire, mais la lettre du 22 avril 1765 à d'Ivernois et celle du 26 mai 1765 à Buttafoco ne laissent aucun doute à ce sujet.

4 Berthoud imprime "du 18 avril 1765", la copie autographe est datée du 20.

5 Sur la copie se trouve une phrase biffée: "J'ignore, monsieur, si vous connaissez beaucoup M. le Chevalier de Rancurel, par qui vôtre..." (Note de Th. Dufour.)

Quand Rousseau reçut de Buttafoco la lettre du 11 avril lui disant à propos de Paoli:

"Il y a quelque temps que je vous ai adressé une de ses lettres qui vous invite de passer en Corse."

il crut qu'il s'agissait de la lettre que lui avait apportée le Chevalier de Malte. Il n'y a pas à en douter, voici le texte de sa réponse: (c'est la suite de la lettre du 26 mai 1765 dont nous avons déjà cité la première partie).

"Je reçus bien par M. le chevalier Rancurel la lettre de M. Paoli; mais pour vous faire entendre pourquoi j'y répondis en si peu de mots et d'un ton si vague,[6] il faut vous dire, monsieur, que le bruit de la proposition que vous m'aviez faite s'étant répandu sans que je sache comment, M. de Voltaire fit entendre à tout le monde que cette proposition était une invention de sa façon: il prétendait m'avoir écrit au nom des Corses une lettre contrefaite, dont j'avais été la dupe. Comme j'étais très sûr de vous, je le laissai dire, j'allai mon train et je ne vous en parlai pas même. Mais il fit plus: il se vanta l'hiver dernier que, malgré Milord Maréchal et le Roi même, il me ferait chasser de ce pays. Il avait des émissaires, les uns connus, les autres secrets."

Et Rousseau se met à raconter tout au long à Buttafoco l'histoire du Chevalier de Malte:

"Dans le fort de la fermentation à laquelle mon dernier écrit servait de prétexte, arrive ici M. de Rancurel: il vient me voir de la part de M. Paoli, sans m'apporter aucune lettre, ni de la sienne, ni de la vôtre, ni de personne; il refuse de se nommer; il venait de Genève, il avait vu mes plus ardents ennemis, on me l'écrivait. Son long séjour dans ce pays avait l'air du monde le plus mystérieux. Ce séjour fut précisément le temps où l'orage fut excité contre moi. Ajoutez qu'il avait fait tous ses efforts pour savoir quelles relations je pouvais avoir en Corse. Comme il ne vous avait point nommé je ne voulus point vous nommer non plus. Enfin il m'apporte la lettre de M. Paoli *dont je ne connaissais pas l'écriture.*[7] Jugez si tout cela devait m'être suspect. Qu'avais-je à faire en pareil cas? lui répondre une lettre dont, à tout événement on ne pût tirer d'éclaircissement; c'est ce que je fis."

---

6 C'est la réponse du 20 avril que nous venons de citer.

7 C'est nous qui soulignons.

Pour qu'un tel quiproquo se soit produit, il faut que Rousseau n'ai pas reçu la lettre de Paoli adressée à lui par Buttafoco. S'il en est ainsi c'est une coïncidence extraordinaire. Dans ses *Confessions,* Rousseau dit: "M. Paoli m'écrivit aussi plusieurs fois". Or, il ne lui avait jamais écrit avant la lettre remise par le Chevalier de Malte puisque Rousseau dit qu'il ne connaissait pas son écriture. Toutes relations semblent avoir cessé entre lui et Rousseau après la décision de celui-ci de n'aller pas en Corse. (Lettre de Rousseau du 26 mai 1765). Pour donner son plein sens à "plusieurs fois" faut-il compter que Rousseau a reçu les trois lettres que nous avons trouvées mentionnées: 1ère celle du Chevalier de Malte; 2ème celle que Buttafoco dit lui avoir adressée; 3ème celle qui se serait trouvée jointe à la lettre de Buttafoco du 11 avril? ou par "plusieurs" faut-il comprendre "deux"? Il y a là un point obscur. D'après la lettre de Rousseau du 26 mai dont nous nous occupons en ce moment, il n'a pas reçu la lettre No. 2, a pris ce que Buttafoco lui en disait comme se rapportant au No. 1 et a répondu en conséquence.

On ne peut, malgré tout, manquer de s'étonner qu'il ait commis cette erreur. Comment a-t-il pu supposer que Buttafoco lui faisait parvenir une lettre de Paoli par le Chevalier de Malte, quand il dit lui-même que celui-ci n'était pas au courant de leur correspondance? De plus, comment put-il s'imaginer que Buttafoco avait envoyé à un tiers à Neuchâtel un message à lui destiné, pour que ce tiers le lui portât, alors que tous les envois qui lui avaient été adressés directement étaient bien parvenus?

Que Rousseau ne se soit pas arrêté à cette idée, c'est la preuve qu'il était bien persuadé qu'en ce qui le concernait, Paoli et Buttafoco n'eussent pu agir à l'insu l'un de l'autre et qu'il les supposait beaucoup plus unis qu'ils ne l'étaient en réalité.

CHAPITRE IX

Fin des rapports de Rousseau et de Buttafoco

Si Rousseau, dans sa joie d'avoir reçu un message de Paoli, n'alla pas réfléchir à tout cela, Buttafoco, au contraire, en lisant la relation de l'affaire du Chevalier de Malte dut comprendre ce qu'elle supposait dans l'esprit de Paoli. Il aurait pu répondre en expliquant et excusant peut-être, les allures mystérieuses du messager, dire ce que signifiait ce séjour de trois mois à Neuchâtel et à Motiers, sans voir ni recevoir aucune compagnie, entre les deux visites à Rousseau. Il n'en fit rien, ne sachant rien ou devinant peut-être trop. Bien plus, de ce moment il laissa tomber — ou à peu près — leur correspondance. Dans la dernière partie de sa lettre du 26 mai Rousseau reparlait de leurs projets: il était si fatigué et écrasé de soucis pour le moment qu'il ne pourrait s'y remettre avant un an peut-être, mais il ne les abandonnait pas, il promettait de ne s'occuper plus de sa vie que de lui-même (c'est-à-dire de ses *Confessions)* "et de la Corse". Il insistait:

"En attendant, ne négligez pas de rassembler des matériaux, soit pour l'histoire, soit pour l'institution: ils sont les mêmes."

Il revenait sur l'idée de Buttafoco d'avoir au plus vite un code provisoire et disait d'ailleurs n'en pas voir le besoin:

"J'ai parmi vos papiers un mémoire daté de Vescovado 1764, que je présume être de votre façon et que je trouve excellent."

(Il ne parle plus des idées contraires aux siennes exprimées par Buttafoco.)

"L'âme et la tête du vertueux Paoli feront plus que tout le reste. Avec tout cela pouvez-vous manquer d'un bon gouvernement provisionnel? Aussi bien, tant que des puissances étrangères se mêleront de vous, ne pourrez-vous guère établir autre chose."

Il l'invitait enfin à le venir voir, quand lui-même serait plus tranquille:

"J'ai dans la tête que nous nous verrions avec plaisir et que nous nous quitterions contents l'un de l'autre. Voyez, puisque voilà l'hospitalité établie entre nous, venez user de votre droit."

Il semblerait qu'une telle lettre appelât une réponse immédiate, mais, bien que Buttafoco dise dans son *"Abrégé"* qu'il eut infiniment de regret que le voyage à Motiers n'eût pas lieu, Rousseau, dans ses *Confessions* laisse entendre que Buttafoco ne montra jamais d'empressement à le venir voir et, de fait, il ne répondit à cette invitation que le 19 octobre, c'est-à-dire presque cinq mois plus tard, et d'un ton poli, naturellement, mais comme contraint et un peu froid. Ainsi que nous l'avons déjà dit, il ne faisait dans cette réponse aucune allusion à l'affaire du Chevalier de Malte et au quiproquo des lettres. Il y parle d'une autre lettre que Rousseau avait incluse dans la sienne, pour Paoli.

"Il y a déjà bien du temps, monsieur, que j'ai reçu votre dernière lettre et celle qui était incluse pour M. Paoli."

Tous deux ont été heureux d'apprendre la protection du roi de Prusse. — C'est tout au sujet de Paoli, et il n'y a rien de la part de celui-ci. Y avait-il eu une explication entre eux? Etaient-ils déjà ennemis?

En tout cas ils n'étaient pas liés: Boswell qui était en Corse à cette date et qui s'était présenté successivement à Paoli et à Buttafoco avec une unique lettre d'introduction de Rousseau, destinée aux deux Corses, parle d'eux comme de deux personnes qui n'ont pas de rapports et qui sont étrangères l'une à l'autre, tandis qu'il associe dans ses souvenirs Buttafoco et le Comte de Marbeuf, commandant du corps expéditionnaire français.

Quoi qu'il en soit, la lettre du 19 octobre est absolument personnelle, écrite, sans équivoque possible, par Buttafoco seul à Rousseau:

"Vous m'inspirez une bien bonne idée d'un petit manuscrit daté de Vescovado: mais, monsieur, il n'est point de moi; il est à vous, à Machiavel, au président de Montesquieu; je n'ai que le mérite d'avoir cousu vos idées: trop heureux si ce travail est adaptable au pays pour lequel j'ai fait cette recherche."

Buttafoco continue assez tristement,

"Au surplus, ce n'est point par vanité que je l'ai fait: j'aime ma patrie; je voudrais lui être utile, et inspirer à tous le même désir. Si cet écrit ne peut pas servir à fixer la constitution, il sera du moins une preuve de mon zèle pour sa prospérité, un tribut que tout bon citoyen lui doit... Voyez, monsieur, ce que l'on en peut faire; corrigez, augmentez, diminuez, je vous le livre; tâchez d'en tirer parti."

Il ajoute cependant:

"Je me réserve de vous confier un autre petit ouvrage sur la révolution de la Corse. Je ne lis pas beaucoup; mais je fais des extraits du peu de lecture que je prends quand la matière a de la connexité avec ce pays-ci. Cet écrit est puisé dans nos divers livres de justifications, dans J.-J. Rousseau, Algernon-Sidney, Montesquieu et Gordon..."

La lettre de Buttafoco ne parvint à Rousseau que très longtemps après. Buttafoco ayant lu, dit-il, dans les gazettes, que Rousseau ne recevait plus de lettres par la poste, envoya la sienne par l'intermédiaire de Mme Boy de la Tour. Pendant ce temps, Rousseau avait quitté Motiers, puis l'île Saint Pierre, et il était en route pour l'Angleterre. Il avait prié Du Peyrou d'ouvrir les lettres qui arriveraient pour lui et de juger par leur contenu si elles valaient la peine qu'il les lui fît suivre. Le 14 décembre 1765, Rousseau étant arrivé à Paris, Du Peyrou lui écrivit:

"J'ai donc ouvert un paquet venant de Lion et contenant un billet de Mlle Madelon Boy de la Tour, et une lettre de M. Buttafoco datée de Vescovado le 19 octobre dernier. La lettre vous accuse réception d'une des vôtres avec une incluse pour M. Paoli, vous parle d'un manuscrit daté de Vescovado, dont l'auteur vous fait honneur à vous, à Machiavel et Montesquieu... Je mettrai ces deux lettres dans la liasse de celles que j'ai déjà, pour vous envoyer le tout au printemps prochain."

Accablé de soucis, Rousseau ne répondit pas à Buttafoco qui, selon toute vraisemblance, n'envoya pas son "autre petit ouvrage", et la correspondance s'arrêta là.

En 1778, après la mort de Rousseau, Du Peyrou ayant écrit à Buttafoco pour lui demander communication des papiers de Jean-Jacques qu'il pouvait avoir en sa possession, celui-ci lui envoya copie des quatre lettres reçues par lui.

CHAPITRE X

Ce que Rousseau a réalisé du projet de constitution pour la Corse

Les carnets de Genève et de Neuchâtel

La lettre de Buttafoco du 26 février 1765 avait réveillé la confiance et l'enthousiasme de Rousseau. Il a beau dire dans sa réponse du 24 mars qu'il ne faut plus songer à la constitution projetée parce qu'il est trop las des luttes soutenues depuis deux ans, il lui serait dur de l'abandonner entièrement. Il se rabat, en apparence, sur l'offre d'écrire l'histoire de la Corse, mais ce n'est qu'une sorte de coquetterie; ce qui le passionne, ce n'est pas tant de raconter les actions héroïques d'autres hommes, si grands soient-ils, que de créer quelque chose de grand lui-même.

Rappelons-nous que lorsque Rousseau reçut la proposition de Buttafoco, ses *Institutions politiques* étaient depuis vingt ans sa pensée presque constante et préférée. On n'abandonne pas ainsi la possibilité prodigieuse de voir réaliser le rêve d'une vie entière. Dès le 3 avril, pour la première fois depuis des mois, il reparle de ses projets de travail pour la Corse, et remarquons qu'il ne parle pas seulement d'une histoire du pays, mais de la constitution. Le colonel Chaillet de Neuchâtel lui ayant transmis la proposition du Conseil d'Etat de lui assurer la tranquillité dans la principauté, à condition qu'il n'écrivît plus rien de nature à susciter des troubles,[1] Rousseau répondit qu'il ne pouvait accepter, toutes les œuvres pouvant être mal interprétées et dénaturées, et d'autant moins qu'il se pourrait qu'il eût encore à traiter des sujets particulièrement susceptibles de l'être.

---

1 "Aucune matière relative soit à la religion, soit à la forme des gouvernements de nos voisins". (Lettre de Du Peyrou du 4 avril 1765.)

"Quelque déterminé que je sois à n'écrire jamais contre aucun gouvernement, il peut m'arriver que j'aie à traiter des matières qui s'y rapportent et dont, avec le désir de me chercher querelle, on tirerait des conséquences forcées auxquelles je n'aurais pas songé, pour m'accuser de manquer à ma parole... Les Corses continuent à me solliciter à leur proposer un plan de gouvernement. Cela ne peut se faire sans discuter la matière."

(Il pensait bien au projet de constitution en écrivant cela.)

"L'Etat dans lequel je puis me réfugier, et où l'on ne pensera pas comme on pense en Suisse, peut désirer d'employer ma plume; je ne veux pas m'ôter le droit de lui complaire."

(Il s'agit évidemment là de l'asile sollicité en Corse, et de sa proposition à Paoli et à Buttafoco d'écrire en remerciement, l'histoire de leur pays.) Les deux projets coexistaient donc dans sa tête, mais la législation avait la priorité.

Il y pense si sérieusement qu'écrivant à Du Peyrou, le 6 avril, il lui dit qu'il est "déterminé au repos" et "à ne plus écrire, quoi qu'il arrive, excepté ses *Confessions* "et pour la Corse s'il le faut absolument et que je vive assez pour cela". (Le "s'il le faut absolument" n'est qu'une touche de coquetterie comme le "il n'y faut plus songer" de la réponse du 24 mars à Buttafoco.) Quand Paoli lui-même lui eut écrit de venir en Corse, le projet reprit alors, à plus forte raison, une toute première place dans l'esprit de Rousseau. Celui-ci eut vraiment à cette époque l'intention de partir pour l'île et de s'y mettre au travail. Il est à remarquer qu'il n'en parla à aucun de ses amis, il examinait pourtant avec eux, à ce moment, les diverses retraites qui lui restaient ouvertes, il ne leur dit rien de l'asile offert par Paoli — comme si ç'avait été là quelque chose de trop grave et, en quelque sorte, de trop sacré, pour le livrer à la discussion. Il n'en parla que plus tard quand le projet de départ pour l'île eut été abandonné. Hume dit (voir sa lettre du 16 février 1766 à la marquise de Barbantane) que Rousseau lui avait confié qu'il avait eu l'intention d'accepter:

"Il m'a montré des lettres de Corse, dans lesquelles on l'invitait à venir dans ce pays pour y donner des lois. Il consulta Thérèse et la répugnance de cette femme le fit entièrement renoncer à ce projet."

Quand on pense au passage de l'invitation de Buttafoco:

"Mais je dois vous prévenir que si vous voulez tenir votre ménage, il est nécessaire de porter avec vous de quoi vous coucher, des ustensiles de cuisine, et du linge de toute espèce, parce qu'on n'a dans ce pays-ci que très peu de ressources pour se procurer ces choses."

on admet sans difficulté que l'influence de sa gouvernante ait pu s'exercer et qu'elle ait pu être l'une des raisons, si ce n'est la seule, du revirement de Rousseau à la fin de mai 1765.

Nous avons vu qu'après ce revirement, il ne reçut plus rien de Paoli, et cinq mois plus tard seulement, un mot assez froid et insignifiant de Buttafoco. Il est bien évident que, pour l'un et pour l'autre, tout projet avec Rousseau avait cessé d'exister à partir de sa réponse du 26 mai. Pour lui, pas du tout: il avait refusé l'asile, en donnant, d'ailleurs, une raison plausible, mais c'était la seule chose qu'il eût refusée, il n'avait, ni dans son esprit ni dans son cœur, brisé le lien qui l'attachait à la Corse et la preuve en est que c'est justement après cette date qu'il a dû élaborer enfin ce que les circonstances lui ont permis de réaliser de son plan de constitution.

* * *

Tout ce que Rousseau en a écrit se trouve à l'état de notes jetées, probablement au cours de ses promenades, sur trois petits carnets de poche dont deux, les plus importants puisqu'ils contiennent le corps même du projet, sont conservés à Genève (Bibliothèque publique et universitaire, Archives J.-J. Rousseau ms. 229) et dont le troisième, qui ne contient que l'introduction du projet, se trouve à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. (ms. 7844). Ce sont de véritables petits cahiers de brouillons; les notes qui s'y trouvent ont été écrites du premier jet, puis raturées, surchargées; un texte à l'encre a parfois été superposé à un texte au crayon.

Ils ne contiennent pas que des matières relatives à la Corse: le deuxième carnet de Genève renferme au verso de sa couverture une toute première version du début des *Confessions,* au verso de la page 10 deux passages de réflexions morales intercalés au milieu

du projet pour la Corse. Quant au carnet de Neuchâtel, du feuillet 1 au feuillet 18, il porte le brouillon d'une lettre du 8 août 1765 à Du Peyrou, sur le Pasteur de Montmollin; du feuillet 53 à 49 (le carnet a été employé en le retournant) un passage de la *Vision de Pierre de la Montagne dit le Voyant*. Le carnet a même servi de livre de dépenses: au feuillet 1 on lit: "Année 1765" et des comptes (de Motiers) couvrent les feuillets 1 et 2, tandis qu'au verso de ce feuillet 2 se trouve un petit plan de quatre lignes: *"de l'ordre civil, de l'ordre économique, de l'ordre politique, de l'ordre militaire"*. En regard, commence l'avant-propos du projet pour la Corse: "On demande un plan de gouvernement bon pour la Corse..." etc.

Ce dernier carnet tout au moins, avait probablement été acheté d'abord dans l'intention d'y tenir des comptes. Rousseau n'en ayant plus d'autres sous la main, ou en trouvant le format commode pour le mettre dans sa poche, l'aura pris pour y jeter ses réflexions au fur et à mesure de ses méditations au cours de ses promenades. (Il a dit maintes fois qu'il ne pouvait vraiment penser que dans la nature et en marchant.) Les deux autres petits carnets avaient été évidemment choisis pour la même raison.[2]

Le mélange du contenu des trois carnets les rend doublement précieux: il permet d'attribuer une date au projet de constitution pour la Corse. G. Streckeisen-Moultou qui, le premier, publia le projet en 1861[3] a pensé, d'après l'opinion exprimée en 1828 par

---

[2] Le permier carnet de Genève (ms. 229) est en carton recouvert de papier et a 160 pages dont 142 d'écrites (103×108 mm.), dont 71 sur la Corse, le deuxième est en cuir et a 200 pages dont 30 d'écrites (90×108 mm.) dont 14 sur la Corse.

Le carnet de Neuchâtel est en carton recouvert de papier marbré. Il a 56 feuillets de 196× 153 mm.

[3] Il était l'arrière petit-fils du pasteur de Genève Paul Moultou à qui Rousseau avait légué ses papiers, conjointement avec son ami Du Peyrou de Neuchâtel. G. Streckeisen-Moultou: *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau*. Paris, Michel Lévy, 1861.

Sa lecture est souvent fautive mais les carnets sont si surchargés, raturés et illisibles par endroits que son travail n'en est pas moins des plus méritoires, puisqu'il lui a fallu tout déchiffrer.

Le projet de constitution pour la Corse a été republié pour la deuxième fois en 1915 par C. E. Vaughan dans son œuvre monumentale *The political writings of Jean-Jacques Rousseau. Edited from the original manuscripts and authentic editions. With introductions and notes.* 2 vol. in-8°, XIV+516

son grand-père Guillaume Moultou,[4] que Rousseau avait écrit son projet pendant son séjour à l'île Saint Pierre, après son départ de Motiers, c'est-à-dire du 12 septembre au 28 octobre 1765. Vaughan pense, à cause des matières qui voisinent avec l'avant-propos et qui furent toutes traitées à Motiers, que celui-ci y fut écrit aussi. Quant au projet de constitution lui-même, Vaughan est d'opinion, pour des raisons analogues, qu'il a dû être au moins préparé à Motiers, entre janvier et septembre 1765. Nous nous rangeons à son avis: Rousseau ne resta que six semaines à l'île Saint Pierre, c'est un espace de temps bien court pour écrire quatre-vingt-cinq pages de notes qui ont dû être le résultat de longues méditations et qui n'ont pas été rédigées d'un bloc après coup mais inscrites, leur apparence en fait foi, au fur et à mesure des méditations.

Rousseau a pu *ajouter* à ce qu'il avait commencé à Motiers mais il n'a pas eu le temps de faire *tout* le travail dont témoignent ses notes, pendant ces six semaines. D'ailleurs, pourquoi aurait-il tant attendu? Nous savons bien que les derniers mois de Motiers ont été remplis de vexations et d'inquiétudes, mais il ne semble pas, à en juger par la partie des *Confessions* rédigée à cette époque et par son pamphlet *Vision de Pierre le Voyant,* pour ne parler que des œuvres qui voisinent dans les carnets avec le *Projet de Constitution,* que les tracasseries de Motiers l'aient vraiment empêché de travailler. Dans ce cas, il a certainement mis la main à son projet au plus fort de son enthousiasme, c'est-à-dire dès la mi-avril, après la réception de la ou des lettres de Paoli. A cette époque, il avait reçu tous les documents qu'il eut jamais à sa disposition, il n'en attendait pas immédiatement d'autres, rien ne l'empêchait de se mettre au travail.

---

et 577 pp. Cambridge University Press 1915. *(Le Projet de constitution pour la Corse* est dans le deuxième vol., p. 292 à 306.)

Vaughan a ajouté au haut des pages des titres qui sont un résumé du contenu de la page.

Nous avons collationné son texte sur les originaux. Dans l'ensemble il est juste et c'est un admirable travail. Il y aurait pourtant des détails à vérifier encore pour un troisième éditeur.

4 Guillaume Moultou. Extrait d'une préface aux *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau,* 1828.

Redonné par son petit-fils Streckeisen-Moultou dans son livre de 1861, p. 53 à 58.

Nous ne pensons pas, d'un autre côté, que Rousseau ait pu commencer à écrire avant janvier 1765. Le Jaussin qui est le seul ouvrage mis à sa disposition où il ait pu puiser les informations précises sur la Corse dont témoigne son *Projet de Constitution,* ne lui était parvenu au plus tôt, nous l'avons vu, que fin décembre 1764, et l'*Histoire* de Cirneo ne lui fut envoyée par Deleyre que le 18 février 1765. (Nous savons déjà que les deux mémoires de Buttafoco ne répondaient en rien aux questions posées par Rousseau sur l'histoire et les mœurs de l'île et ne pouvaient en aucune façon le mettre à même de produire une œuvre originale.)

Mais, quel que soit le moment précis où Rousseau a formulé ses vues, il a, dans ce projet inachevé, laissé une preuve de plus de son génie. Même fragmentaire, c'est une œuvre originale, profonde, en parfait accord avec ses doctrines et parfaitement adaptée pourtant au peuple auquel elle était destinée.

Il n'entre pas dans les limites de ce travail de l'étudier ici. Nous espérons pouvoir le faire par la suite et comparer alors, en détail, les idées de Rousseau à celles de Paoli et de Buttafoco.

CHAPITRE XI

La fin du projet de Rousseau

Ce projet si cher à Rousseau qui, achevé, eût été un monument unique à son époque, ne fut pas terminé ; bien loin de là, Rousseau avait à peine eu le temps d'y mettre la première main qu'il dut tout abandonner pour fuir, d'asile en asile, des persécutions parfois trop réelles, parfois imaginaires. Ce fut la lapidation de Motiers, le 6 septembre 1765, puis le court séjour à l'île Saint Pierre, moment de répit interrompu, par ordre de Berne, le 16 octobre ; ce fut le départ pour l'Angleterre, par Strasbourg et Paris. Arrivé là, c'est le démêlé, tragique pour Rousseau, avec Hume, suivi de la fuite éperdue de mai 1767. C'est alors le retour en France et le passage maladif de cachette en cachette, Fleury-sur-Meudon, Trye, Paris, Lyon, Grenoble, Bourgoin, Monquin ! pour ne parler que des pérégrinations qui précédèrent le traité de vente de la Corse en 1768 et la défaite définitive de Paoli en 1769. Naturellement, après ces deux derniers événements il n'aurait pu être davantage question d'une constitution, mais, même avant cela, comment y travailler sans aucun répit matériel ou moral ? Pourtant, Rousseau n'abandonna jamais son rêve. Il avait laissé tous ses papiers à Du Peyrou, à son départ de l'île Saint Pierre, *excepté* ceux des *Confessions* et *ceux de la Corse.* Il les eut toujours avec lui dans tous ses déplacements, jusqu'au traité de mai 1768 entre Choiseul et Gênes. Alors, mais alors seulement, Rousseau s'en dessaisit. Le traité avait été signé le 15. A la fin du mois — la nouvelle confirmée — il envoya Thérèse les porter à Mme de Nadaillac, abbesse de Gomer-Fontaine, près de Trye où il se trouvait alors chez le Prince de Conti. Mais, même à ce moment, il espérait encore que la résistance de Paoli lui donnerait l'occasion de reprendre son projet de constitution : en lui en confiant le dépôt il avertissait l'abbesse qu'il se pourrait faire qu'il en eût un jour

besoin et qu'en ce cas il le lui enverrait redemander.[1] il n'eut pas à le faire: la résistance de Paoli fut écrasée sous le nombre au bout d'un an.

Pendant tout ce temps Rousseau continuait à témoigner de son intérêt pour la Corse. Sur la demande de Boswell, alors à la fin de son tour d'Italie, il lui avait envoyé, le 30 mai 1765, la lettre d'introduction pour Buttafoco et Paoli, dont nous avons parlé et qui est reproduite en tête de l'*Account of Corsica*. A son retour, le jeune homme lui écrivit de Lyon une lettre débordante d'enthousiasme pour Paoli et pour la Corse, mais sa lettre écrite le 4 janvier 1766 n'atteignit malheureusement pas Rousseau[2] qui avait quitté

---

1 Quand, après la mort de Rousseau, en juillet 1778, Du Peyrou, nommé exécuteur testamentaire avec Moultou, écrivit à l'Abbesse de Nadaillac pour lui demander les papiers de Rousseau, en particulier le manuscrit des *Confessions* qu'il lui avait aussi confié, elle lui répondit que Rousseau lui avait, le 20 septembre 1770, repris les *Confessions* mais qu'elle avait encore en sa possession les documents relatifs à la Corse:

"abbaye de gomer fontaine pres Chaumont en vexin francois
"ce 5 8bre 78

"..... j'aurais bien de la consolation de remettre en vos mains le depot sacré qui me fut confié s'il était resté dans les miennes, vous verez Monsieur par la copie fidelle de la lettre du 20 7bre 1770 qu'il m'a été demandé et par celle du 25 7bre 1770, que je l'ay envoyé et que l'on m'en accuse la reception qui fait ma décharge, Je suis en état de vous montrer les originaux de ces lettres s'il vous restait quelque doute, étant moi meme étonnée que ce digne ami vous ayant chargé de la commission sacrée de reclamer les papiers qu'il m'avait confies, vous laissant ces intentions, il ne vous est pas instruit qu'il m'en a demandé la partie la plus intéressante; ce qu'il m'en reste est dans le même état où il me fut remit, ce sont des liasses de papiers, un carton fisselé où est écrit affaires de Corces dont il faisait cas, il a été un moment où il m'avait prévenu qu'il en aurait besoin, et qu'il me le redemanderait ce qu'il n'a pas fait, parmi les liasses qu'il m'a dit être des lettres à lui écrites, il ce trouve quelques paquets, voila au vray Monsieur ce que je possede apartenant à ce grand homme, qui m'a été aporté par Mlle renoux aujourd'hui Md rousseau...

Sr De Nadaillac
abbesse"

Cette lettre autographe inédite se trouve à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel (ms 7923, feuillets 143 à 145). Elle est accompagnée d'une copie, de la main de Mme de Nadaillac, de la lettre envoyée à elle par Rousseau, le 20 septembre 1770, pour lui redemander le manuscrit des *Confessions*, et du reçu qu'il lui fit parvenir le 25 septembre 1770.

2 L'original autographe s'est retrouvé parmi les lettres que possédait Duchesne, le libraire de Rousseau à Paris. (Information donnée par Musset-Pathay, en 1825, dans *Œuvres inédites de Rousseau*, I. p. 410.)

Paris le 3 pour l'Angleterre. C'est à Chiswick que Boswell, le 13 février, lui raconta son tour de Corse. Rousseau, rapporte Boswell dans son Journal, était tout excité par ce qu'il lui entendait dire de l'île et s'écria, "Pardi! Je suis fâché de n'y être pas allé!" Nous avons déjà vu qu'à Chiswick Rousseau avait aussi montré ses documents corses à Hume et lui avait parlé de ses projets.

Au moment de l'achat de l'île par Choiseul, sa trop grande sensibilité, exacerbée par tant de souffrances, avait peu à peu déterminé chez lui ce délire de la persécution dont il souffrit jusqu'à sa mort. Il se croyait en butte à la haine de Choiseul, haine qu'il attribuait à un passage mal interprété de son *Contrat Social*;[3] il eut la faiblesse de croire que Choiseul avait acheté la Corse simplement pour lui ôter l'occasion de légiférer pour elle. Il le dit dans les *Confessions* (Livre XII):

"Il est temps de rapporter l'anecdote fatale qui a mis le comble à mes désastres, et qui a entraîné dans ma ruine un peuple infortuné dont les naissantes vertus promettaient déjà d'égaler un jour celles de Sparte et de Rome." "J'avais toujours soupçonné M. de Choiseul d'être l'auteur caché de toutes les persécutions que j'éprouvais en Suisse... et je ne croyais avoir en France aucun ennemi puissant que le seul duc de Choiseul."

Il y revient longuement dans une lettre à M. de Saint Germain, le 26 février 1770. Tout était fini, la Corse était vaincue, annexée à la France, Paoli était parti, à son tour, chercher refuge en Angleterre. Cette lettre de M. de Saint-Germain est le dernier écho

---

3 Voir *Contrat Social*. Livre III, chapitre VI. (De la monarchie). Rousseau y avait écrit: "Mais s'il est difficile qu'un grand Etat soit bien gouverné, il l'est beaucoup plus qu'il soit bien gouverné par un seul homme; chacun sait ce qu'il arrive quand le roi se donne des substituts.

"Un défaut essentiel et inévitable, qui mettra toujours le gouvernement monarchique au-dessous du républicain, est que dans celui-ci la voix publique n'élève presque jamais aux premières places que des hommes éclairés et capables, qui les remplissent avec honneur; au lieu que ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigants, à qui les petits talents, qui font dans les cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer leur ineptie aussitôt qu'ils y sont parvenus. Le peuple se trompe bien moins sur ce choix que le prince; et un homme de vrai mérite est presque aussi rare dans le ministère qu'un sot à la tête d'un gouvernement républicain. Aussi, quand, par quelque heureux hasard, un de ces hommes nés pour gouverner prend le timon des affaires dans une monarchie presque abîmée par ces tas de jolis régisseurs, on est tout surpris des ressources qu'il trouve, et cela fait époque dans un pays."

des affaires de Corse dans la vie de Rousseau.[4] La voici, elle est à citer en entier:

"A M. de Saint Germain.

A Monquin, le 26 février 1770.

"Quels sont mes torts envers M. de Choiseul? Un seul, mais grand, celui d'avoir pu l'estimer. Dans ma retraite je ne connaissais de lui que son ministère; son pacte de famille me prévint en faveur de ses talents. Il avait paru bien disposé pour moi; cette bienveillance m'en avait inspiré... Jugeant du reste par ce qui m'était connu je lui donnai des louanges qu'il méritait trop peu pour les prendre au pied de la lettre, il se crut insulté. De là sa haine et tous mes malheurs.

"Si M. de C.....l eût employé à bien gouverner l'Etat la moitié du temps, des talents, de l'argent et des soins qu'il a mis à satisfaire sa haine, il eût été l'un des grands ministres qu'ait eu la France.

Ajoutez à tout cela l'expédition de la Corse, cette inique et ridicule expédition, qui choque toute justice, toute humanité, toute politique, toute raison: expédition que son succès rend encore plus ignominieuse, en ce que n'ayant pu conquérir ce peuple infortuné par le fer, il l'a fallu conquérir par l'or. La France peut bien dire de cette inutile et coûteuse conquête ce que disait Pyrrhus de ses victoires: Encore une et nous sommes perdus. Mais hélas! l'Europe n'offrira plus à M. de Choiseul d'autre peuple naissant à détruire, ni d'aussi grand homme à noircir que son illustre et vertueux chef.

C'est ainsi que l'homme le plus fin se décèle en écoutant trop son animosité. M. de C.....l connaissait bien la plaie la plus cruelle par laquelle il pût déchirer mon cœur, et il ne me l'a pas épargnée; mais il n'a pas vu combien cette barbare vengeance le démasquait et devait éventer son complot.

---

4 Il peut être intéressant de noter que Fréron, le 8 octobre 1768, dans "l'Année littéraire", avait publié un vieux discours que Rousseau avait composé sur un sujet proposé par l'Académie de Corse (lors de l'occupation française en 1751): "Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros, et quels sont les héros à qui cette vertu a manqué?" (Le morceau avait paru à Londres en 1762.)

Rousseau était à Monquin quand il l'apprit, il en fut fâché et voici ce qu'il écrivit à ce sujet à M. Laliaud, le 18 janvier 1769:

"J'apprends par le plus grand hasard du monde qu'on vient d'imprimer à Lausanne un ancien chiffon de ma façon: c'est un discours sur une question proposée en 1751 par M. de Curzay tandis qu'il était en Corse. Quand il fut fait, je le trouvai si mauvais que je ne voulus ni l'envoyer ni le faire imprimer. Je le remis avec tout ce que j'avais en manuscrit à M. Du Peyrou avant mon départ pour l'Angleterre. Je ne l'ai pas revu depuis et n'y ai pas même pensé. Ce qu'il y a de sûr c'est que je n'ai aucune part à cette impression."

Je le défie de pallier jamais cette expédition d'aucune raison ni d'aucun prétexte qui puisse contenter un homme sensé. On saura que je sus voir le premier un peuple disciplinable et libre où toute l'Europe ne voyait encore qu'un tas de rebelles et de bandits; que je vis germer les palmes de cette nation naissante; qu'elle me choisit pour les arroser; que ce choix fit son infortune et la mienne; que ses premiers combats furent des victoires; que n'ayant pu la vaincre, il fallut l'acheter. Quant à la conclusion qui me regarde, on présumera quelque jour, je l'espère, malgré tous les artifices de M. de C.....l, qu'il n'y avait qu'un homme estimable qu'il pût haïr avec tant de fureur."

CHAPITRE XII

Un dernier mot sur Paoli et Buttafoco

Buttafoco n'avait cessé pendant tout ce temps d'être l'ami de Choiseul. Bien au contraire, leur correspondance, dès avant l'annexion, témoigne d'une intimité croissante — aux dépens parfois de Paoli.[1] Il resta au service de la France après 1768; sans doute se dit-il, qu'après tout, l'île serait plus heureuse et plus en sécurité ainsi qu'indépendante. Rousseau n'a laissé aucun témoignage de ce qu'il pensait de cette décision.

Quant à Paoli qui, aux offres de fortune faites par Choiseul pour obtenir son consentement à l'annexion, avait répondu par son mot d'ordre de"Liberté ou la mort", il écrasa de son mépris celui qu'il considérait comme ayant trahi sa patrie.

Les deux adversaires se trouvèrent séparés jusqu'à la Révolution française, Paoli vivant, exilé, en Angleterre, Buttafoco poursuivant sa carrière et résidant tantôt en France, tantôt en Corse.

En 1791, ils se retrouvèrent. Quand les exilés corses reçurent l'autorisation de rentrer dans l'île, Paoli rappelé avec honneur par le nouveau gouvernement français revint avec le titre de lieutenant général et de gouverneur de la Corse. Il se remit aussitôt à son œuvre de démocratisation interrompue depuis plus de vingt ans. Buttafoco, lui, avait été choisi par la noblesse corse pour être son député à la Constituante où, dit Lanfrey,[2] "il se montrait au sein de l'Assemblée l'adversaire acharné des plus justes réformes". La

---

1 Témoin ce passage d'une lettre de Choiseul à Buttafoco en mai 1768: "Sa lettre (de Paoli) ne signifiait autre chose que de m'engager, par des réponses de ma part, dans un piège. Il est bien fin; mais cependant il faut qu'il acquière encore un peu de finesse pour que nous tombions aussi grossièrement dans les panneaux."

2 Pierre Lanfrey *Histoire de Napoléon Ier.* Paris 1870. Volume I, pp. 17 à 19.

haine des deux hommes éclata de nouveau attisée par des polémiques violentes. C'est de cette époque que datent les *"Observations de M. Buttafoco sur la réponse de M. Saliceti"* et les *"Lettres de M. Buttafoco à M. Paoli et à d'autres particuliers dans l'isle de Corse"*, que nous avons citées plus haut.

Napoléon Bonaparte alors âgé de vingt-deux ans et dont le père avait été le compagnon d'armes de Paoli pendant la guerre d'indépendance de 1768-69, se trouvait à ce moment en Corse où il s'était rendu célèbre dans les réunions populaires par son amour exalté pour son île natale et pour l'idéal révolutionnaire. Il entreprit de défendre Paoli qu'il révérait, contre les attaques de Buttafoco et il lança contre celui-ci — bien que Paoli qui voulait la paix le priât de n'en rien faire — son premier manifeste imprimé: *Lettre à Matteo Buttafoco,* où il l'accuse violemment d'avoir vendu son pays à Choiseul:[3]

"O Lameth! ô Robespierre! ô Pétion! ô Volney! ô Mirabeau! ô Barnave! ô Bailly! ô Lafayette! Voilà l'homme qui ose s'asseoir à côté de vous! Tout dégouttant du sang de ses frères, souillé par des crimes de toute espèce, il se présente avec confiance sous un habit de général, inique récompense de ses forfaits. Il ose se dire représentant de la nation, lui qui la vendit, et vous le souffrez!... Si c'est la voix du peuple, il n'eut jamais que celle de douze nobles! Si c'est la voix du peuple, Ajaccio, Bastia et la plupart des cantons ont fait à son effigie ce qu'ils eussent voulu faire à sa personne."[4]

Le comte de Buttafoco — fils de Matteo — parlant de cette *Lettre,* en 1859, dans ses *Fragments pour servir à l'histoire de Corse,* dit que ce fut là l'explosion d'un jeune homme heureux de se mettre en évidence "en attaquant une des personnes les plus célèbres de l'île par sa position de député à l'Assemblée nationale et surtout de député de la noblesse, fidèle à son mandat".

Fidèle non seulement à son mandat, pourrait-on dire, mais à l'idéal de toute sa vie, et c'est là ce qui nous intéresse.

---

3 Napoléon Bonaparte. *Lettre à Matteo Buttafoco.* Ajaccio 1791.

4 Buttafoco avait été brûlé en effigie à Ajaccio pour avoir écrit contre Paoli — entre autres choses — que "le vieux renard perdait bien son poil mais jamais sa malice."
(Voir les *Observations sur la réponse de M. Saliceti,* page 11.)

CONCLUSION

La conclusion à laquelle nous sommes arrivé après un examen attentif des faits qui précèdent est que Buttafoco, aristocrate ayant sur le bien de sa patrie des idées opposées à celles de Paoli, non seulement ne fut pas l'intermédiaire de celui-ci auprès de Rousseau, mais s'adressa au contraire au philosophe pour obtenir un plan de constitution qu'il pût opposer à l'œuvre de démocratisation entreprise par Paoli.

Tant que le Général fut à la tête du pays avant 1768, il évita de le heurter de front, par politique ou par sincère désir d'union pour la cause corse contre Gênes. Cependant il voulait une constitution aristocratique qui relevât l'ancienne féodalité — bien loin de la faire disparaître — et diminuât d'autant le pouvoir de Paoli qu'il jugeait excessif. Ses propres propositions à cet égard ayant été repoussées à la "consulte" générale de mai 1764, il eut l'idée d'opposer au grand nom de Paoli le nom célèbre de Rousseau. Il connaissait assez peu ce dernier pour pouvoir s'imaginer que ses idées cadreraient avec les siennes et que l'éloquence du philosophe les ferait accepter.

Buttafoco avait espéré un prompt résultat. Il commença à perdre cet espoir quand il vit les atermoiements de Rousseau et, surtout, quand celui-ci lui parla de façon à lui faire comprendre qu'il avait l'intention de créer une constitution tout à fait originale.

Au courant comme il l'était de la politique française en Corse, il dut se rendre assez vite compte de la marche que prenaient les événements, et peut-être fut-il heureux de la demande d'asile de Jean-Jacques qui lui permit de retourner la nature de leurs rapports. L'insistance de ce dernier à associer Paoli à leurs pourparlers ne dut pas être, bien entendu, la moindre raison de son recul.

Après l'affaire du Chevalier de Malte, il se sentit probablement deviné par le Général et renonça à son projet.

Buttafoco ne brisa cependant pas ses relations avec Rousseau ; il les laissa languir et tomber d'elles-mêmes en quelque sorte — laissant au philosophe l'illusion qu'il avait été sollicité par Paoli et les Corses de devenir leur législateur, illusion qui s'est propagée et est arrivée jusqu'à nous.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

26 janvier 1762. — Buttafoco adresse à Choiseul un mémoire sur la Corse.

Mai 1764. — Buttafoco présente à la Consulte nationale une motion tendant au rétablissement de certains privilèges de la noblesse abolis par Paoli. La motion n'est pas acceptée.

31 août 1764. — (De Mézières). Première lettre de Buttafoco à Rousseau pour lui demander une institution politique pour la Corse.

22 septembre 1764. — Rousseau accepte en principe.

3 octobre 1764. — (De Paris.) Seconde lettre de Buttafoco. Il a hâte d'avoir l'institution politique et, en attendant, les bases d'un gouvernement provisoire. Il part en Corse et va voir Paoli.

15 octobre 1764. — Rousseau envoie à Buttafoco une liste des informations qui lui sont indispensables pour élaborer sa constitution.

10 novembre 1764. — (De Fontainebleau.) Buttafoco annonce son premier envoi de documents. Il n'est pas allé jusqu'en Corse, son service l'a rappelé à Paris.

7 décembre 1764. — Les troupes françaises débarquent en Corse.

13 décembre 1764. — Rousseau reçoit les documents envoyés par Buttafoco. Ce sont deux mémoires. L'un est une justification des révoltes des Corses contre Gênes; l'autre est le projet de réformes proposé par Buttafoco à la Consulte de mai 1764 et non accepté par elle.

15 décembre 1764. — Visite d'adieu à Rousseau de Boswell qui se propose de visiter la Corse après son tour d'Italie. Rousseau l'y encourage.

29 décembre 1764. — D'Ivernois envoie à Rousseau les *Mémoires sur la Corse* de Jaussin.

Janvier 1765. — Le bruit se répand que la demande "de Paoli" est une mystification et que Voltaire en est l'auteur.

5 janvier 1765. — Choiseul désigne Buttafoco comme intermédiaire entre lui et Paoli.

20 janvier 1765. — Première visite du Chevalier de Malte à Rousseau.

26 février 1765. — (De Bastia.) Nouvelle lettre de Buttafoco inquiet du silence de Rousseau.

24 mars 1765. — Réponse de Rousseau : accablé de soucis il ne se sent plus la force d'élaborer la constitution. Il demande asile en Corse et prie Buttafoco d'en parler à Paoli. En remerciement il écrira l'histoire du pays.

11 avril 1765. — (De Vescovado.) Buttafoco invite Rousseau à venir en Corse. Dit lui avoir envoyé une lettre de Paoli l'invitant aussi.

20 avril 1765. — Seconde visite du Chevalier de Malte à Rousseau. Il apporte une lettre de Paoli.

26 mai 1765. — Lettre de Rousseau à Buttafoco : il renonce à partir en Corse mais va continuer à travailler pour la nation.

30 mai 1765. — Rousseau envoie à Boswell qui va passer en Corse, une lettre d'introduction pour Paoli et Buttafoco.

6 septembre 1765. — Lapidation de Motiers.

16 octobre 1765. — Ordre de Berne à Rousseau de quitter l'île Saint-Pierre.

19 octobre 1765. — (De Vescovado.) Dernière lettre de Buttafoco à Rousseau.

13 février 1766. — Visite de Boswell, retour de Corse, à Rousseau, à Chiswick.

15 mai 1768. — Traité de vente de la Corse.

Fin mai 1768. — Rousseau confie ses papiers concernant la Corse à l'abbesse de Nadaillac.

26 février 1770. — Lettre de Rousseau à M. de Saint-Germain.

BIBLIOGRAPHIE

Arrighi, A.: *Histoire de P. Paoli.* Paris, 1843.

Bachaumont (M. de): *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis* 1762 *jusqu'à nos jours.* Londres 1777-1789. (Les 5 premiers tomes.)

Bartoli M.: *Histoire de Pascal Paoli ou un épisode de l'histoire de la Corse.* Bastia, 1889.

Boswell, J.: *Private Papers of James Boswell from Malahide Castle.* In the collection of Lieutenant-Colonel R. H. Isham. Privately printed 1930.
Volume IV: *Boswell with Rousseau and Voltaire* (1764).
Volume VII: 1765-1768 *Corsica.*

Boswell, J.: *An Account of Corsica. The Journal of a Tour to that Island, and Memoirs of Pascal Paoli.* London, 1768.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse. Bastia, depuis 1880.

Buttafoco (Comte de): *Fragments pour servir à l'histoire de la Corse de* 1764 *à* 1769. Bastia, 1859.

Buttafoco (Mathieu de): *Observations de M. Buttafoco sur la réponse de M. Saliceti.* Paris (s. d.).

Buttafoco (Mathieu de): *Lettres de M. Buttafoco à M. Paoli et à d'autres particuliers dans l'isle de Corse.* Paris (s. d.).

Cambiagi, G.: *Istoria del Regno di Corsica* (sans lieu) 1770 *à* 1772. 4 volumes. 3e volume: *Histoire de* 1725 *à* 1770.
4e volume: *Histoire de P. Paoli.*

Colonna de Cesari Rocca et Louis Villat: *Histoire de la Corse.* Paris, 1916.

Colonna de Giovellina (Général) : *Les Buttafoco* (1707-1806), dans la *Revue de la Corse*. Paris, 1932.

Correspondance générale de J.-J. Rousseau collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Th. Dufour. Tomes 11 à 16. Paris, 1929-1932. (En cours de publication.)

Courtillier, G. : *La Corse et l'opinion publique au XVIII^e siècle.* 1912.

Courtois, L. J. : *Chronologie critique de la vie et des œuvres de Jean-Jacques Rousseau.* Tome XV des *Annales de la Société J.-J. Rousseau.* Genève, 1923.

Cyrnaeus, Petrus : *De rebus Corsicis* dans *Rerum Italicarum scriptores,* de L. A. Muratori. Tome XXIV, pp. 408 à 506. Florence, 1748.

Dufour, Th. : *Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau suivies de l'inventaire des papiers de Rousseau conservés à la bibliothèque de Neuchâtel.* Paris, 1925.

Fontana, M. : *La Constitution du Généralat de Pascal Paoli en Corse* (1755-1769). Thèse de doctorat en droit. Paris, 1907.

Germanes (Abbé) : *Histoire de la Corse et de ses révolutions.* Paris, 1774.

Grimm : *Correspondance littéraire* (1753-90). Tomes IV et XVI. Paris, 1813.

Jacobi, J. M. : *Histoire générale de la Corse.* Paris, 1835.

Jaussin, L. A. : *Mémoires historiques, militaires et politiques sur les principaux événements arrivés dans l'île et royaume de Corse, jusques à la fin de l'année* 1741 *avec l'histoire naturelle de ce pays là et diverses remarques curieuses touchant l'origine des peuples qui l'habitent.* Lausanne, 1758 (1^er tome), 1759 (2^e tome).

Lanfrey, G. : *Histoire de Napoléon I^er.* 1^er volume, pp. 17-18-19. Paris, 1870.

Marmontel: *Mémoires.* Paris, 1804.

Maugras, G.: *Querelles de philosophes, Voltaire et J.-J. Rousseau.* Paris, 1886.

Mémoire apologétique au sujet de la dernière révolution de l'île de Corse. Corte, 1760.

Montholon, S.: Napoléon I^er^. *Mémoires pour servir à l'histoire de France.* 1823-1825. Tome IV, p. 40.

Musset-Pathay, V. D.: *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau suivies d'un supplément à l'histoire de sa vie et de ses ouvrages. Affaires de Corse*: Vol. I, p. 403 à 419. Paris, 1825.

Perelli (Dr.): *Lettres de Pascal Paoli* dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse. Bastia,* 1884.

Plan, P. P.: *J.-J. Rousseau raconté par les gazettes de son temps.* Paris, 1912.

Pommereul (de): *Histoire de l'île de Corse.* Paris, 1779.

Ravenna, L.: *Pasquale Paoli.* Firenze, 1928.

Revue de la Corse ancienne et moderne, historique, littéraire et bibliographique. Paris, depuis 1919.

Rousseau, J.-J.: *Œuvres complètes.* Edition Hachette, 1883.

Schinz, A.: *La Pensée de J.-J. Rousseau.* Paris, 1929.

Schinz, A.: Review of Books. *The Political Writings of J.-J. Rousseau, by C. E. Vaughan.* The Philosophical Review. Vol. XXVI. Lancaster (Pa.). March, 1917.

Streckeisen- Moultou, G.: *Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau. Projet pour la Corse et Fragments.* P. 59 à 127. Paris, 1861.

Streckeisen-Moultou, G.: *Rousseau, ses amis et ses ennemis.* Paris, 1865.

Tinker, C. B.: *Young Boswell.* Boston, 1922.

Tommaseo, N.: *Lettere di Pasquale di Paoli,* dans *Archivio storico italiano,* 1ère série. Vol. XI. Firenze, 1846.

Vaughan, C. E.: *The political writings of J.-J. Rousseau edited from the original manuscripts and authentic editions, with introductions and notes.* (Projet de constitution pour la Corse: 2e vol., p. 307 à 360). Cambridge, 1915.

Voltaire: *Œuvres complètes.* (Edition Beuchot-Meulant. Paris, 1878.)

Tome XV. *Précis du siècle de Louis XV. De la Corse.* P. 406 à 417.

Tomes XLIII-XLIV. *Correspondance* (1764-1765).

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

AVANT-PROPOS 7

INTRODUCTION 9

CHAPITRE I. — *Négociations entre Buttafoco et Rousseau jusqu'à la fin de* 1764 13

CHAPITRE II. — *La démarche de Buttafoco et les amis de Rousseau.* 35

CHAPITRE III. — *La démarche de Buttafoco et les ennemis de Rousseau.* 41

CHAPITRE IV. — *Les documents reçus par Rousseau. Autres sources d'information* 51

A. — *Les documents envoyés par Buttafoco.*

B. — *Autres sources d'information.*

CHAPITRE V. — *Le bruit court que Voltaire est l'auteur des lettres de Corse. Période de découragement* 61

CHAPITRE VI. — *Première visite du Chevalier de Malte* 65

CHAPITRE VII. — *Paoli et Buttafoco offrent en Corse un asile à Rousseau* 69

CHAPITRE VIII. — *La seconde visite du Chevalier de Malte à Rousseau.* 81

CHAPITRE IX. — *Fin des rapports de Rousseau et de Buttafoco* 85

CHAPITRE X. — *Ce que Rousseau a réalisé du projet de constitution pour la Corse. Les carnets de Genève et de Neuchâtel* 89

CHAPITRE XI. — *La fin du projet de Rousseau* 95

CHAPITRE XII. — *Un dernier mot sur Paoli et Buttafoco* 101

CONCLUSION 103

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE 105

BIBLIOGRAPHIE 109

Thèse approuvée par le Romance Languages Department of the University of Pennsylvania, Philadelphie.

Professeur ALBERT SCHINZ,
1er rapporteur.

Professeur DOMENICO VITTORINI,
2e rapporteur.

French Printing & Publishing Co.
228 East 45th Street, New York City